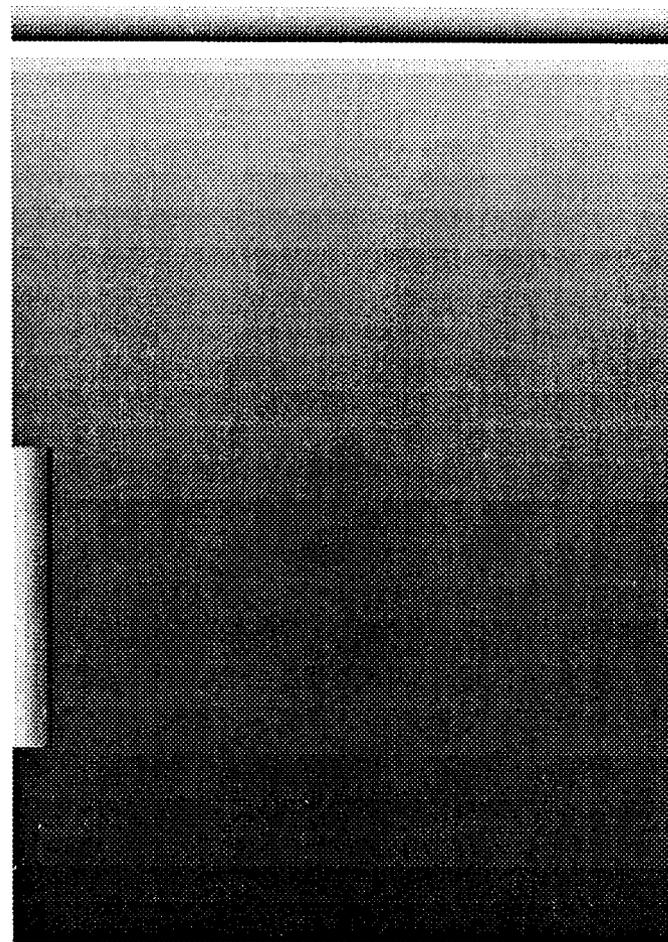


ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

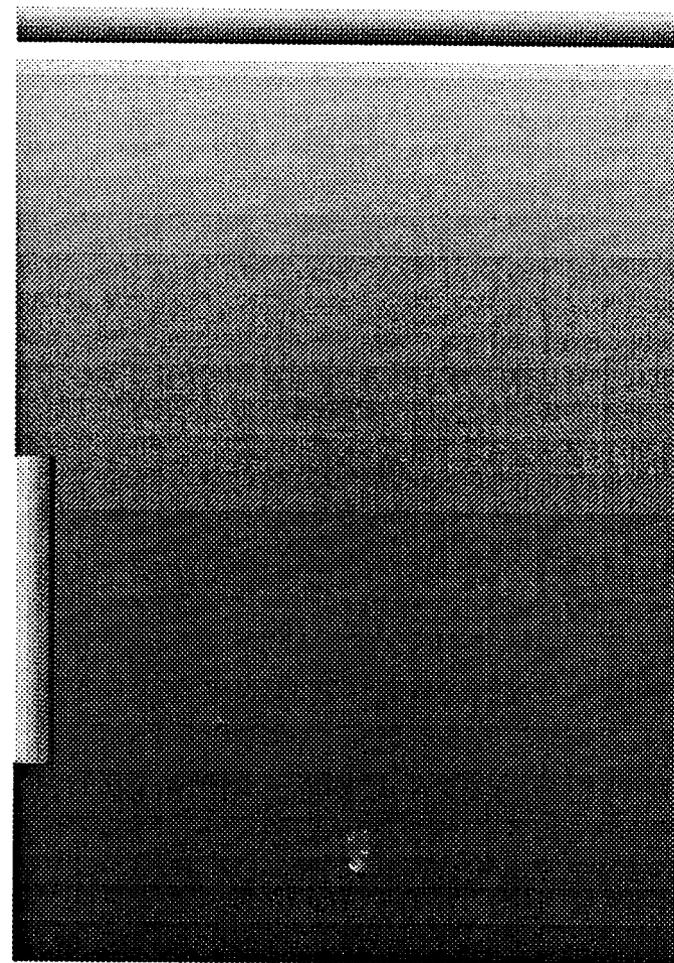
S42A1
C33
1995/96
3
QL
P. gov.

**DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS**



ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

**DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS**



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

TABLE DES MATIÈRES

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES QUESTIONS

QUESTION NO.	LIBELLÉ DES QUESTIONS	PAGE
1.	Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrats, en 1994-1995.	1
2.	Copie des recommandations émises par les coroners, en 1994-1995, concernant spécifiquement le gouvernement, ses ministères et ses organismes.	5
3.	Liste des coroners pour 1994-1995 avec pour chacun, la nature du poste et les dossiers sous sa responsabilité.	33
4.	Coroners qui font actuellement l'objet d'une enquête conformément à la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès.	37
5.	Nombre de détenus qui, durant l'année 1994-1995, n'étaient pas en centre de détention alors qu'ils devaient normalement y être en raison de la nature de leur sentence, en précisant pour chacun et ce, pour chaque centre qu'il aurait dû occuper: a) la nature de la sentence; b) le motif de la libération.	41
6.	Nombre de plaintes reçues par les services de traitement des plaintes des établissements carcéraux et/ou reçues par le Ministère au 31 mars 1995, en précisant la nature de chacune et le suivi apporté.	45
7.	Capacité d'accueil de chacun des centres de détention en indiquant ceux qui, en 1994-1995, excèdent leur capacité et en précisant de combien.	53
8.	Montant total du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées au 31 mars 1995 avec précisions sur les dépenses effectuées à partir de ce fonds, les sources de financement et la ventilation pour chacun des fonds locaux.	57

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES QUESTIONS

QUESTION NO.	LIBELLÉ DES QUESTIONS	PAGE
9.	Bilan 1994-1995 du programme de travail auprès d'organismes communautaires en remplacement des sentences de fins de semaine, en précisant la nature des travaux effectués et s'il s'agit d'hommes, de femmes ou de jeunes.	61
10.	Bilan pour l'année 1994-1995 de l'aide financière accordée aux organismes communautaires de réhabilitation sociale.	65
11.	Répartition, au 31 mars 1995, des effectifs de la Sûreté du Québec par districts et par postes avec les unités de patrouille qui en dépendent en distinguant les effectifs de jour et ceux de nuit.	71
12.	Nombre d'heures et le coût par poste du temps supplémentaire effectué à la Sûreté du Québec avec précisions sur le type de dossier auquel le temps supplémentaire a été accordé.	91
13.	Liste des nouveaux officiers de la Sûreté du Québec et ceux qui ont fait l'objet d'une promotion, par poste, pour l'année 1994-1995.	95
14.	Effectifs de la Sûreté du Québec affectés à la surveillance de chacun des territoires autochtones pour 1994-1995 avec précisions sur les coûts inhérents à la surveillance de ces territoires.	99
15.	Liste des services de télécommunications avec précisions, pour chacune des régions, sur les effectifs et les coûts réels qu'ils représentent.	103
16.	Nombre de plaintes adressées en 1994-1995 au Commissaire à la déontologie policière avec précisions sur: a) le nombre de plaintes par poste; b) leur nature; c) le traitement apporté et les décisions, le cas échéant.	107

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES QUESTIONS

QUESTION NO.	LIBELLÉ DES QUESTIONS	PAGE
17.	Nombre de dossiers traités en 1994-1995 par le Comité de déontologie policière et résultat final avec décision rendue, en précisant la nature du dossier et le traitement apporté, selon les postes visés.	111
18.	Liste des membres du Comité de déontologie policière avec leurs responsabilités.	115
19.	Nombre de policiers affectés à la lutte à la contrebande d'alcool et d'armes pour 1994-1995.	119
20.	Concernant la contrebande d'alcool et d'armes, nombre et valeur approximative des saisies effectuées par la Sûreté du Québec et les corps policiers municipaux, en 1994-1995.	123
21.	Concernant les appareils de vidéo-poker, nombre et valeur des saisies effectuées par la Sûreté du Québec et les corps policiers municipaux par région, depuis 1992.	127
22.	Nombre de plaintes de propriétaires d'immeubles dont l'un des locataires a fait l'objet d'une perquisition ou d'une intervention policière dans son logement, au 31 mars 1995 avec, pour chacune, précisions sur le montant en cause et les suites accordées.	131
23.	Nombre de policiers impliqués à titre de témoins, dans un dossier judiciaire en 1994-1995, par postes. Nombre de policiers qui se déplacent au Palais de justice, alors qu'il y a eu abandon de procédures. Nombre d'heures de travail payées, selon quelles conditions et à quel taux pour chaque poste.	135
24.	Liste des effectifs des corps de police municipaux.	139
25.	Liste de toutes les interventions (soutien, enquête, etc.) de la Sûreté du Québec auprès de chacun des corps de police municipaux.	145
26.	Nombre d'agents de la Sûreté du Québec affectés à des corps policiers municipaux et leurs fonctions.	151

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES QUESTIONS

QUESTION NO.	LIBELLÉ DES QUESTIONS	PAGE
27.	Liste de toutes les dépenses assumées relativement à la résidence officielle du 1080, rue Des Braves, depuis octobre 1994.	155
28.	Liste des programmes d'aide mis sur pied pour la sécurité civile avec un bilan par programme: a) du budget; b) de l'effectif; c) des dépenses; d) du nombre et de la nature des réclamations.	159
29.	Liste des bureaux régionaux pour la sécurité civile en précisant pour chacun l'effectif et le budget alloué.	165
30.	Copie du Plan stratégique 1995-1996, présenté au Conseil du trésor.	169
31.	Prévision de référence ayant servi à l'élaboration du Plan stratégique 1995-1996, présenté au Conseil du trésor.	171

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

1. MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC EN 1994-1995

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION: Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrats en 1994-1995				
CLIENTS	DEMANDES D'EXPLOITATION (\$)	NOMBRE DE MANDATS	DEMANDES DE SERVICES (\$)	NOMBRE DE MANDATS
CORONER	3 630,00	1		
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX	28 234,00	38	6 216,00	5
SERVICES CORRECTIONNELS	534 963,71	199	860 042,70	7
SÉCURITÉ PRÉVENTION	23 769,00	16		
COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE	255,00	1		
COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE	-	-	-	-
ADMINISTRATION	14 078,00	7	22 619,00	1
SÉCURITÉ CIVILE	1 002,60	4		
Sous-total:	605 932,31	266	888 877,70	13
TOTAL:	1 494 810,01 \$			

Note: Les demandes d'exploitation comprennent tous les travaux exécutés par les gérances locales de la Société (entretien, aménagements mineurs) et qui sont sans impact sur l'espace locatif. Elles sont payées à même les dépenses de fonctionnement du ministère ou de l'organisme.
 Les demandes de services englobent tous les autres projets à incidence sur l'espace et le loyer (ajout ou diminution d'espace, aménagements majeurs). Le coût indiqué correspond aux dépenses encourues par la SIQ.

SÛRETÉ DU QUÉBEC
SERVICE DES IMMEUBLES

Demande de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

Mandats donnés à la Société Immobilière du Québec en 1994/95.

	<u>Nombre</u>	<u>\$</u>
a) Location ¹	26	568 076,00 \$
b) Achats ²	11	33 965,00 \$
c) Aménagement ³	57	770 521,00 \$
d) Décoration ⁴	0	0
e) Travaux divers ⁵	479	432 569,00 \$

Notes:

- ¹ Location d'espace, stationnement, etc.....
- ² Produits spécifiés par la Sûreté du Québec
- ³ Inclus nécessairement des travaux de construction
- ⁴ Mandat professionnel de concevoir et d'élaborer un programme de décoration
- ⁵ Autres mandats

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*2. RECOMMANDATIONS ÉMISES EN 1994-1995 PAR LES CORONERS
CONCERNANT SPÉCIFIQUEMENT LE GOUVERNEMENT,
SES MINISTÈRES ET SES ORGANISMES*



NUMÉRO : 1	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-30997/72691 A-30998/73993	<p>Une collision entre deux voitures à l'intersection du chemin Chiasson et de la route 199, à Lavernière fait deux victimes. Le conducteur du véhicule dans lequel se trouvait l'une des victimes n'a pas effectué son arrêt obligatoire. Le second véhicule impliqué dans lequel se trouvait l'autre victime n'a pu éviter la collision.</p>	<p>Que le ministère des Transports voie :</p>
DATE DES DÉCÈS : 1993.09.20	<p>Au lieu de l'événement, on note que le chemin Chiasson fait un angle légèrement accentué avec la route 199, que cette dernière est en courbe par rapport au chemin Chiasson, que la zone de vitesse à cet endroit est de 90 km/h et qu'il n'y a pas de signal lumineux à l'intersection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - à modifier l'angle de la croisée du chemin Chiasson et de la route 199 afin de le rapprocher d'un angle de 90 degrés; - à étendre la limite de vitesse de 50 km/h pour inclure cette croisée; - à installer un signal lumineux à l'intersection.
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports	<p>Cet accident est le dixième à survenir au même endroit en moins de deux ans.</p>	

NUMÉRO : 2	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-60533/68379	<p>À la suite d'une plainte et d'un contrôle d'identification, un homme fait l'objet d'une arrestation policière pour une amende impayée. N'ayant pas l'argent nécessaire, il est amené au poste de police, puis à l'Établissement de détention de Montréal pour y purger une peine de 7 jours. Cardiaque de son état, sa condition se détériore. Il est alors placé sous observation à l'infirmierie. Peu de temps après, il est retrouvé en arrêt cardiorespiratoire et transporté à l'Hôpital du Sacré-Coeur où le décès sera constaté.</p>	<p>Que le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal revoie son formulaire «Contrôle du détenu F565-8» afin qu'à l'item «État de santé du détenu», les maladies diagnostiquées et sérieuses les plus courantes soient énumérées, et qu'un espace plus substantiel pour l'inscription des médicaments soit prévu.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.01.10	<p>Les policiers du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, sur la formule «Contrôle du détenu F565-8», ont indiqué que le détenu ne souffrait d'aucune maladie diagnostiquée et sérieuse mais que celui-ci devait prendre, au besoin, du nitrolingual.</p> <p>Par ailleurs, l'infirmier en devoir à l'Établissement, devant la détérioration de l'état du détenu, ne communique pas avec un médecin comme la procédure le spécifie et ne communique pas non plus avec Urgences-Santé pour un transport à l'hôpital. Il décide plutôt de sa propre initiative de le garder sous observation.</p>	<p>Que l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec vérifie la compétence du personnel infirmier en regard des actes posés ainsi que la bonne gestion et tenue des dossiers, tel que le tout se présentait à l'aile «F» de l'Établissement de détention de Montréal.</p> <p>Que la Direction des services correctionnels du Québec pour ses établissements de détention, particulièrement l'Établissement de détention de Montréal :</p>
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Service de police de la Communauté urbaine de Montréal Ordre des infirmiers et infirmières du Québec Ministère de la Sécurité publique		<ul style="list-style-type: none"> - fasse le nécessaire pour que le dossier médical d'un détenu qui fait l'objet d'un suivi médical avant sa détention soit communiqué au personnel compétent en tenant compte des circonstances de chacun des cas; - voie à ce que tout détenu ayant au moins 50 ans d'âge et ceux présentant des antécédents médicaux sérieux fassent l'objet d'un examen annuel; - garde sous clef les médicaments qui font l'objet de prescriptions médicales de manière à ce qu'un contrôle plus serré puisse être exercé; - munisse les cellules qui servent de chambres d'observation médicale d'un dispositif d'alerte permettant au détenu malade de signaler toute aggravation subite de son état de santé; - loge un appel d'urgence pour un transport ambulancier dès qu'une personne est trouvée en arrêt cardiorespiratoire.

NUMÉRO : 3	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-63227/70588	<p>Un accident de la route survient sur la route 138 dans une courbe en pente, à 6,5 km à l'est de l'intersection de la route 172 avec la route 138 (secteur du Lac Gobeil). La conductrice d'une automobile a perdu le contrôle de son véhicule dans cette courbe lorsqu'elle a appuyé sur les freins. Les roues du véhicule ont bloqué, le véhicule a dérapé pour finalement heurter un camion-remorque qui venait en sens inverse.</p> <p>Outre l'augmentation importante de la circulation routière depuis 10 ans, une expertise effectuée (rapport Amiri) a démontré une faiblesse des agrégats MB-10 utilisés dans ce secteur :</p>	<p>Que le ministère des Transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplace tous les rapiécages mécanisés MB-10; - utilise un agrégat différent lorsque de nouveaux rapiécages seront nécessaires; - change les normes en accord avec les recommandations et conclusions du rapport Amiri; - apporte des modifications majeures aux infrastructures des trois tronçons de route les plus «mortels et morbides» (blessés, pertes matérielles) de la Haute Côte-Nord, soit :
DATE DU DÉCÈS : 1993.05.25	<p>«Parmi les modes envisageables de sécurisation de l'adhérence du MB-10 en place, il s'avère nécessaire de le recouvrir d'un enrobé stable, aux granulats à haute performance, à un taux minimum possible s'il n'y a pas un renforcement structural à prévoir. Ceci compte tenu de la pauvre performance des granulats en place et que les procédés économiques tels le grenailage, le meulage, etc., ne peuvent assurer une «antidérapance» durable sur de telles surfaces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la courbe en pente du Moulin à Baude, • la courbe en pente du Lac Long, • la courbe en pente du Lac Gobeil;
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports	<p>Pour ce qui est des autres modes de recouvrement économiques tels le micro-revêtement ou le traitement de surface, ces procédés ne sont pas suffisamment adaptés à nos conditions climatiques et environnementales (arrachement, friabilité des granulats, pelage, etc.). Entre autres, ce rapport devrait aider le Ministère à compléter sa démarche qui consiste à bannir les granulats à base de calcaire pour la couche de roulement, à normaliser les critères d'admissibilité des pierres utilisées en surface en fonction du volume annuel de la circulation (ECAS/an) de même qu'en fonction des paramètres géométriques des tronçons ou, à tout le moins, à proposer des modes de bonification comme l'addition d'un pourcentage optimum de granulats à haute performance aux produits moins performants afin de favoriser une usure différentielle entre les deux types de granulats en vue de créer une «antidérapance» durable. D'autant plus que l'utilisation actuelle des granulats à base de calcaire coûte cher en raison de leur rendement inacceptable et ne contribue pas à la sécurisation du réseau».</p>	<ul style="list-style-type: none"> - asphalté les accotements aux abords de la route 138 afin de permettre l'arrêt sécuritaire des automobilistes en difficulté.

NUMÉRO : 4	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-69278/73901	<p>Une personne souffrant de schizophrénie et d'asthme demeure au pavillon Sainte-Béatrix depuis plusieurs années. Suite à un repas léger, étant dyspnéique comme les jours précédents, elle se retire dans sa chambre. Quelques minutes plus tard, elle se relève tachée de selles et va voir la préposée. Cette dernière lui donne un bain. Au sortir du bain, elle s'assoit sur une chaise avoisinante pendant que la préposée quitte momentanément la pièce pour se procurer une serviette. À son retour, elle la retrouve inanimée. Elle n'entreprend aucune manoeuvre de réanimation et communique avec une préposée à son domicile. Cette dernière se charge de trouver un moyen de transport, se rend au pavillon et croit bien à première vue que la dame est décédée. Elle avertit le coordonnateur des soins infirmiers qui autorise la demande de transport ambulancier vers le Centre hospitalier régional de Lanaudière. Dès l'arrivée à l'hôpital, le décès est constaté par le médecin d'urgence.</p>	<p>Que la Direction des programmes et plus spécifiquement la Direction de l'intégration sociale du ministère de la Santé et des Services sociaux s'assure que le comité qui revoit les critères organisationnels des services de ressources intermédiaires, s'interroge adéquatement sur les qualifications minimales des préposés.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.11.21		<p>Que la Régie régionale de Lanaudière continue l'information et l'enseignement de techniques de réanimation de base aux personnes qui sont en contact avec des clients et des bénéficiaires.</p>
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère de la Santé et des Services sociaux Centre hospitalier régional de Lanaudière		<p>Que la Direction du Service résidentiel du Centre hospitalier régional de Lanaudière évalue son système d'appel d'urgence et l'adapte le mieux possible en fonction des qualifications médicales des préposés aux bénéficiaires.</p>

NUMÉRO : 5	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-69857/74268 A-69867/74267	<p>Un accident de la route fait deux victimes sur le chemin Petite-Rivière-du-Loup, à Pointe-à-la-Croix. La conductrice du véhicule dans lequel prenaient place les deux victimes, a perdu contrôle dans une courbe. En tentant de ramener la voiture, il y a eu collision avec une autre automobile venant en sens inverse.</p> <p>Au site de l'événement, la route était glacée malgré la présence d'abrasifs puisqu'un ruisseau à proximité produisait une brume rendant la chaussée glissante.</p>	<p>Que le ministère des Transports voie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à ce que la vitesse soit amenée de 80 km/h à 55 km/h à l'approche de cette courbe; - à l'installation d'un panneau signalant que la courbe est dangereuse à 0°C; - au réaménagement de cette courbe; - à sensibiliser le contracteur chargé de l'entretien de cette portion de route en hiver pour qu'il y apporte une attention supérieure; - à ce que les panneaux de signalisation qui sont aux abords soient surélevés de sorte que l'accumulation de la neige ne les rende pas invisibles.
DATE DES DÉCÈS : 1993.12.24		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 6	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-75222/77730	<p>Une collision entre deux véhicules fait une victime sur la route 366, à Masham.</p> <p>Alors qu'il descendait une pente en courbe, le conducteur de l'un des véhicules impliqués a dû freiner brusquement puisqu'une voiture qui s'apprêtait à tourner à gauche pour accéder à l'entrée d'un dépanneur, obstruait la route. Suite à cette manoeuvre de freinage, le conducteur a perdu le contrôle pour finalement entrer en collision avec le véhicule de la victime qui venait en sens inverse.</p> <p>Plusieurs accidents ont eu lieu au même endroit antérieurement.</p>	<p>Que le ministère des Transports voie à réaménager cette courbe et également à faire le nécessaire pour réduire de 90 à 65 km/h la vitesse permise à cet endroit.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1994.08.02		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 7	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-80458/71763	<p>Un motocycliste décède lors d'une manoeuvre de dépassement sur la route 222 à Saint-Denis de Brompton. Il y a eu collision avec l'avant gauche d'un véhicule qui s'apprêtait à tourner à gauche pour accéder au stationnement d'un commerce.</p> <p>Comme le commerce semble très achalandé, l'agencement de la route qui n'a que deux voies amène l'usager à bloquer la voie opposée s'il veut entrer sur le terrain. Il n'y a pas de signalisation indiquant ce danger et la vitesse permise n'est pas diminuée à cet endroit.</p>	<p>Que le ministère des Transports révise la vitesse permise de part et d'autre de l'entrée de ce commerce afin de sécuriser le secteur.</p> <p>Que le ministère des Transports voie à indiquer à l'aide d'affiches réglementaires une réduction possible de la vitesse des véhicules à cet endroit.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.07.10		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 8	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-80655/71979	<p>Une résidente souffrant d'une psychose maniaco-dépressive et demeurant au Foyer Saint-Norbert enr., décède des suites de brûlures subies alors qu'elle prenait un bain.</p> <p>La victime, qui était seule au moment de l'événement, a elle-même ouvert le robinet d'eau chaude au point de s'ébouillanter.</p>	<p>Que les propriétaires et responsables du Foyer Saint-Norbert enr. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurent une plus grande rigueur de supervision lors de situations potentiellement dangereuses (ex. : prendre un bain) étant donné que certains des bénéficiaires sont, entre autres, handicapés mentalement; - que la température de l'eau chaude soit contrôlée et diminuée de telle sorte que, si par erreur ou par maladresse du bénéficiaire, il n'y ait pas danger de brûlures sévères pouvant compromettre la vie de ce dernier.
DATE DU DÉCÈS : 1993.08.03		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Foyer Saint-Norbert enr. Ministère de la Santé et des Services sociaux		

NUMÉRO : 9	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-81677/73891	<p>Une collision entre deux véhicules à l'intersection de la route 363 et du rang 2 à Deschambault fait une victime. La conductrice de l'un des véhicules impliqués a été éblouie par les reflets du soleil et n'a donc pas vu l'autre voiture qui venait à sa droite.</p> <p>L'achalandage à cette intersection et la configuration des lieux ont joué un rôle important dans cet accident.</p>	<p>Que le ministère des Transports voie à l'installation d'une lumière rouge clignotante à l'intersection du rang 2 et de la route 363 afin de sensibiliser les automobilistes aux dangers potentiels de ce lieu.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.12.01		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 10	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-82483/79407	Une résidente d'un centre d'accueil privé décède de cause naturelle. Aucune manoeuvre de réanimation n'a cependant été tentée en attendant les ambulanciers.	Que le ministère de la Santé et des Services sociaux oblige tout centre d'accueil privé qui désire obtenir un permis en ce sens, à identifier au moins une personne responsable, capable d'opérer un minimum de manoeuvres de réanimation.
DATE DU DÉCÈS : 1994.11.13		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère de la Santé et des Services sociaux		

NUMÉRO : 11	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-85278/68871	Une collision entre deux véhicules fait une victime sur le pont enjambant la rivière des Mille-Îles entre Terrebonne et Laval, sur l'autoroute 25. Arrivée dans un brouillard très épais, la victime a ralenti son véhicule. Une autre voiture circulant à vive allure s'est également engagée dans le brouillard mais n'a pu éviter la collision en raison de la chaussée glissante.	Qu'une signalisation plus adéquate soit installée, par exemple sous forme de panneaux ou de signaux lumineux incitant les automobilistes à respecter une limite de vitesse réduite lorsque les conditions climatiques le nécessitent.
DATE DU DÉCÈS : 1993.02.07		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 12	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-85511/69114	Un homme âgé de 72 ans se noie dans une piscine publique. Une fois sorti de l'eau, les deux sauveteurs ont commencé à pratiquer immédiatement les manoeuvres de réanimation sur le vieil homme. Le matériel disponible sur place consistait en une bonbonne d'oxygène reliée par un tuyau à un masque pourvu d'un 2 ^e orifice, permettant à une personne de souffler de l'air qui se mélange à l'oxygène de la bonbonne. Cependant, la valve anti-retour permettant l'entrée et empêchant la sortie d'air était absente, rendant ainsi le matériel moins adéquat.	Que les piscines publiques aient à leur disposition du matériel de réanimation qui comporte un ballon avec masque de type «ambu» et une «guedelle» pour permettre une ventilation plus appropriée. Les responsables devraient également s'assurer que le personnel en place sache l'utiliser. Que des masques de poche soient également disponibles et facilement accessibles.
DATE DU DÉCÈS : 1993.02.22		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Régie du bâtiment		

NUMÉRO : 13	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-85520/68582	La passagère avant d'une automobile décède après que le véhicule dans lequel elle prenait place ait dérapé dans une courbe prononcée sur la route 202 à Venise-en-Québec pour finalement heurter un mur de ciment délimitant un terrain de camping. La chaussée était très glissante au moment de l'accident.	Que le ministère des Transports veille à débayer la route et à étendre des abrasifs avec diligence.
DATE DU DÉCÈS : 1992.12.24	Antérieurement, le propriétaire du camping avait fait ériger un mur de ciment voyant que sa clôture était heurtée par des automobilistes.	Que le ministère des Transports étudie la possibilité de procéder à la plantation d'arbres ou d'arbustes pour réduire l'emprise du vent ou à installer une clôture à neige dans la courbe.
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports Municipalité de Venise-en-Québec		Que le ministère des Transports étudie la pertinence d'installer une glissière qui permettrait de réduire la vitesse d'un véhicule en dérapage. Que la municipalité de Venise-en-Québec s'assure que lorsqu'elle accepte qu'un propriétaire installe le long d'une route une clôture qui peut constituer un danger pour un automobiliste, que cette clôture limite au maximum les risques d'accident, et qu'elle vérifie s'il serait préférable de procéder à l'installation d'un système permettant une décélération lors de l'impact.

NUMÉRO : 14	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-85721/74404 A-85722/74365	Une collision entre deux automobiles fait deux victimes sur la route 172, en direction de Sacré-Coeur. L'un des conducteurs a perdu la maîtrise de son véhicule et fut heurté par l'autre voiture venant en sens inverse.	Que le ministère des Transports vérifie et rectifie les conditions de déneigement et de sablage de la route 172, entre Chicoutimi et Sacré-Coeur.
DATE DES DÉCÈS : 1994.01.04	Au moment de l'accident, la chaussée était glacée.	
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 15	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-85761/74944	Un accident de la route survient après que le véhicule dans lequel prenait place la victime se soit arrêté à l'intersection de la route 138 et de la sortie 174 de l'autoroute 40. En sens inverse, dans la voie de gauche, deux automobilistes et un conducteur de camion-remorque attendent pour tourner à gauche. Soudainement, derrière le camion-remorque, un automobiliste amorce une manoeuvre de dépassement par la voie de droite. Ne voyant pas ce véhicule, l'automobiliste qui circulait en direction est effectue un virage à gauche en direction du rang Brûlé. Le véhicule est finalement heurté sur le côté droit où prenait place la passagère.	Que le ministère des Transports ajoute un feu de circulation avec protection pour les virages à gauche, à la hauteur de cette intersection.
DATE DU DÉCÈS : 1993.08.27		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 16	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-85969/72941	Un accident de la route survient sur la route 159 lorsque la conductrice d'une automobile perd le contrôle de son véhicule sur une chaussée glissante à la sortie d'une courbe (face au 22 route Petite-Rivière) pour se retrouver dans la Rivière-des-Envies. La conductrice a réussi à sortir par la fenêtre mais n'a pu libérer sa fillette de 10 mois de sa ceinture de sécurité avant que le véhicule ne s'enfonce au fond de la rivière.	Que le ministère des Transports installe une glissière au site de l'événement.
DATE DU DÉCÈS : 1992.12.03		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 17	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-86731/70819	Un accident de la route survient sur la route 139 lorsque le conducteur d'un véhicule vient heurter de plein fouet un camion-remorque qui reculait dans une entrée.	Que le Code de la sécurité routière soit modifié de façon à ce que les remorques dépassant la longueur d'un véhicule automobile soient munies de réflecteurs appliqués sur les côtés.
DATE DU DÉCÈS : 1993.06.04		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Société de l'assurance automobile du Québec		

NUMÉRO : 18	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-86774/73317 A-86775/73291	Un accident de la route survient lorsqu'un conducteur d'automobile, en état d'ébriété, circule à haute vitesse sur la route 116 en direction ouest. Le conducteur perd le contrôle et traverse le terre-plein pour se retrouver sur la voie inverse. Il heurte un premier véhicule avant d'en percuter un autre de plein fouet. Les deux conducteurs décèdent dans cet accident.	Que le ministère des Transports voie à l'installation d'une bande New-Jersey au niveau du terre-plein sur toute la section en «S» de la zone du pont Noir, sur la route 116 à Saint-Bruno de Montarville. Que le ministère des Transports examine et refasse le pavage afin d'éliminer les fissures pouvant occasionner des pertes de contrôle de véhicules.
DATE DES DÉCÈS : 1993.10.24		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 19	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-86784/73925	Un cycliste décède après avoir été heurté par une automobile à la jonction du chemin Lavallée et de la route 139, à Saint-André d'Acton. La victime a omis de faire un arrêt obligatoire. Certains éléments limitent la sécurité routière à l'approche de l'intersection. Entre autres, un boisé situé en bordure de la route 139 sud, à la sortie d'une courbe, restreint la distance de contact visuel à 100 mètres. Par ailleurs, la limite de vitesse du secteur se situe à 90 km/h, ce qui augmente les risques d'impact compte tenu du peu de distance entre le point où l'intersection est visible et l'intersection en tant que telle.	Que le ministère des Transports voie : - à mettre en place une zone de vitesse limitée à 70 km/h sur la route 139 sur un secteur d'au moins 2 km au nord de l'intersection afin d'obtenir un ralentissement de la circulation à l'approche de la jonction; - à l'installation de panneaux de prévention supplémentaires et spécifiques sur la route 139 sud, à l'approche de la jonction, prévenant les conducteurs de la proximité de cette intersection; - à l'élimination d'une partie du boisement (adjacent à la route) afin d'accroître la distance de perception de la jonction.
DATE DU DÉCÈS : 1993.11.29		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 20	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-87041/70849	Un accident de la route survient lorsqu'une automobile circule sur la route 366 alors que la chaussée est mouillée. Aux abords du Lac McGregor, l'automobiliste heurte un véhicule venant d'être impliqué dans un accident et qui bloquait complètement la voie. Sous le choc de l'impact, l'automobile de la victime est projetée dans le Lac McGregor.	Que le ministère des Transports installe une glissière sur la route 366 à la hauteur du Lac McGregor.
DATE DU DÉCÈS : 1993.06.06		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 21	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-87179/72204 A-87180/72190 A-87181/72209	Un accident de la route fait trois victimes lorsque le conducteur d'une automobile qui circule sur la route 161 à Ville Saint-Gérard ne peut négocier la courbe suivant le barrage. Après en avoir perdu le contrôle, le véhicule quitte la route pour finalement couper un poteau électrique et prendre feu.	Que le ministère des Transports améliore la signalisation au site de l'accident en effectuant les déplacements de panneaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> - avancer de 100 mètres le signal avancé de 50 km/h; - avancer de 175 mètres le signal de vitesse de 50 km/h; - avancer de 125 mètres le signal de vitesse recommandée (le panneau serait à l'endroit où est le panneau de limite de vitesse de 50 km/h). Que le ministère des Transports installe un panneau annonçant les courbes à cet endroit.
DATE DES DÉCÈS : 1993.08.15		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 22	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-87324/74256	Un accident de la route survient sur l'autoroute 13 en direction nord à la hauteur du boulevard Henri-Bourassa. La voie de gauche de l'autoroute étant fermée en raison des travaux de voirie, un automobiliste circule très lentement entre deux camions semi-remorques. Soudainement, un camion percute violemment le camion semi-remorque qui se trouvait derrière la voiture. Le conducteur de cette dernière entre alors en collision avec le véhicule lourd qui se trouvait à l'avant. Les véhicules prennent feu et la victime est retrouvée décédée au volant de son automobile. Au moment de l'accident, la signalisation était adéquate.	Que le ministère des Transports augmente le nombre de feux de signalisation et accroisse la distance de signalement des travaux de voirie.
DATE DU DÉCÈS : 1993.10.25		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 23	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-87370/73415	Un accident de la route fait une victime sur la route 117 à Saint-Faustin. Suite à une perte de contrôle de la part du conducteur, le véhicule qu'occupe la victime se retrouve empalé sur la glissière située aux abords de la courbe face aux Sablières Laurentiennes.	Que le ministère des Transports, section Saint-Jovite, étudie la possibilité que la glissière en cause, au lieu de demeurer toujours parallèle au sol et ce jusqu'à son extrémité, se termine directement au sol tout en ayant un angle vers l'extérieur par rapport à l'accotement.
DATE DU DÉCÈS : 1993.10.30		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 24	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-87681/70228	<p>Un accident de la route survient alors qu'un piéton attend un feu vert pour traverser la 4^e avenue à l'intersection de la rue Queen, à Rawdon. Sur la rue Queen en direction sud, une automobile attend ce même feu vert pour tourner sur la 4^e avenue en direction est. Lorsque le feu vert apparaît, le conducteur du véhicule tourne à gauche et heurte la victime qui s'est engagée en même temps pour traverser la 4^e avenue.</p>	<p>Que la municipalité du village de Rawdon et le ministère des Transports, en fonction de leur juridiction respective, évaluent la sécurité de cette intersection pour les piétons s'y aventurant et les voitures y circulant.</p> <p>Que lors de cette évaluation, ils vérifient :</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.04.27	<p>À noter que la victime se situait à environ 10 mètres de l'intersection et que le facteur principal de l'accident est la négligence du piéton qui ne s'est pas assuré que la voie soit libre avant de traverser la rue.</p>	<p>1- la pertinence d'installer des feux verts clignotants prioritaires pour les véhicules désirant tourner à gauche à cette intersection et des feux de circulation spécifiques pour les piétons;</p> <p>2- la pertinence de la présence des différents objets mentionnés et ce, dans le respect des règlements municipaux.</p>
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports Village de Rawdon	<p>Plusieurs facteurs poussent les piétons à ne pas traverser directement à l'intersection : présence d'un garage, asphalte de la chaussée qui rejoint celle du terrain du garage, absence de trottoir. Il y a également plusieurs objets qui gênent les piétons : une boîte à fleurs, une borne-fontaine, l'annonce du garage et un poteau pour signalisation.</p>	<p>Que les corrections jugées nécessaires par ces évaluations soient effectuées.</p>

NUMÉRO : 25	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-88192/69561	<p>Un accident de la route survient sur le boulevard Talbot à Stoneham au moment où un autobus scolaire circule en direction nord. Voulant s'immobiliser pour laisser descendre un étudiant, le chauffeur ralentit et fait fonctionner ses feux clignotants afin d'aviser les automobilistes de son intention d'arrêter. En sens inverse, deux automobilistes s'immobilisent mais un train routier poursuit sa route à une bonne vitesse. Dans une manoeuvre d'évitement, le véhicule lourd se tasse vers la gauche afin d'éviter les deux véhicules, passe très près de l'autobus scolaire et heurte les automobiles immobilisées. L'une d'elles fait un tête-à-queue tandis que l'autre est écrasée par la 2^e remorque.</p>	<p>Que la Société de l'assurance automobile du Québec dresse un plan d'action et d'intervention en matière de camionnage lourd afin que des mesures de contrôle intensives puissent être exercées au Québec.</p> <p>Que les conducteurs de véhicules lourds, malgré toutes les difficultés que représente leur travail, se fassent une obligation soutenue de respecter la réglementation en vigueur quant :</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.03.15	<p>Une vérification mécanique faite sur le train routier a démontré plusieurs anomalies du système de freinage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - aux heures de conduite et de repos; - aux limites maximales de vitesse. <p>Que les camionneurs refusent de prendre la route au volant d'un véhicule lourd en mauvais état.</p> <p>Que les propriétaires de véhicules lourds respectent la Loi, les règlements et les vérifications mécaniques obligatoires sur les véhicules lourds au Québec.</p>
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Société de l'assurance automobile du Québec		<p>Que les policiers de la Sûreté du Québec, lors de leurs diverses opérations routières, exercent un oeil vigilant afin de s'assurer que les conducteurs de véhicules lourds respectent eux aussi les limites maximales de vitesse autorisées sur les routes du Québec et prennent les mesures pertinentes pour ramener à l'ordre les contrevenants.</p> <p>Que la Société de l'assurance automobile du Québec fasse une campagne d'information sur le nouveau dispositif de sécurité relativement à certains autobus scolaires.</p>

NUMÉRO : 26	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-88240/76192	<p>Une collision entre une automobile et un orignal fait une victime sur la route 263, entre Lemieux et Princeville.</p> <p>Près du lieu de l'événement, un panneau de signalisation indique la présence d'originaux.</p>	<p>Que le ministère des Transports déplace le panneau de signalisation afin qu'il couvre une plus grande étendue de cette zone qualifiée de dangereuse en raison des animaux qui y traversent.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1994.04.28		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 27	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-88568/71675 A-89715/71611	<p>Un accident de la route survient sur l'autoroute 15 en direction nord à la hauteur du viaduc de la Montée Séraphin. Lors de la collision, deux passagers qui ne portaient pas leur ceinture de sécurité sont projetés hors du véhicule. Les blessés sont transportés au Centre hospitalier Laurentien et décèdent des suites de leurs blessures.</p> <p>Des problèmes de communication ont été observés au sein de l'équipe de soins au moment où les deux blessés graves sont arrivés à l'hôpital. On a omis d'utiliser le code «avalanche». L'équipe médicale était suffisante mais elle était mal distribuée devant l'importance et le nombre de blessés.</p>	<p>Que l'équipe d'accréditation pour la désignation des centres hospitaliers de traumatologie (MSSS-SAAQ) revoie l'accréditation de ce centre et par la suite apporte, avec les autorités en place, des mesures correctrices appropriées.</p>
DATE DES DÉCÈS : 1993.07.18		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère de la Santé et des Services sociaux		

NUMÉRO : 28	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-88978/75602	<p>Un enfant décède au moment où le véhicule qu'il occupe entre en collision avec un poteau d'Hydro-Québec dans le village de Montebello.</p> <p>Le poteau en question est situé directement en bordure de la chaussée au lieu de se retrouver de l'autre côté du trottoir.</p>	<p>Que les poteaux d'Hydro-Québec situés sur la chaussée en avant du trottoir dans le village de Montebello soient déplacés.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1994.01.23		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Hydro-Québec		

NUMÉRO : 29	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-89406/72243	<p>Une collision entre deux véhicules fait trois victimes sur l'autoroute 40 à la hauteur de Saint-Sulpice.</p> <p>L'un des conducteurs en état d'ébriété a accédé en sens inverse à l'autoroute en question à partir de l'aire de service située au kilomètre 118.</p>	<p>Que le ministère des Transports revoie et améliore la signalisation au plan des entrées et des sorties de l'aire de service en cause.</p> <p>Que la Société de l'assurance automobile du Québec accentue les efforts quant aux campagnes de sensibilisation visant à prévenir la conduite en état d'ébriété.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.08.26		
<p>ORGANISME(S) VISÉ(S) :</p> <p>Ministère des Transports</p>		

NUMÉRO : 30	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-89731/70433	<p>Une fillette de 5 ans se rend à la maison voisine avec l'intention de baigner ses poupées. Pour y arriver, elle grimpe sur le système de filtration mais trébuche et se noie.</p> <p>Le propriétaire de la résidence a fait installer cette piscine par la compagnie Piscines Citadelles. Il avait obtenu un permis de la Ville de Charlesbourg pour une installation de piscine hors terre avec patio.</p>	<p>Que la Régie de la sécurité dans les sports du Québec (RSSQ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revoie le règlement type déjà proposé afin d'apporter les modifications appropriées pour le rendre encore plus sécuritaire, ce qui signifie de modifier la Section 11 : dispositions générales, n° 5, qui stipule que «le système de filtration d'une piscine hors terre doit être situé et installé de façon à ne pas créer de moyen d'escalade donnant accès à la piscine» (cet article devrait donner des normes beaucoup plus précises sur la manière d'installer ce système de façon sécuritaire ainsi que tout autre accessoire tels chauffe-eau, chlorinateur, etc.); - informe l'Union des municipalités du Québec de tout changement dans le règlement type. <p>Que l'Union des municipalités du Québec et l'Union des municipalités régionales de comté :</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.05.13		<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisent annuellement l'ensemble des villes et des municipalités régionales de comté du Québec de l'importance incontestable : <ul style="list-style-type: none"> • de se doter d'un règlement sur les piscines résidentielles; • des efforts qu'elles doivent déployer afin que leur règlement sur les piscines soit respecté par tous les citoyens (inspections régulières, etc.). <p>Que la Ville de Charlesbourg prenne certaines mesures, lors de la demande de l'émission de permis d'aménagement de piscine de sorte :</p>
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Régie de la sécurité dans les sports du Québec Union des municipalités du Québec Union des municipalités régionales de comté Ville de Charlesbourg Conseil des normes de la publicité Santé Canada Société canadienne de la Croix-Rouge Propriétaire du 7653, avenue des Tulipes Directeur des installations de piscines hors terre - Club Piscine		<ul style="list-style-type: none"> - que le formulaire signé par le requérant d'une piscine hors terre soit spécifique à la demande faite, c'est-à-dire contenir les exigences pour une piscine hors terre ou une piscine creusée, selon la demande faite; - que le règlement municipal sur les piscines figure de façon lisible au verso de la copie remise au requérant (à défaut de quoi, une brochure contenant ces règlements soit obligatoirement donnée); - que lors de l'inspection des travaux pour mettre fin aux permis, l'inspecteur s'assure que toutes les normes de sécurité retrouvées dans le règlement municipal soient respectées par le propriétaire (dans le cas contraire, le propriétaire devrait en être rapidement avisé et des mesures devraient être prises pour que les corrections soient faites dans des délais acceptables); - que lorsque le nouveau règlement sur les piscines sera en vigueur, voir à ce que tous les citoyens soient informés du contenu afin qu'ils puissent être sensibilisés au danger potentiel de leur piscine déjà en place et en règle selon l'ancien règlement (cette information pourrait se faire dans un premier temps par : un article pertinent sur la sécurité des piscines dans le journal local Info-Bourg, une remise de documentation simple et explicite aux propriétaires d'une piscine résidentielle lors des visites de quartier).

NUMÉRO : 30 (suite)	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-89731/70433	<p>Une fillette de 5 ans se rend à la maison voisine avec l'intention de baigner ses poupées. Pour y arriver, elle grimpe sur le système de filtration mais trébuche et se noie.</p> <p>Le propriétaire de la résidence a fait installer cette piscine par la compagnie Piscines Citadelles. Il avait obtenu un permis de la Ville de Charlesbourg pour une installation de piscine hors terre avec patio.</p>	<p>Que les inspecteurs de la Ville de Charlesbourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assurent qu'ils comprennent bien tous les points du règlement municipal; - sensibilisent régulièrement leurs confrères pour qu'ils vérifient adéquatement la sécurité aux abords d'une piscine; - s'assurent d'un certain contrôle de qualité sur les inspections de piscines qu'ils font régulièrement; - revoient en collaboration avec son propriétaire l'installation du 7653, avenue des Tulipes à Charlesbourg de manière à bien évaluer la sécurité de cette installation par rapport au règlement. <p>Que le Conseil des normes de la publicité relance une campagne de publicité auprès des pisciniers et des agences de publicité afin de les sensibiliser à nouveau à la sécurité au pourtour d'une piscine (cette nouvelle campagne devrait insister sur la facilité d'escalade qu'apportent certains accessoires de piscines placés trop près).</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.05.13		<p>Que la Direction de la sécurisation des produits de Santé Canada envisage la possibilité de développer une campagne de sensibilisation sur l'importance capitale d'une installation sécuritaire des piscines ainsi que sur la surveillance des enfants autour des piscines (cette campagne devrait toucher à la fois les enfants, les parents, les propriétaires, les marchands, les installateurs, les manufacturiers et tout autre intervenant intéressé à ce problème).</p> <p>Que la Société canadienne de la Croix-Rouge lors de ses divers programmes d'éducation du public et de conférences de quartier sur les piscines d'arrière-cour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insiste sur la question d'installation sécuritaire d'une piscine et de tout son système accessoire; - sensibilise la population afin que toute installation à proximité d'une piscine hors terre ne devienne un moyen d'escalade pour le jeune enfant; - énumère les points précis à vérifier pour les piscines déjà installées.
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Régie de la sécurité dans les sports du Québec Union des municipalités du Québec Union des municipalités régionales de comté Ville de Charlesbourg Conseil des normes de la publicité Santé Canada Société canadienne de la Croix rouge Propriétaire du 7653, avenue des Tulipes Directeur des installations de piscines hors terre - Club Piscine		<p>Que le propriétaire du 7653, avenue des Tulipes à Charlesbourg prenne les moyens pour que sa piscine soit installée de façon sécuritaire (ceci touche avant tout les appareillages présents à l'arrière de la piscine lors de cet accident).</p> <p>Que le directeur des installations de piscines hors terre chez Club Piscine (autrefois connu sous le nom de Piscines Citadelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assure que dorénavant les installations des piscines hors terre soient tout à fait sécuritaires et que l'appareillage au pourtour de ces piscines ne soit pas un moyen d'escalade pour les enfants; - avise les propriétaires d'installations semblables à celle du 7653, avenue des Tulipes du danger possible d'escalade que représente leur système (pour les installations effectuées dans le passé).

NUMÉRO : 31	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-89778/71788 A-92459/71771	<p>Une collision entre deux véhicules à l'intersection des routes 233 et 104 dans la municipalité de Rainville fait deux victimes. L'une des voitures circulant sur la route 233 n'a pas fait un arrêt obligatoire.</p> <p>Il s'agit d'une intersection en T signalée par un feu rouge clignotant pour la route 233 et par un clignotant jaune pour la route 104. Il n'y a aucune distraction visuelle sur les derniers kilomètres (moins de 5) parcourus sur la route 233 à l'approche de l'intersection.</p>	<p>Que le ministère des Transports voie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à mettre en place un moyen supplémentaire afin d'éveiller davantage l'attention de l'automobiliste qui circule sur la route 233 en direction de l'intersection; - à l'installation de clignotants rouges doubles à l'intersection pour les véhicules circulant sur la route 233;
DATE DES DÉCÈS : 1993.07.27	<p>Au moment de l'accident, les conditions climatiques (forte averse) ne favorisaient pas la visibilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - à l'installation, en face de la route 233, de panneaux de fin de route plus importants que ceux actuellement utilisés; - à étudier la pertinence d'installer des marqueurs sur la chaussée qui serviraient de signal avancé d'arrêt ou de panneaux avec clignotants jaunes annonçant la fin de la route et informant les usagers de se préparer à faire un arrêt obligatoire;
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		<ul style="list-style-type: none"> - à étudier la pertinence de réaménager l'intersection de la route 233 au niveau de la route 104, car la visibilité du côté est sur la route 104 est légèrement limitée à cause d'un léger angle au niveau de la route 104. <p>Que Transports Canada rende obligatoire l'installation du ballon gonflable du côté passager sur tous les véhicules.</p>

NUMÉRO : 32	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-89988/78269	<p>Un cycliste qui traverse le boulevard Laurier (route 116) à Mont Saint-Hilaire est heurté par une automobile. La visibilité était réduite en raison d'un lampadaire défectueux et d'une chaussée noircie par la pluie.</p> <p>Aucun réflecteur n'était présent sur la bicyclette.</p> <p>Fait à noter, l'accident est survenu dans un secteur qui se développe et où il y a de plus en plus de circulation de piétons, de cyclistes et de véhicules automobiles. La vitesse permise y est de 70 km/h.</p>	<p>Que le ministère des Transports réduise la vitesse permise de 70 à 50 km/h dans cette zone de la route 116 à Mont Saint-Hilaire.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1994.09.07		
<p>ORGANISME(S) VISÉ(S) :</p> <p>Ministère des Transports</p>		

NUMÉRO : 33	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-90567/71507	<p>Un accident de travail survient lorsqu'un signaleur du ministère des Transports est heurté par un camion. Le conducteur du camion conduisait trop rapidement, son véhicule était trop chargé, sans frein et suivait de trop près le véhicule qui le précédait. Aucun panneau n'indiquait la présence de signaleurs sans compter le fait que la formation de ces derniers était inadéquate.</p> <p>Dans la signalisation mise en place par le ministère des Transports pour les travaux de courte durée, aucune mention de la réduction de vitesse pour un rétrécissement de la voie de circulation n'est spécifiée.</p>	<p>Que le ministère des Transports étudie la possibilité d'ajouter des panneaux mentionnant une réduction de vitesse et la présence d'un signaleur dans la signalisation de courte durée.</p> <p>Que le ministère des Transports voie à une meilleure formation des gens désignés comme signaleurs.</p> <p>Que le ministère des Transports étudie la possibilité d'amender le Code de sécurité routière afin que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors d'infraction au Code fait par un conducteur de camion lourd, ce dernier paie de sa poche le montant équivalent à celui déboursé par un automobiliste et que sa compagnie paie aussi le même montant; - soit instauré une limite de vitesse moindre pour les camions lourds. <p>Que la Société de l'assurance automobile du Québec analyse les statistiques sur la proportion exacte des pertes de vie et des blessés graves qu'engendre le camion lourd par opposition à l'automobile et que les assurances soient ajustées en conséquence, si nécessaire (comme il est fait pour les motocyclistes).</p> <p>Que la Sûreté du Québec voie à l'application rigoureuse du code actuel vis-à-vis les conducteurs de camions lourds.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.07.09		
<p>ORGANISME(S) VISÉ(S) :</p> <p>Ministère des Transports Société de l'assurance automobile du Québec Sûreté du Québec</p>		

NUMÉRO : 34	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-91001/69648	<p>Un accident de la route fait deux victimes par noyade à Chandler dans la péninsule gaspésienne. Alors qu'il circulait sur la route 132 et qu'il s'apprêtait à traverser le pont qui enjambe la rivière Pabos ouest située entre Chandler et Pabos Mills, le conducteur du véhicule en cause a perdu le contrôle dans une pente en courbe descendante aux abords du pont. Une fois sur le pont, le véhicule a sauté le parapet pour se retrouver dans la rivière.</p> <p>Hormis le fait que le conducteur avait les facultés passablement affaiblies, le coroner a constaté que la chaussée était très glissante au site de l'événement. Il n'y avait pas d'évidence de sel ou d'abrasif dans la pente, ni sur les plaques glacées observées sur la route 132. Par ailleurs, l'état des encrages des glissières sur le pont semblait inadéquat.</p>	<p>Que le ministère des Transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procède à une évaluation du pont 2875; - corrige dans les plus brefs délais toutes les irrégularités notées dans l'inspection générale de 1992; - porte une attention aux encrages des glissières tout en les remplaçant, si nécessaire; - applique les normes actuelles dans leur évaluation.
DATE DU DÉCÈS : 1993.03.26		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 35	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-91239/74235	<p>Un accident de la route survient lorsque le conducteur d'une automobile qui emprunte le boulevard des Laurentides perd le contrôle de son véhicule sur le pont David. Le véhicule se met à zigzaguer, fait un tour complet vers la droite et frappe le parapet du pont. Au même moment, un véhicule se dirigeant vers le sud sur le pont David applique les freins. La chaussée étant glacée, il continue sa course et heurte le véhicule de la victime qui poursuit sa course par-dessus le parapet pour tomber dans la rivière des Mille-Îles.</p> <p>Il y avait une accumulation de neige sur le côté intérieur du parapet secondaire au passage de la charrue.</p>	<p>Que le ministère des Transports s'assure que le déneigement des ponts se fasse de façon à ce qu'il n'y ait aucune accumulation de neige en bordure des parapets, que ce soit en modifiant la technique de déneigement ou en modifiant les parapets.</p> <p>Que le ministère des Transports s'assure que les sous-contractants effectuant le déneigement appliquent les mêmes normes.</p> <p>Que le ministère des Transports, de concert avec la Société de l'assurance automobile du Québec, sensibilise la population à l'inefficacité des abrasifs par temps froid.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.12.29		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 36	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-91330/72583	<p>Un accident de la route fait une victime sur la route 227. Distracte par sa fille, la conductrice a perdu le contrôle de son véhicule en touchant l'accotement mou. En tentant de revenir sur la route, le véhicule a capoté. Les deux occupantes qui ne portaient pas leur ceinture de sécurité parce que non fonctionnelles, ont été éjectées. La victime s'est retrouvée coincée sous le véhicule.</p> <p>Entre autres, la condition mécanique pitoyable du véhicule en question a été l'un des facteurs ayant contribué à ce décès.</p>	<p>Que la Société de l'assurance automobile du Québec voie à ce que tout véhicule datant de quelques années (à déterminer) subisse une inspection mécanique pour obtenir le renouvellement du certificat d'immatriculation et ainsi, avoir le droit de rouler sur la voie publique.</p> <p>Que le ministère des Transports envisage la possibilité d'aménager un accotement solide asphalté lors de la réfection des routes afin d'éviter toute perte de contrôle lorsque le véhicule dévie de sa trajectoire.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.09.11		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Société de l'assurance automobile du Québec		

NUMÉRO : 37	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-91425/71543	<p>Un accident de la route survient lorsqu'un camion semi-remorque s'engage sur la bretelle d'accès menant à la route 30 vers Montréal après avoir effectué un arrêt obligatoire. Le conducteur d'une motocyclette qui aperçoit au dernier moment le camion semi-remorque, tente une manoeuvre d'évitement vers sa droite et heurte le côté droit du tracteur routier.</p> <p>La passagère de la motocyclette décède dans cet accident.</p>	<p>Que le ministère des Transports étudie la possibilité de rendre cette intersection plus sécuritaire soit en construisant une rampe d'accès à l'autoroute 30 (à l'ouest de la Montée Pomme d'Or) ou en installant une lumière de signalisation avec panneaux avertisseurs sur la Montée Pomme d'Or.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.07.13		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 38	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-91477/74154	<p>Un accident de la route survient sur la route 132 lorsque la conductrice d'une automobile, en empruntant la courbe à Grondin, à Saint-Thomas de Pierreville, perd le contrôle de son véhicule et entre en collision avec un camion venant en sens inverse.</p> <p>La journée de l'accident, il y avait de la glace noire sur la chaussée.</p>	<p>Que le ministère des Transports étudie la possibilité d'améliorer la signalisation à cet endroit en ajoutant des panneaux signalant le danger de chaussée glissante lorsque le mercure indique le point de congélation.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.12.14		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 39	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-91908/71550	<p>Un accident de la route fait une victime sur le chemin Royal (route 368) à Saint-Jean (Île-d'Orléans). Le passager avant est décédé après que le véhicule qu'il occupait dérape dans une courbe à la sortie d'un pont pour ensuite, capoter en bordure du chemin.</p> <p>Outre l'inexpérience du conducteur et le fait que les occupants du véhicule n'étaient pas attachés, la condition mécanique pitoyable du véhicule est l'un des facteurs contributifs ayant causé cet accident.</p>	<p>Que la Société de l'assurance automobile du Québec se penche sur le problème des véhicules aux conditions mécaniques douteuses.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.07.15		
<p>ORGANISME(S) VISÉ(S) :</p> <p>Société de l'assurance automobile du Québec</p>		

NUMÉRO : 40	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-92038/73539	<p>À sa sortie de l'hôpital, un nouveau-né est pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse et dirigé vers la pouponnière La Clairière.</p> <p>Le matin du 7 novembre, ayant été retenue par le boire plus long d'un autre enfant, la puéricultrice retrouve le bébé couché sur le ventre. Elle le retourne et constate que la joue droite est violacée et qu'un léger filet de sang apparaît au coin de sa bouche. Elle le prend dans ses bras et la couleur violacée de la joue disparaît graduellement. À ce moment, aucune manoeuvre particulière ou tentative de réanimation n'est tentée en attendant les ambulanciers. Les manoeuvres de réanimation ne seront initiées que durant le transport et continuées à l'hôpital, sans succès.</p>	<p>Que le ministère de la Santé et des Services sociaux établisse une politique claire quant à la nécessité d'une formation de base et de révisions fréquentes en réanimation cardiorespiratoire pour tout le personnel professionnel oeuvrant dans les établissements à vocation socio-sanitaire autres que les centres hospitaliers.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.11.07		
<p>ORGANISME(S) VISÉ(S) :</p> <p>Ministère de la Santé et des Services sociaux</p>		

NUMÉRO : 41	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-92920/78719	<p>Une personne âgée décède des suites d'un infarctus du myocarde compliqué par un accident cérébrov-ascularaire.</p> <p>Alors que l'on constate une détérioration importante de l'état de santé de la victime, un appel est fait auprès d'Urgences Lanaudière qui se veut un service de premier répondant. La personne rejointe tente alors d'entrer en contact avec le service ambulancier «Ambulances Lanaudière» mais sans succès. En route pour porter secours à la victime, le premier répondant croise une ambulance qui est en «stand by» mais les ambulanciers refusent d'intervenir puisqu'ils n'ont pas reçu un appel formel en ce sens de leur centrale. Ce n'est qu'après l'arrivée du premier répondant sur les lieux qu'un nouvel appel est fait auprès du service ambulancier. À l'arrivée des ambulanciers, on décide alors de diriger la dame vers le Centre hospitalier Le Gardeur où elle décède peu de temps après son arrivée.</p>	<p>Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière (RRSSS) voie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à mettre en place dans les plus brefs délais la nouvelle politique de premier répondant telle que définie par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les municipalités qui en font la demande; - à développer dans les plus brefs délais un contrôle de la qualité du traitement des appels d'urgence (en ce sens, le coroner réitère la recommandation d'un confrère formulée deux ans auparavant à savoir «...que la Régie régionale s'assure du contrôle de qualité du traitement donnée à l'appel d'urgence dans les points de répartition et qu'elle intervienne pour que les correctifs soient apportés, le cas échéant»); - à la mise sur pied d'un protocole 9-1-1 et cela en collaboration avec la MRC de l'Assomption; - à rejoindre le plus tôt possible les standards de moniteur et de défibrillateur semi-automatique déjà utilisés par la majorité des régies régionales; - à continuer sa progression dans son plan d'action des services de soins intégrés dans les services préhospitaliers d'urgence.
DATE DU DÉCÈS : 1994.09.03	<p>L'implantation d'un service de premier répondant dans la région de l'Assomption ne s'est pas faite dans un réel souci de collaboration entre Urgences Lanaudière et le service ambulancier.</p>	<p>Que le ministère de la Santé et des Services sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accorde aux directeurs médicaux régionaux (voire même à la Régie) des pouvoirs coercitifs avec des sanctions appropriées, pour davantage garantir la qualité des services préhospitaliers; - modifie les règles budgétaires et les liens contractuels qui le lient avec les compagnies d'ambulances afin de responsabiliser les intervenants face au contrôle de qualité; - s'assure que les aspects légaux des responsabilités entre le premier répondant, les ambulanciers et la Régie soient clairs, c'est-à-dire que les bases légales de ce nouveau concept de «premier répondant» soient définies.
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Régie régionale de Lanaudière Ministère de la Santé et des Services sociaux MRC de l'Assomption Ambulances Lanaudière M. Jean Apréo		<p>Que la MRC de l'Assomption :</p> <ul style="list-style-type: none"> - voie à développer parmi ses membres un intérêt pour le système de premier répondant et à utiliser les services de la Régie, s'il y a lieu; - tente d'instaurer, en collaboration avec la Régie, la mise sur pied d'un système 9-1-1. <p>Que les intervenants ambulanciers et para-médicaux de la région de Lanaudière et que les équipes de soins préhospitaliers travaillent en harmonie dans le but d'assurer une meilleure protection de la vie humaine, ce qui implique des changements d'attitude personnelle et professionnelle, l'élaboration d'un code d'éthique et un inventaire des problèmes graves.</p>

NUMÉRO : 42	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-93916/73869 A-93917/73859 A-93918/73860	<p>Une collision entre une voiture et un camion-remorque fait trois victimes sur la route 212, dans le Canton Newport, à 750 mètres du ruisseau Christmas Brook.</p> <p>Au moment de la collision, le conducteur du véhicule lourd effectuait une manoeuvre pour accéder à une cour à bois. En reculant, il a obstrué la voie inverse de telle sorte que l'automobile qu'occupaient les trois victimes est allée s'écraser sur l'essieu amovible de la remorque.</p> <p>En raison de la pénombre et de la disposition du camion en travers de la route, le conducteur de la voiture a probablement été ébloui par les phares allumés du tracteur qui lui ont donné la fausse impression que l'ensemble du véhicule lourd était sur la voie régulière.</p>	<p>Que l'Association du camionnage du Québec, l'Association nationale des camionneurs artisans inc. et l'Association des propriétaires de camions-remorques indépendants du Québec informent les camionneurs que lorsqu'ils ont à entraver une voie de circulation, tout particulièrement lors des manoeuvres de recul, ils doivent être assistés par un signaleur afin d'arrêter la circulation au besoin.</p> <p>Que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - continue et intensifie le travail déjà débuté quant à l'information et à la prévention en matière de perceptibilité des véhicules lourds; - trouve des moyens efficaces pour encourager l'ajout de rubans réflecteurs sur les remorques déjà en circulation. <p>Que Transports Canada établisse dans les plus brefs délais les normes minimales acceptables et obligatoires pour les bandes réfléchissantes sur les remorques neuves de camion.</p>
DATE DES DÉCÈS : 1993.11.26		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Association du camionnage du Québec Ass. prop. camions-remorques ind. Québec Ass. nationale des camionneurs art. inc. Société de l'assurance automobile du Québec Transports Canada		

NUMÉRO : 43	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-93951/74713 A-93952/74735	<p>Une collision entre une voiture et un camion-remorque fait deux victimes sur la route 108 à Sainte-Marguerite de Lingwick (comté de Mégantic Compton). La chaussée recouverte de neige et glacée a entraîné une perte de contrôle de l'automobile par le conducteur. Après avoir traversé la route, la voiture a été heurtée par le véhicule lourd qui venait en sens inverse.</p>	<p>Que la municipalité de Sainte-Marguerite de Lingwick s'assure qu'une niveleuse intervienne rapidement lorsque l'état de la route 108 le nécessite.</p> <p>Que le ministère des Transports revoie le classement du niveau d'entretien de la route 108, en tenant compte de l'achalandage des véhicules lourds ainsi que de tout autre facteur particulier à cet endroit.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1994.01.19		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports Municipalité de Lingwick		

NUMÉRO : 44	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-94213/73403	<p>Une résidente d'un complexe pour personnes âgées situé à Outremont, décède après s'être ébouillantée dans sa baignoire.</p> <p>On note l'absence de régulateurs thermiques pour l'eau chaude.</p>	<p>Que le ministère de la Santé et des Services sociaux impose l'installation de régulateurs thermiques, tant pour les résidences à l'échelle provinciale que pour celle en cause.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1993.10.26		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère de la Santé et des Services sociaux		

NUMÉRO : 45	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-94278/76018	<p>Un résident d'une maison pour personnes âgées (Cour Esplanade) décède des suites des brûlures subies alors qu'il prenait un bain.</p> <p>On note l'absence de régulateurs thermiques pour l'eau chaude.</p>	<p>Que le ministère de la Santé et des Services sociaux exige la mise en place de régulateurs thermiques dans les résidences pour personnes âgées.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1994.04.15		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère de la Santé et des Services sociaux		

NUMÉRO : 46	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-95006/74757	<p>Une jeune gardienne de 11 ans est retrouvée sans vie.</p> <p>L'assassin de la jeune fille (père des enfants qu'elle gardait) avait été remis en liberté sept mois avant de commettre son crime soit, après que le procès pour meurtre au premier degré pour lequel il était accusé ait été annulé. Le juge de la Cour supérieure du Québec qui présidait ledit procès avait été nommé à la Cour d'appel du Québec et son transfert rendu effectif dans les jours suivants.</p>	<p>Que les autorités concernées voient à l'application dans les plus brefs délais de la résolution du Barreau du Québec à propos de la révision du processus de nomination des juges de toutes les juridictions à savoir,</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre obligatoire la consultation préalable du Juge en chef d'un tribunal dont le juge est pressenti pour accéder à un autre tribunal, pour s'assurer qu'aucun procès en cours ne sera affecté par cette nomination; - apporter les modifications législatives nécessaires pour accorder à un juge nommé à un autre tribunal le délai requis pour terminer les causes dont il est saisi avant de quitter son poste.
DATE DU DÉCÈS : 1994.01.21		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère de la Justice Justice Canada		

NUMÉRO : 47	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-96563/75899	<p>Une collision entre deux véhicules fait une victime sur la route 255 à la hauteur du Canton Shipton. En raison de la chaussée rendue glissante par la neige et de la visibilité réduite, la victime a perdu le contrôle de son véhicule à l'approche d'une courbe. Elle tentait alors un dépassement. La voiture s'est mise en travers de la route pour être par la suite heurtée par une autre automobile venant en sens inverse.</p> <p>À noter que l'événement s'est produit le 7 avril soit, une semaine après que les contrats pour l'entretien des routes aient été terminés. Malgré les conditions climatiques, aucune opération de déneigement n'avait donc été effectuée.</p>	<p>Que le ministère des Transports prévoie des clauses de rappels d'après-saison dans les contrats de déneigement des voies publiques et y consacre les sommes nécessaires.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1994.04.07		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

NUMÉRO : 48	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT MORTEL	RECOMMANDATION(S)
AVIS/DOSSIER : A-96564/75906	<p>Une collision entre une automobile et un camion-remorque fait une victime sur la route 112 à la hauteur du Canton de Dudswell. En raison de la chaussée rendue glissante par la neige, de la visibilité réduite et d'une vitesse imprudente, le conducteur de la voiture qu'occupait la victime a perdu le contrôle du véhicule. Ce dernier a par la suite été heurté par le véhicule lourd qui n'a pu effectuer de manoeuvres pour éviter une collision.</p> <p>À noter que l'événement s'est produit le 7 avril soit une semaine après que les contrats pour l'entretien des routes aient été terminés. Malgré les conditions climatiques, aucune opération de déneigement n'avait donc été effectuée.</p>	<p>Que le ministère des Transports prévoie des clauses de rappels d'après-saison dans les contrats de déneigement des voies publiques et y consacre les sommes nécessaires.</p>
DATE DU DÉCÈS : 1994.04.07		
ORGANISME(S) VISÉ(S) : Ministère des Transports		

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*3. LISTE DES CORONERS POUR 1994-1995 AVEC POUR CHACUN LA NATURE DU POSTE
ET LES DOSSIERS SOUS SA RESPONSABILITÉ*

Note : Les données présentées ici ne concernent que le secteur des enquêtes.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Recherche des causes et des circonstances des décès - 01

QUESTION: 3- INFORMATIONS RELATIVES AUX ENQUÊTES PUBLIQUES EN COURS AU 31 MARS 1995

Brève description de l'enquête

Coroner enquêteur

- | | |
|---|------------------------------------|
| ▶ Enquête sur un décès lors d'une intervention policière à Oka | M ^e Guy Gilbert |
| ▶ Enquête sur le décès d'un enfant maltraité (homicide probable) | M ^e Marc-André Bouliane |
| ▶ Enquête sur le décès d'un enfant maltraité (homicide probable) | M ^e Marc-André Bouliane |
| ▶ Enquête sur un incendie avec explosion d'un réservoir de propane (décès de 4 pompiers) | M ^e Cyrille Delage |
| ▶ Enquête sur un décès par intoxication alcoolique aiguë (homicide probable) | M ^e Marc-André Bouliane |
| ▶ Enquête thématique sur 47 noyades survenues lors d'une activité de chasse, de pêche ou de plaisance | M ^e Marc-André Bouliane |
| ▶ Enquête thématique sur 10 noyades survenues lors de la pratique de la plongée sous-marine | M ^e Denis Boudrias |
| ▶ Enquête sur un décès en centre d'accueil (réanimation non pratiquée) | M ^e Anne-Marie David |
| ▶ Enquête sur un accident de travail au port de Sorel (1 victime) | M ^e Anne-Marie David |
| ▶ Enquête sur le décès d'un motocycliste survenu 10 minutes après l'intervention d'un policier | M ^e Anne-Marie David |
| ▶ Enquête sur un décès lors d'une intervention policière à Sainte-Sophie | M ^e François Doyon |
| ▶ Enquête sur deux décès avec implication d'Urgences-Santé | M ^e Anne-Marie David |
| ▶ Enquête sur des accidents de travail survenus dans des mines en Abitibi (4 victimes) | M ^e Marc-André Bouliane |
| ▶ Enquête sur un accident de travail survenu à l'aéroport de Mirabel (3 victimes) | M ^e Pierre Trahan |
| ▶ Enquête sur un incendie dans une résidence pour personnes âgées (2 victimes) | M ^e Cyrille Delage |



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

4. CORONERS QUI FONT ACTUELLEMENT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

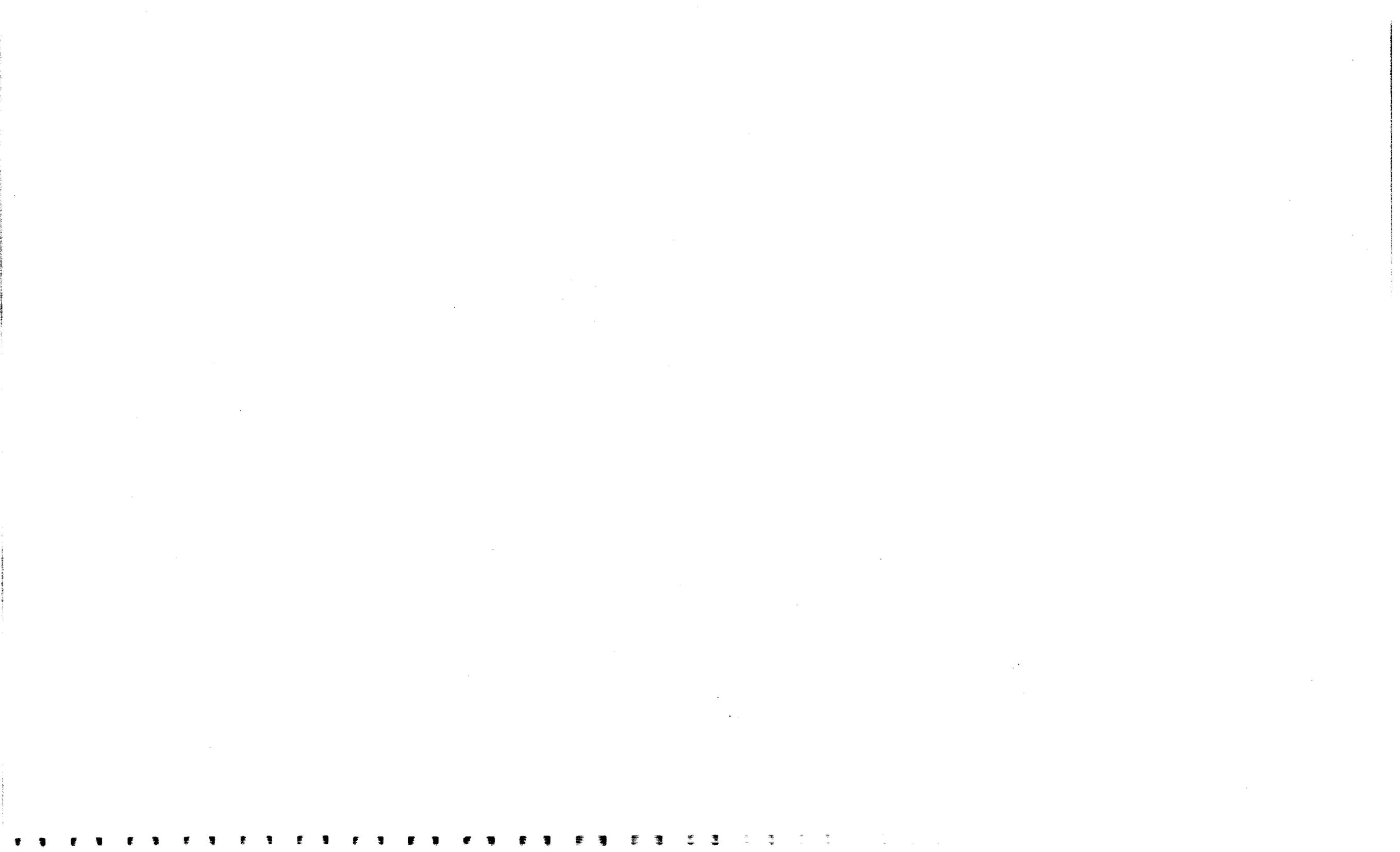


MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

Recherche des causes et des circonstances des décès - 01

QUESTION: 4- Coroners qui font actuellement l'objet d'une enquête conformément à la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès.

Me Marc-André Bouliane, coroner enquêteur permanent.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*5. NOMBRE DE DÉTENUS QUI, DURANT L'ANNÉE 1994-1995,
ÉTAIENT EN ABSENCE TEMPORAIRE*



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Étude des crédits 1995-1996

Réponses aux renseignements particuliers requis par l'Opposition officielle

Programme 03 - 01 : Services correctionnels

Question : Nombre de détenus qui, durant l'année 1994-1995, n'étaient pas en centre de détention alors qu'ils devaient normalement y être en raison de la nature de leur sentence, en précisant pour chacun et ce, pour chaque centre qu'il aurait dû occuper, la nature de la sentence et le motif de la libération.

TOTAL GLOBAL (Les données sont pour les 11 premiers mois de l'année financière 1994-1995)

Durée de la peine	Fraction de sentence	Présents		Absences temporaires				Total	
		NOMBRE	%	Ressources communautaires		Autres programmes		NOMBRE	%
				NOMBRE	%	NOMBRE	%		
6 MOIS ET PLUS	- 1/6	678	98%	4	1%	10	1%	692	20%
	1/6 - 1/3	400	51%	114	14%	277	35%	791	22%
	+ 1/3	658	90%	8	1%	64	9%	730	21%
MOINS DE 6 MOIS	- 1/6	238	89%	2	1%	26	10%	266	8%
	1/6 - 1/3	133	38%	9	3%	203	59%	345	10%
	+ 1/3	170	24%	21	3%	505	73%	696	20%
TOTAL		2 276	65%	157	4%	1 086	31%	3 519	100%



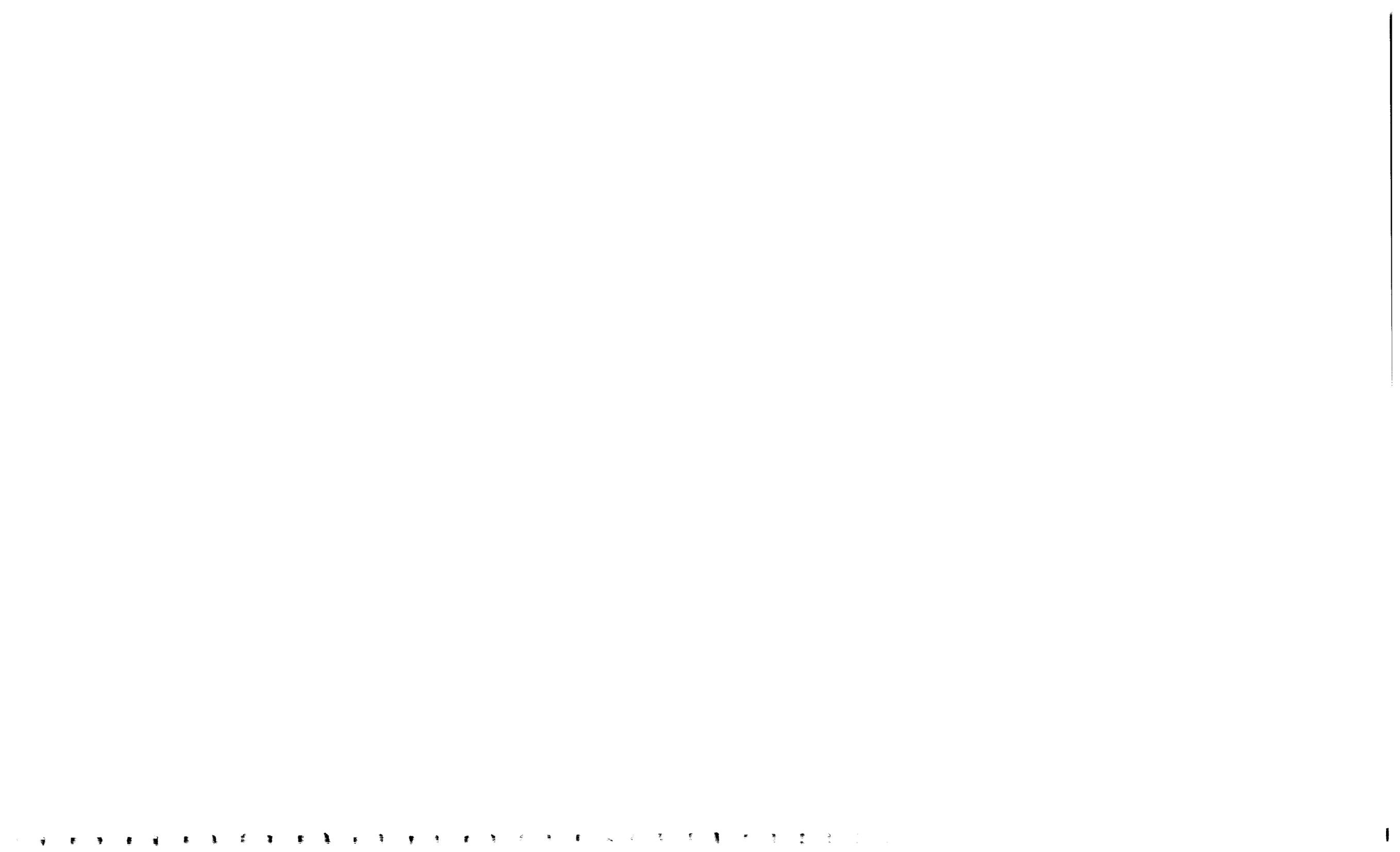
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

6. NOMBRE DE PLAINTES REÇUES PAR LES SERVICES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

DES ÉTABLISSEMENTS CARCÉRAUX ET/OU REÇUES PAR LE MINISTÈRE

AU 31 MARS 1995



SYSTÈME DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Ce système de traitement des plaintes est entré en vigueur le 15 janvier 1992 dans tous les établissements du réseau.

Il comporte trois niveaux de traitement:

- 1^{er} niveau: chef d'unité à l'établissement
- 2^e niveau: administrateur ou administratrice de l'établissement
- 3^e niveau: Direction de la détention

Le tableau "Cumulatif du 15 janvier 1992 au 31 janvier 1995" indique le nombre de plaintes traitées à chacun des niveaux dans chacun des établissements. L'objectif que les plaintes soient traitées aux plus bas niveaux est atteint:

- 70.2% au 1^{er} niveau
- 18.8% au 2^e niveau
- 10.9% au 3^e niveau

SYSTÈME DE TRAITEMENT DES PLAINTES DES PERSONNES INCARCÉRÉES

CUMULATIF DU 15 JANVIER 1992 AU 31 JANVIER 1995

Établissement	Plaintes 1 ^{er} niveau	Plaintes 2 ^e niveau	Plaintes 3 ^e niveau	Nombre de plaintes
AMOS	100 76.1%	28 21.9%	0 0.0%	128
BAIE-COMEAU	53 66.3%	15 18.8%	12 15.0%	80
BORDEAUX	1057 64.6%	416 25.4%	164 10.0%	1,637
C.D.Q. (sec. masculin)	1436 77.4%	221 11.9%	199 10.7%	1,856
C.D.Q. (sec. féminin)	23 76.7%	3 10.0%	4 13.3%	30
C.P.M.	537 71.6%	119 15.9%	94 12.5%	750
CHICOUTIMI	96 71.6%	29 21.6%	9 6.7%	134
COWANSVILLE	148 76.7%	36 18.7%	9 4.7%	193
HULL	82 71.3%	20 17.4%	13 11.3%	115
JOULETTE	111 66.1%	43 25.6%	14 8.3%	168
LAVAL	95 67.4%	29 20.6%	17 12.1%	141
NEW-CARLISLE	16 94.1%	1 5.9%	0 0.0%	17
RIMOUSKI	13 52.0%	11 44.0%	1 4.0%	25
RIVIÈRE-DU-LOUP	1 50.0%	0 0.0%	1 50.0%	2
ROBERVAL	43 68.3%	13 20.6%	7 11.1%	63
ST-HYACINTHE	42 66.7%	15 23.8%	6 9.5%	63
SEPT-ÎLES	13 56.5%	7 30.4%	3 13.0%	23
ST-JÉRÔME	16 88.9%	1 5.6%	1 5.6%	18
SHERBROOKE	433 65.0%	114 17.1%	119 17.9%	666
SOREL	330 62.5%	131 24.8%	67 12.7%	528
TANGUAY	35 67.3%	14 26.9%	3 5.8%	52
TROIS-RIVIÈRES	314 71.7%	71 16.2%	53 12.1%	438
VALLEYFIELD	93 90.3%	8 7.8%	2 1.9%	103
WATERLOO	330 68.2%	108 22.3%	46 9.5%	484
TOTAL	5,417 70.2%	1,453 18.8%	844 10.9%	7,714

CUM23-acc.fran

SYSTÈME DE TRAITEMENT DES PLAINTES

En 1994, une évaluation a été faite des plaintes acheminées au troisième niveau pour les années 1992 et 1993.

Le tableau 4 "Plaintes par type et par cote pour l'ensemble des établissements" indique les domaines qui ont fait l'objet de plaintes de la part des personnes incarcérées de même que la cote accordée à chacune, à savoir:

plainte non fondée
 plainte fondée
 plainte acheminée au Protecteur du citoyen pour traitement
 plainte acheminée au Service central des réclamations pour enquête

Les domaines les plus visés par les plaintes sont:

- les transferts
- les soins médicaux
- la perte d'effets personnels
- les absences temporaires

Cependant, si on se réfère aux cotes accordées aux plaintes, il en ressort que la grande majorité des plaintes sont non fondées. Voici les pourcentages pour chacune des cotes:

plaintes non-fondées:	71.03%
plaintes fondées:	21.60%
plaintes acheminées au Protecteur du citoyen:	3.02%
plaintes acheminées au Service central des réclamations:	4.23%

Il va de soi qu'une attention particulière est portée à chacune des plaintes traitées au troisième niveau. Des informations sont prises et des vérifications sont faites pour chacune et lorsqu'une plainte s'avère fondée, la recherche de correctifs s'effectue avec les administrateurs ou administratrices des établissements ou avec les personnes les plus directement concernées par les domaines visés.

TABLEAU 4: PLAINTES PAR TYPE ET PAR COTE POUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS

Types de plainte	COTE DES PLAINTES				Total des plaintes
	Plaintes non fondées	Plaintes fondées	Protecteur du citoyen	Service des réclamations	
Formation	1				1
Vêtements	3				3
Hygiène	3	1			4
Calcul sur sentence	3	3			6
Services (coiffeur, courtier...)	7	2			9
Harcèlement	5	4			9
Conditions d'hébergement	8	2			10
Cantine, épargne, Fond	10	1			11
Pertes de privilèges	11	2			13
Gestion de sentence	12	1			13
Services corporels	7	1	6		14
Perte de droits	11	3			14
Erreurs de procédures	9	6			15
Activités (rémunérées, loisirs)	6	12			18
Membre du personnel	15	7			22
Mesure de sécurité	23				23
Soins médicaux (délais)	21	2	2		25
Nourriture - diètes	22	5			27
Classement	24	2			26
Discipline	30	1			31
Absences temporaires	35	2			37
Effets personnels	16	5		21	42
Soins médicaux (nature)	33	6	7		46
Transferts - transport	38	40			78
Total des plaintes	353	108	16	21	
Pourcentage	71.03%	21.60%	3.02%	4.23%	497

SYSTÈME DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Lors de l'évaluation de ce système, nous nous sommes particulièrement intéressés aux plaintes fondées et avons défini des sous-cotes:

fondées	→	avec préjudice, avec correctif
	→	avec préjudice, sans correctif
	→	sans préjudice, avec correctif
	→	sans préjudice, sans correctif

Le tableau 5 "Détail des plaintes fondées par type pour l'ensemble des établissements" nous indique les domaines de plaintes fondées et la présence ou non de préjudice et de correctifs.

La majorité des plaintes fondées ont fait l'objet de correctifs, soit 64.81%. Dans certains autres cas, il n'a pas été possible de corriger la situation (par exemple: non-respect d'un délai, fermeture d'un atelier).

Dans le rapport sur l'évaluation du système de traitement des plaintes, des recommandations ont été faites concernant les domaines qui ont fait l'objet du plus grand nombre de plaintes fondées.

Par exemple, dans le cas des transferts de personnes prévenues, il a été recommandé que des vérifications systématiques soient faites concernant, entre autres, les dates de comparution et les rendez-vous médicaux importants, et que certains critères soient observés tels que prévoir une rotation des personnes non volontaires au transfert, ramener les personnes prévenues un laps de temps raisonnable avant la date de leur comparution.

TABLEAU 5: DÉTAIL DES PLAINTES FONDÉES PAR TYPE POUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS

Types de plainte	Avec préjudice avec correctif	Avec préjudice sans correctif	Sans préjudice avec correctif	Sans préjudice sans correctif	Total des plaintes fondées
Formation					
Vêtements					
Hygiène	1				1
Calcul sur sentence	2		1		3
Services (coiffeur, courrier...)	2				2
Harcèlement	4				4
Conditions d'hébergement		1	1		2
Cantine, épargne, Fonds	1				1
Pertes de privilèges	2				2
Gestion de sentence	1				1
Sérvices corporels	1				1
Perte de droits	1	1	1		3
Erreurs de procédures	2	1	2	1	6
Activités (rémunérées, loisirs)		12			12
Membre du personnel		1	6		7
Mesure de sécurité					
Soins médicaux (délais)	2				2
Nourriture - diètes	4		1		5
Classement	2				2
Discipline				1	1
Absences temporaires			2		2
Effets personnels	3	2			5
Soins médicaux (nature)	4	2			6
Transients - transport	38	2			40
Total des plaintes	70	22	14	2	
Pourcentage	64.81%	20.37%	12.96%	1.85%	108

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

7. CAPACITÉ D'ACCUEIL DE CHACUN DES CENTRES DE DÉTENTION



DIRECTION DE LA DÉTENTION

ÉTABLISSEMENTS	CAPACITÉ NORMALE * ET OCCASIONNELLE **	MOYENNE DES RELEVÉS QUOTIDIEN DE LA POPULATION ***	ÉCART
AMOS	82	79.5	2.5
BAIE-COMEAU	92	67.9	24.1
BORDEAUX	949	901.1	47.9
CENTRE DE PRÉVENTION DE MONTRÉAL	466	430.0	36.0
MAISON TANGUAY	132	168.3	(36.3)
LAVAL	147	142.6	4.4
CENTRE DE DÉTENTION DE QUÉBEC	435	470.0	(35.0)
CENTRE DE DÉTENTION DE QUÉBEC-SECTEUR FÉMININ	42	42.2	(0.2)
CHICOUTIMI	62	57.9	4.1
COWANSVILLE	56	45.8	10.2
NEW-CARLISLE	66	53.2	12.8
HULL	100	108.2	(8.2)
JOLIETTE	30	47.5	(17.5)
RIMOUSKI	44	44.5	(0.5)
RIVIÈRE-DU-LOUP	20	25.5	(5.5)
ROBERVAL	60	49.4	10.6
ST-HYACINTHE	65	58.6	6.4
ST-JÉRÔME (A)	130	107.1	22.9
SEPT-ÎLES	19	16.5	2.5
SHERBROOKE	158	143.5	14.5
SOREL	65	66.2	(1.2)
TROIS-RIVIÈRES	134	167.6	(33.6)
VALLEYFIELD	52	53.6	(1.6)
WATERLOO	180	176.4	3.6

* Nombre de lits que possède l'établissement de façon courante dans le but d'assumer la garde de la clientèle.

** Nombre de lits supplémentaires que l'établissement est capable de fournir occasionnellement pour la garde de la clientèle.

*** Population présente à 23h59 pour les 11 premiers mois de l'année 1994-1995.

A: Nouvelle capacité depuis le 5 décembre 1994.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

8. MONTANT TOTAL DU FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE

DES PERSONNES INCARCÉRÉES AU 31 MARS 1995



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE
(SERVICES CORRECTIONNELS - 03.01)

QUESTION: Montant total du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées au 31 mars 1995 avec précisions sur les dépenses effectuées à partir de ce fonds, les sources de financement et la ventilation pour chacun des fonds locaux.

Le Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées étant une corporation autonome, cette information ne concerne pas les crédits du ministère.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*9. BILAN 1994-1995 DU PROGRAMME DE TRAVAIL
AUPRÈS D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES*



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
Étude des crédits 1995-1996
Réponses aux renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Programme 03 - 01: Services correctionnels

Question: Bilan 1994-1995 du programme de travail auprès d'organismes communautaires en remplacement des sentences de fin de semaine, en précisant la nature des travaux effectués et s'il s'agit d'hommes, de femmes ou de jeunes

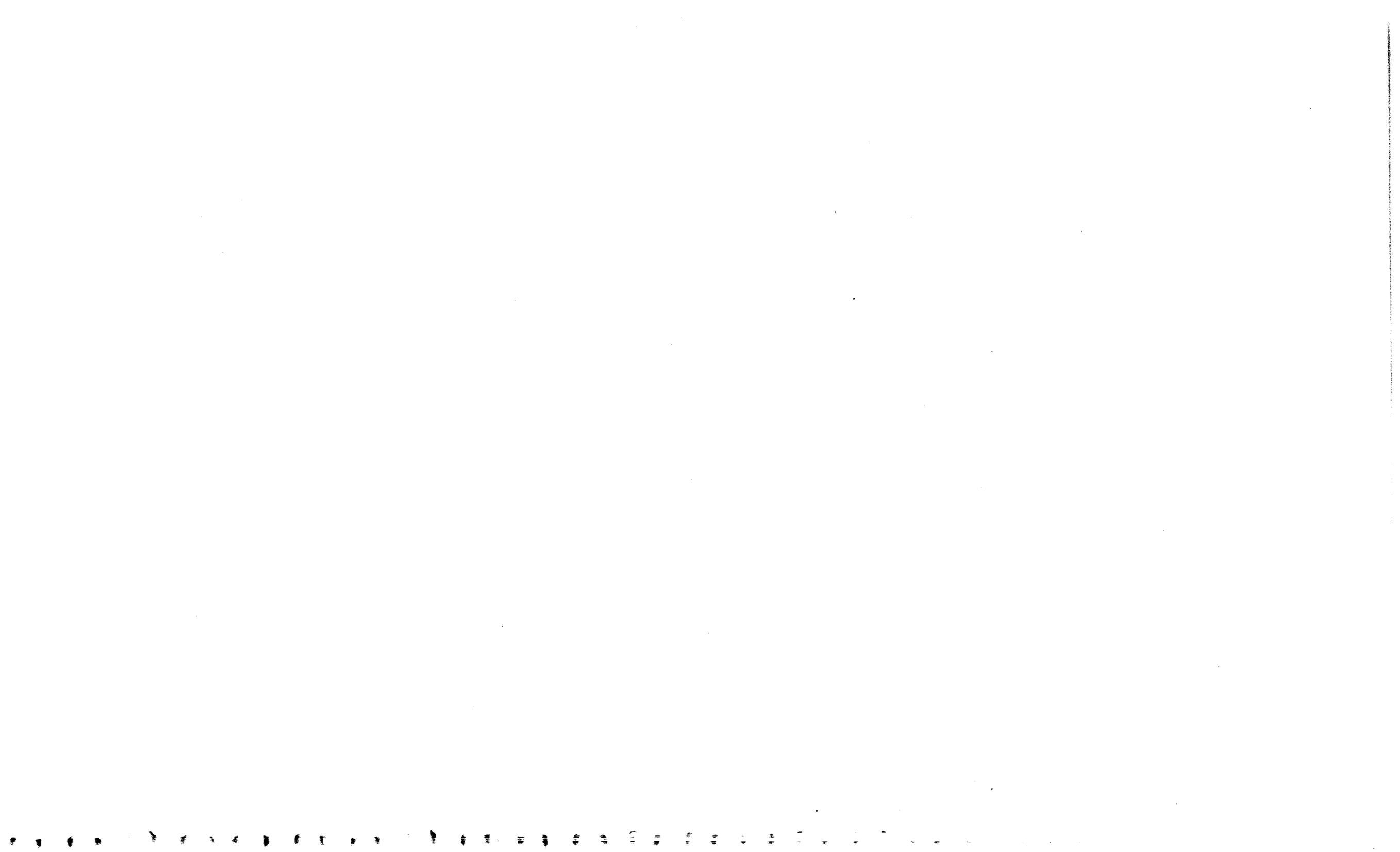
Réponse:

<u>Organisme</u>	<u>Localité / Comté</u>	<u>Clientèle</u>	<u>Nombre de personnes</u>	<u>Achalandage (#jours)</u>	<u>Montant (\$)</u>
Accueil Harvey Bibeau inc.	Amos / Abitibi Ouest	Hommes	22	326	4 795,46
Arc-en-Soi inc.	Rivière-du-Loup / Rivière-du-Loup	Hommes/Femmes	44	456	6 707,76
Maison des femmes de Baie-Comeau	Baie-Comeau / Saguenay	Femmes	2	52	764,92
Maison du Compagnon	Ville-Marie / Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Hommes	15	154	2 265,34
Maison Radisson	Trois-Rivières / Trois-Rivières	Hommes	73	479	7 046,09
Maison du Soleil Levant de Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda / Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Hommes	43	252	8 119,92
La Piaule de Val d'Or	Val-d'Or / Abitibi-Est	Hommes	35	380	5 589,80
Unité Point de départ	Joliette / Joliette	Hommes	142	1 841	27 081,11
CRC Curé Labelle	St-Jérôme / Prévost	Hommes	100	858	12 621,18
Diane Lachance	Gaspé / Gaspé	Hommes/Femmes	4	26	382,46
ADH Le Tremplin	Matane / Matane	Hommes	1	6	88,26
L'Âtre de Sept-Iles	Sept-Iles / Duplessis	Femmes	21	211	3 103,81
			502	5 341	78 566,11

Travaux effectués : hébergement de jour en ressources communautaires; dans certaines ressources, on offre aux personnes concernées de faire certains travaux et de participer aux activités organisées.

Le réseau des organismes communautaires représente 81 places annuelles de fin de semaine.

Note: Données en date du 28 février 1995 (facturation de janvier)



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

10. BILAN POUR 1994-1995 DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX ORGANISMES

COMMUNAUTAIRES DE RÉHABILITATION SOCIALE



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Étude des crédits 1995-1996

Réponses aux renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Programme 03 - 01: Services correctionnels

Question: Bilan pour l'année 1994-1995, de l'aide financière accordée aux organismes communautaires de réhabilitation sociale

ORGANISME	PROGRAMME	LOCALITÉ / COMTE	MONTANT (\$)
Centre Femmes aux 3-A	Centre de réinsertion des femmes	Québec / Limoilou	19 000,00
CRC Maison Painchaud	Info-Jonction (informations aux contrevenants)	Québec / Limoilou	24 000,00
Conseil des églises pour la justice et la criminologie (C.E.J.C.)	Dialogue sur la prévention - délit - sanction	Montréal / Outremont	9 500,00
C.I.R.C.Q.	Circulaire et rencontres / concertation régionale	Charlesbourg / Charlesbourg	1 976,00
Continuité famille auprès des détenues (C.F.A.D.)	Contact mère-enfants	Montréal / Mercier	38 000,00
Centre des services communautaires Justice et Foi	Nouvel espoir pour une justice communautaire	Québec / Taschereau	19 000,00
Centre d'Hébergement l'Entre-Toit	Relocalisation de la ressource	Montréal / St-Henri	5 000,00
Ressource pour hommes de la Haute Yamaska	Groupe de sensibilisation à la violence conjugale	Granby / Shefford	600,00
Société Élizabeth Fry du Québec	Entraide vol à l'étalage (E.V.E.) Entraide vol à l'étalage (Granby)	Montréal / Westmount	47 500,00
S.T.A.R.	Sensibilise-toi / Arrête la récidive	Montréal / Westmount	17 000,00
Tel Ressources	Urgence-Préservation	Montréal / Mercier	14 250,00
C.I.B.L. (Mohammed Lotfi-recherches)	Souverains-anonymes (radio communautaire)	Montréal / Hochelaga-Maisonneuve	3 800,00

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Étude des crédits 1995-1996

Réponses aux renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Programme 03 - 01: Services correctionnels

Question: Bilan pour l'année 1994-1995, de l'aide financière accordée aux organismes communautaires de réhabilitation sociale

ORGANISME	PROGRAMME	LOCALITÉ / COMTÉ	MONTANT (\$)
Maison Saint-Laurent	Action volontaire St-Laurent	Montréal / Sauvé	2 850,00
Maison Radisson	Programme de gestion et de traitement de la déviance sexuelle	Trois-Rivières / Trois-Rivières	9 600,00
Entrée-Libre	Aide à l'ex-détenu (e) pour empêcher la récidive	Montréal / Crémazie	9 500,00
Programme Cerveau-Direction Inc.	Conduite en état d'ébriété	Montréal / Sainte-Marie - Saint-Jacques	14 250,00
Entraide pour hommes de Montréal Inc.	Intervention de groupe auprès des contrevenants pédophiles (Amorce)	Anjou / Anjou	14 250,00
Auto-Psy Mauricie-Normandie	Autonomie des psychiatisés	Shawinigan / Saint-Maurice	4 750,00
Service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke (S.A.P.S.)	Délinquance sexuelle	Sherbrooke / Sherbrooke	9 500,00
Diogène	Intervention et recherche psycauses	Montréal - Saint-Louis	10 000,00
Association des services de réhabilitation sociale de Québec (A.S.R.S.Q.)	Promotion de l'action des citoyens à l'administration de la justice, à la lutte à la délinquance et à la réinsertion sociale	Montréal / Mercier	38 000,00
	Formation des intervenants des ressources communautaires		6 650,00
	Mise à jour du répertoire des ressources		5 000,00
Société de criminologie de Québec	Financement de soutien	Montréal / Saint-Louis	47 500,00
	Congrès 1995		20 000,00

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

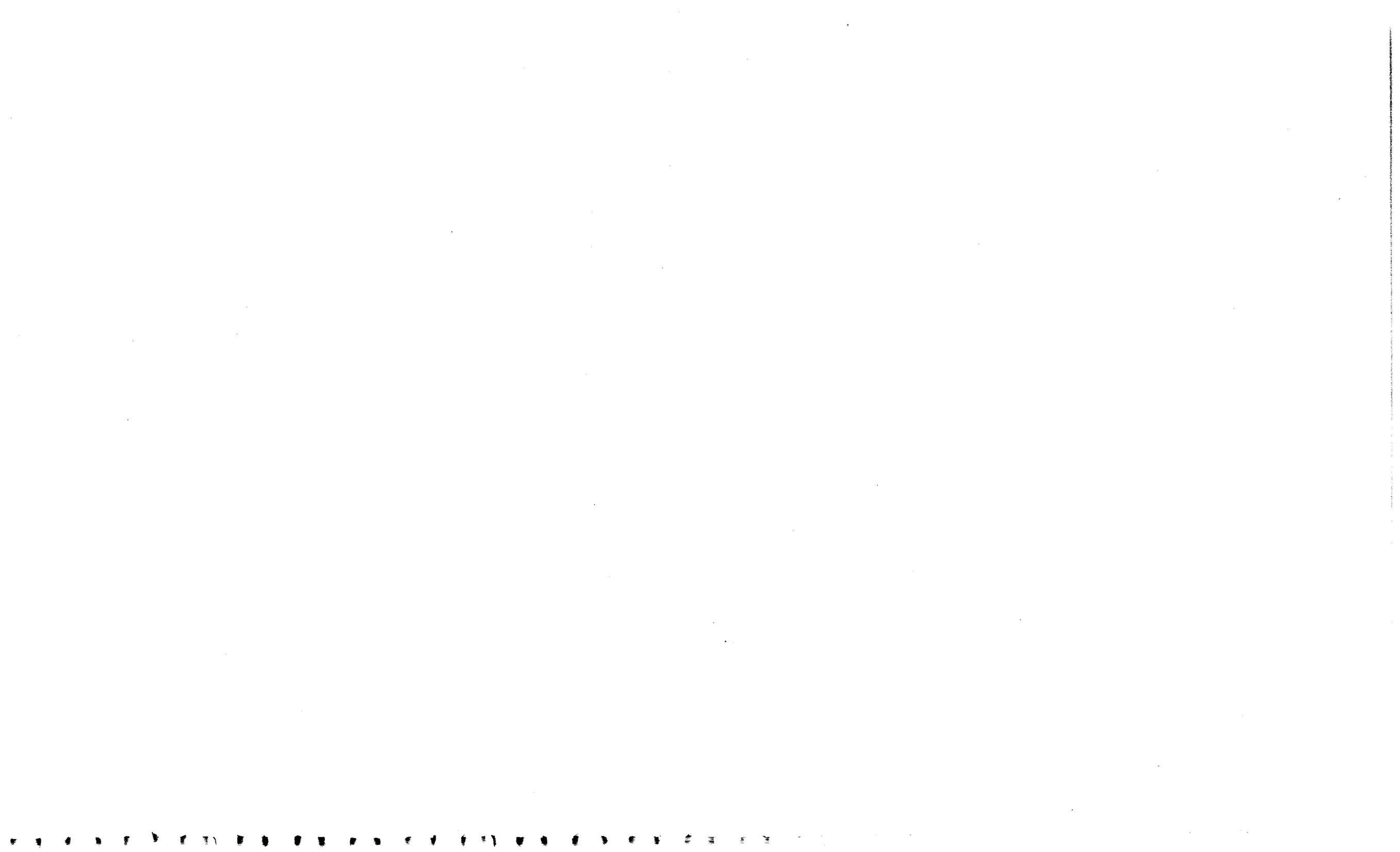
Étude des crédits 1995-1996

Réponses aux renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Programme 03 - 01: Services correctionnels

Question: Bilan pour l'année 1994-1995, de l'aide financière accordée aux organismes communautaires de réhabilitation sociale

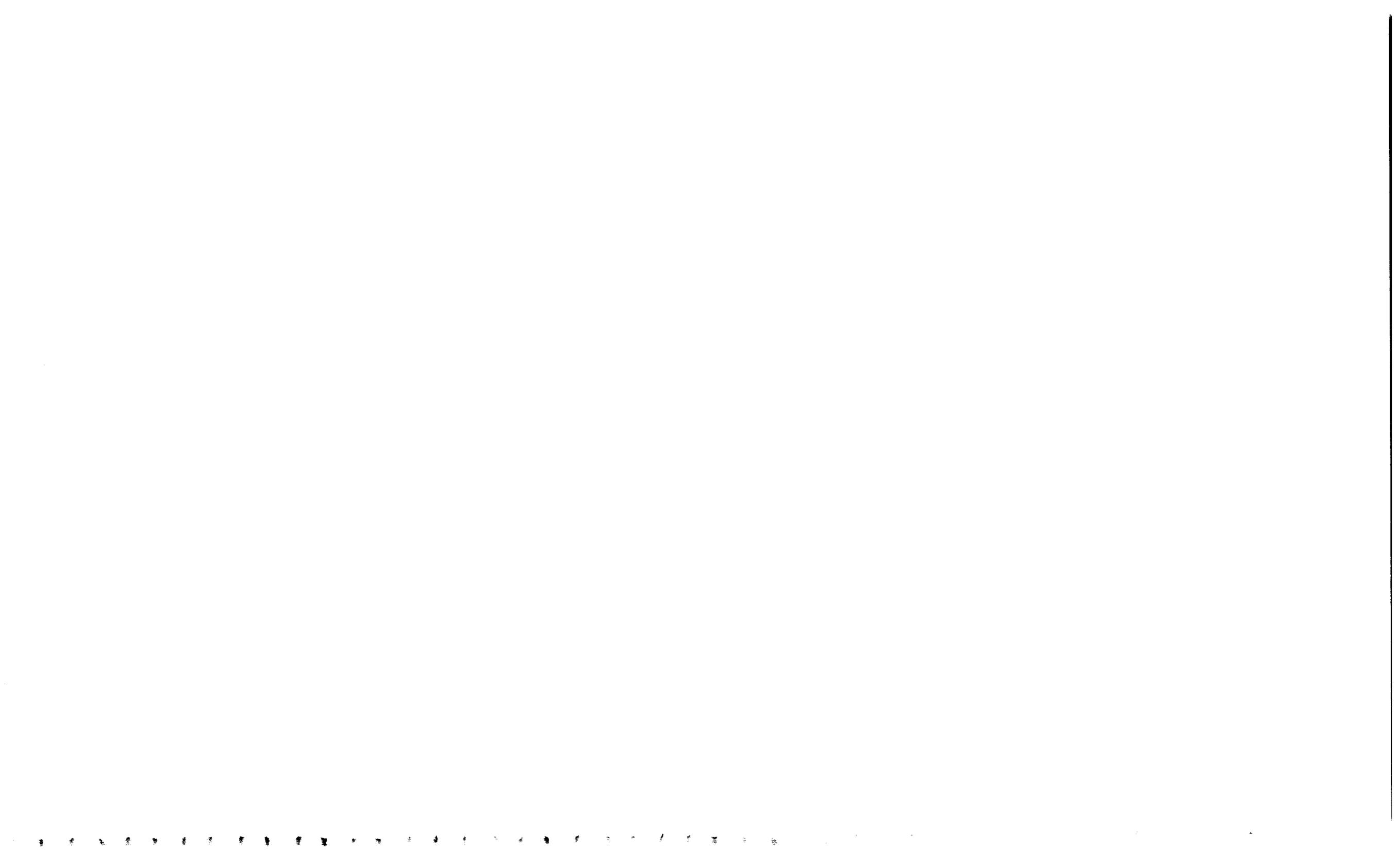
ORGANISME	PROGRAMME	LOCALITÉ / COMTÉ	MONTANT (\$)
Association des ressources intervenant auprès des hommes violents (A.R.I.H.V.)	Concertation provinciale visant la prévention de la criminalité reliée à la violence conjugale	Montréal / Mercier	23 750,00
Association des résidences communautaires du Québec (A.R.C.Q.)	Services d'hébergement et de transition: une évaluation à faire	Montréal / Pointe-aux-Trembles	23 750,00



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

11. RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU 31 MARS 1995



RÉPARTITION, AU 31 MARS 1995, DES EFFECTIFS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC PAR DISTRICTS ET PAR POSTES AVEC LES UNITÉS DE PATROUILLE QUI EN DÉPENDENT EN DISTINGUANT LES EFFECTIFS DE JOUR ET CEUX DE NUIT.

EFFECTIFS AUTORISÉS SÛRETÉ DU QUÉBEC MARS 1995	
DISTRICT BAS SAINT-LAURENT/GASPÉSIE	EFFECTIFS AUTORISÉS
01	01
Quartier général Cap-aux-meules Gaspé Grande-Vallee New-Carlisle New-Richmond Pabos Amqui Matane Matapédia Rimouski Sainte-Anne-des-Monts	63 14 31 6 20 19 27 20 13 13 34 19
DISTRICT SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN	
02	02
Quartier général Alma Chibougamau Chicoutimi Dolbeau Roberval Saint-Ambroise	53 32 15 23 19 21 8
DISTRICT DE QUÉBEC	
03	03
Quartier général Bâle Saint-Paul Le Malbaie L'étape Portneuf Québec-Véto Sainte-Anne-de-Beaupré Saint-Raymond Laurier-Station Montmagny Saint-Camille Saint-Georges-de-Beauce Saint-Joseph-de-Beauce Saint-Malachie Saint-Prosper Saint-Romuald Thetford-Mines Notre-Dame-du-Lac Rivière-du-Loup Saint-Jean-Port-Joli Saint-Pamphile Saint-Pascal Trois-Pistoles	361 18 19 11 19 19 75 27 19 27 27 20 13 27 20 10 20 25 21 19 6 19 11

**EFFICIENS AUTORISÉS
BOIS DU QUÉBEC
MARS 1995**

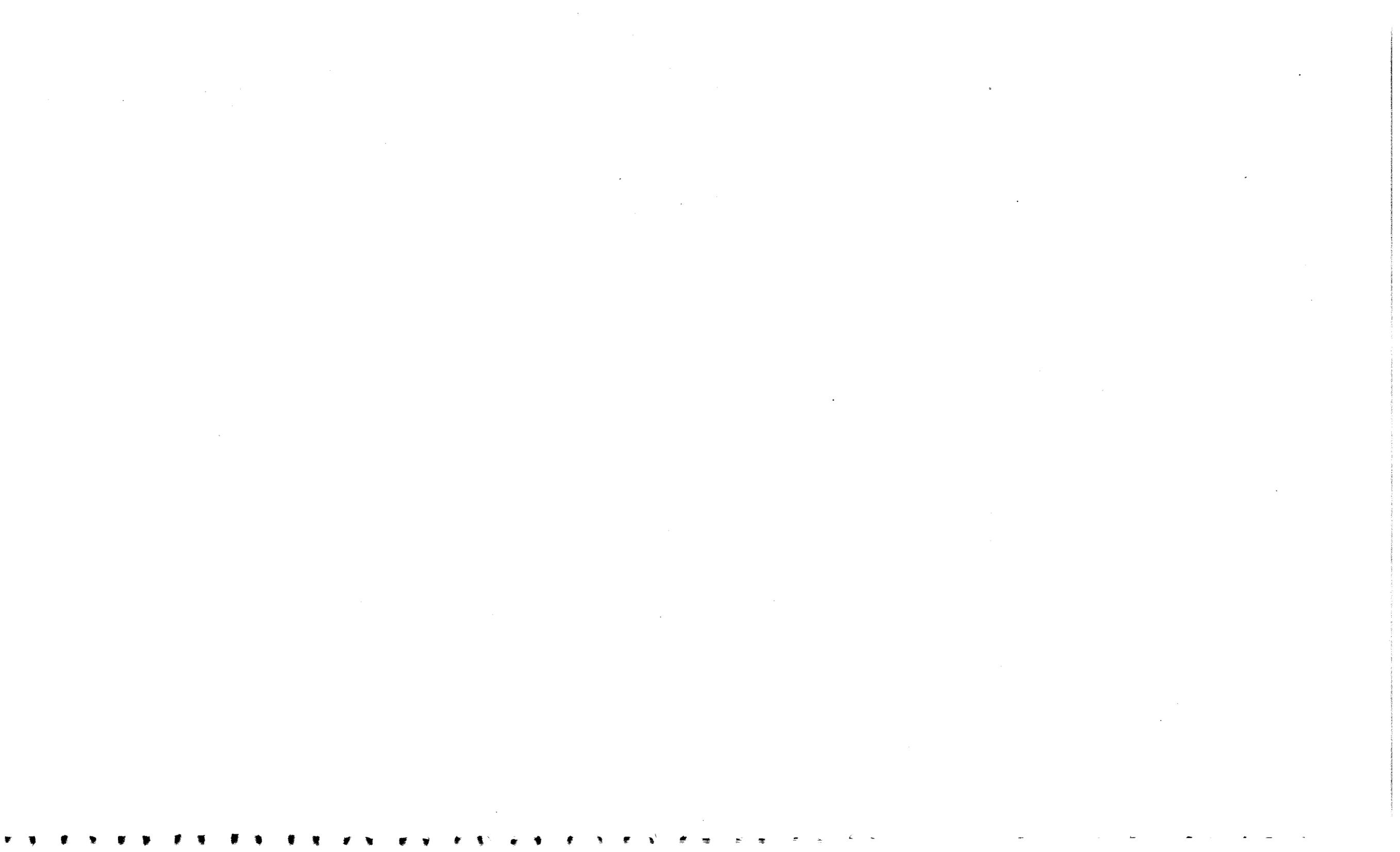
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES		
04	Quartier général Archambault Bécancour Cap-de-la-Madeleine Drummondville La Tuque Louiseville Nicolet Sainte-Anne-de-la-Pérade Shawinigan XXXXXXXXXX	65 34 19 33 35 13 21 27 18 34 XXXXXX
DISTRICT DE L'ESTRIE		
05	Quartier général Coaticook Cookshire Covansville Granby Lac-Mégantic Richmond Sherbrooke Weedon XXXXXXXXXX	63 20 14 33 35 20 20 34 19 XXXXXX
DISTRICT DE MONTRÉAL		
06	Quartier général Berthierville Joliette Lachenaie Randon Saint-Donat Saint-Gabriel-de-Brandon Saint-Michel-des-Saints Candiac Lachute Montréal-Metro Sainte-Agathe Saint-Eustache Saint-Jerome Sainte-Julie Vaudreuil Cartier-ChAMPLAIN Huntingdon Lacolle Marieville Saint-Hyacinthe Saint-Jean Sainte-Martine Tracy Valleyfield XXXXXXXXXX	481 26 48 48 41 11 20 10 86 28 98 41 63 79 45 33 38 21 19 27 42 21 21 22 36 XXXXXX

**RÉPERTIJS AUTORISÉS
SÛRETÉ DU QUÉBEC
MARS 1995**

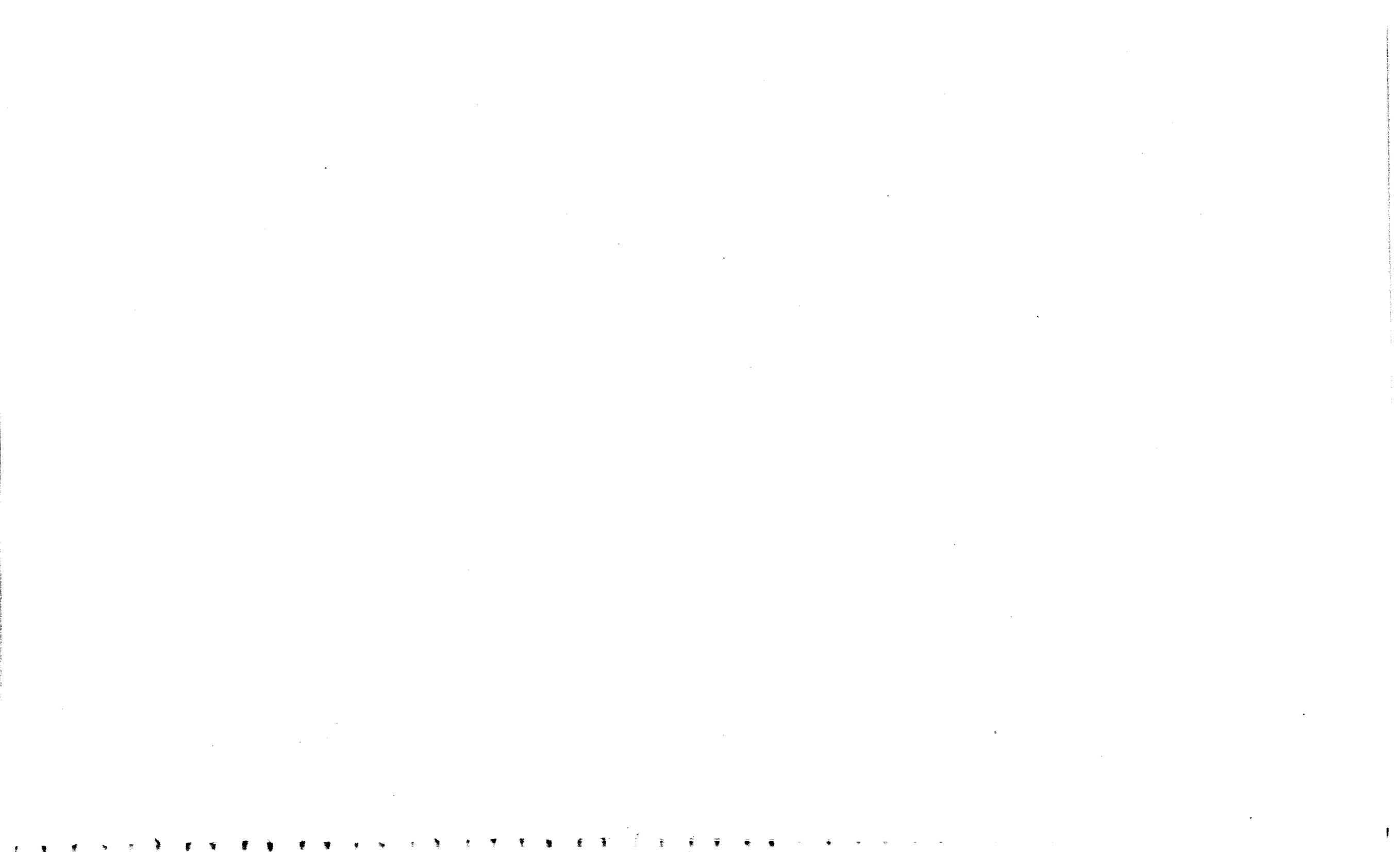
DISTRICT DE L'OUTAOUAIS		
07	Quartier général Buckingham Campbell's Bay Hull-Métro Labelle Low Maniwaki Mont-Laurier Papineauville	70 23 27 36 26 19 35 20 26
DISTRICT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NOUVEAU-QUÉBEC		
08	Quartier général Amos Kuujuaq La Baleine Laforge La Sarre Malartic Matagami Radisson Rouyn-Noranda Senneville Temiscaming Val D'Or Ville-Marie Povungnituk	59 21 5 4 4 19 19 12 4 21 19 12 19 23 3
DISTRICT DE LA CÔTE-NORD		
09	Quartier général Baie-Comeau Baie-Trinité Fermont Forestville Havre Saint-Pierre Blanc-Sablon Sept-Îles Tadoussac Schefferville	50 20 6 3 19 14 4 13 11 4
GRAND QUARTIER GÉNÉRAL		
00		419
TOTAL GÉNÉRAL		419

Date: Le 1995-03-27

PAGE: 03



LISTE DES POSTES HABITUELLEMENT FERMES LA NUIT						
OBS	DISTRICT	UNI	NOM_UNI	RELEVE	PAT	NBVEH
1	6	ST-DONAT	ST-DONAT			
2	6	ST-MICHEL-DES-SAINTS	ST-MICHEL-DES-SAINTS	NUIT	1	0
3	9	SEPT-ILES	SEPT-ILES	NUIT	0	0
4	3	ST-MALACHIE	ST-MALACHIE	NUIT	6	3
5	3	TROIS-PISTOLES	TROIS-PISTOLES	NUIT	1	0
6	1	MATANE	MATANE	NUIT	0	0
				NUIT	0	0



REPARTITION DES MEMBRES AFFECTES A LA PATROUILLE
 PAR POSTE
 AVEC LES UNITES DE PATROUILLE POUR LE JOUR, LE SOIR ET LA NUIT

DISTRICT=1

REGROUPEMENT DES POSTES	NOMBRE DE PATROUILLEURS						NOMBRE DE VEHICULES DE PATROUILLE					
	JOUR		SOIR		NUIT		JOUR		SOIR		NUIT	
	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH
POSTE												
CAP-AUX-MEULES	1.7	2	1.5	1	1.5	2	1.6	2	0.5	0	0.5	1
PABOS	3.1	3	3.1	3	3.2	4	2.8	3	1.3	1	1.4	1
GASPE	3.0	3	2.8	3	2.9	3	3.0	3	1.4	1	1.4	1
GRANDE VALLEE	2.7	3	1.8	2
NEW CARLISLE	2.4	3	2.5	2	2.4	2	2.4	3	1.1	1	1.0	1
NEW RICHMOND	2.2	2	2.2	2	2.2	2	2.0	2	0.8	1	0.8	1
AMQUI	.	.	2.0	2	1.9	2	.	.	0.8	1	0.7	1
MATANE	1.9	2	1.7	2	.	.	1.7	2	0.7	1	.	.
MATAPEDIA	1.6	2	1.5	2	1.7	2	1.5	2	0.6	1	0.7	1
RIMOUSKI	3.0	3	3.0	3	3.2	3	3.2	4	1.5	2	1.5	2
STE-ANNE-DES-MONTS	2.4	2	2.2	2	2.2	2	2.3	2	1.0	1	0.9	1

REPARTITION DES MEMBRES AFFECTES A LA PATROUILLE
PAR POSTE
AVEC LES UNITES DE PATROUILLE POUR LE JOUR, LE SOIR ET LA NUIT

----- DISTRICT#2 -----

REGROUPEMENT DES POSTES	NOMBRE DE PATROUILLEURS						NOMBRE DE VEHICULES DE PATROUILLE					
	JOUR		SOIR		NUIT		JOUR		SOIR		NUIT	
	the mean, PAT	the most freque- nt value, PAT	the mean, PAT	the most freque- nt value, PAT	the mean, PAT	the most freque- nt value, PAT	the mean, NBVEH	the most freque- nt value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most freque- nt value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most freque- nt value, NBVEH
POSTE												
ALMA	2.8	3	2.4	2	2.2	2	3.0	4	1.3	1	1.2	1
CHIBOUGAMAU	1.9	2	1.9	2	1.9	2	1.8	2	0.8	1	0.7	1
CHICOUTIMI	2.8	3	2.6	2	2.7	2	2.5	3	1.1	1	1.1	1
DOLBEAU	2.3	2	2.3	2	2.2	2	2.2	2	1.0	1	1.0	1
ROBERVAL	2.3	2	2.2	2	2.6	2	2.2	2	1.0	1	0.9	1
ST-AMBROISE	2.3	2	1.8	2

REPARTITION DES MEMBRES AFFECTES A LA PATROUILLE
PAR POSTE
AVEC LES UNITES DE PATROUILLE POUR LE JOUR, LE SOIR ET LA NUIT

DISTRICT=3

REGROUPEMENT DES POSTES	NOMBRE DE PATROUILLEURS						NOMBRE DE VEHICULES DE PATROUILLE					
	JOUR		SOIR		NUIT		JOUR		SOIR		NUIT	
	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH
POSTE												
THETFORD-MINES	2.2	2	2.0	2								
QUEBEC-METRO	7.5	8	8.3	8	2.2	2	2.0	2	1.0	1	1.0	1
BAIE ST-PAUL	1.9	2	2.0	2	6.0	6	7.1	7	4.6	4	3.2	3
LA MALBAIE	2.2	2	2.1	2	1.9	2	1.9	2	1.0	1	0.9	1
LAURIER STATION	3.0	3	2.6	2	2.0	2	2.2	2	1.0	1	0.9	1
L'ETAPE	1.4	1	1.8	2	2.5	2	2.8	3	1.3	1	1.2	1
ST-ROMUALD	3.3	3	2.9	2	1.4	1	1.3	1	0.9	1	0.5	0
PORTNEUF	2.2	2	2.1	2	2.6	2	3.3	3	1.6	1	1.2	1
ST-GEORGES-DE-BEAUCE	3.3	3	2.8	2	2.1	2	2.0	2	1.1	1	1.0	1
ST-JOSEPH-DE-BEAUCE	2.1	2	2.1	2	2.3	2	3.0	3	1.3	1	1.1	1
ST-MALACHIE	1.7	2	1.7	2	2.1	2	2.1	2	1.0	1	1.0	1
ST-PROSPER	1.2	1	1.5	2	.	.	1.5	2	0.8	1	.	.
ST-RAYMOND	2.1	2	2.1	2	1.6	2	1.2	1	0.7	1	0.8	1
STE-ANNE-DE-BEAUPRE	2.9	3	2.7	2	2.0	2	2.0	2	1.0	1	0.9	1
MONTMAGNY	2.3	2	2.4	2	3.0	4	2.8	3	1.4	1	1.4	1
NOTRE-DAME-DU-LAC	3.0	3	2.9	2	2.4	2	2.2	2	1.1	1	1.0	1
RIVIERE-DU-LOUP	2.3	2	2.2	2	3.1	4	2.9	3	1.3	1	1.5	1
					2.3	2	2.3	2	1.1	1	1.1	1

(CONTINUED)

REPARTITION DES MEMBRES AFFECTES A LA PATROUILLE
PAR POSTE
AVEC LES UNITES DE PATROUILLE POUR LE JOUR, LE SOIR ET LA NUIT

----- DISTRICT=3 -----

REGROUPEMENT DES POSTES	NOMBRE DE PATROUILLEURS						NOMBRE DE VEHICULES DE PATROUILLE					
	JOUR		SOIR		NUIT		JOUR		SOIR		NUIT	
	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH
POSTE												
ST-CAMILLE	1.4	1	1.5	2	1.5	2	1.3	1	0.7	1	0.7	1
ST-JEAN-PORT-JOLI	2.2	2	2.2	2	2.1	2	2.1	2	1.0	1	1.0	1
ST-PAMPHILE	1.5	2	1.3	1
ST-PASCAL	2.0	2	2.2	2	2.3	2	1.9	2	1.0	1	1.1	1
TROIS-PISTOLES	1.8	2	1.9	2	.	.	1.7	2	0.9	1	.	.

REPARTITION DES MEMBRES AFFECTES A LA PATROUILLE
PAR POSTE
AVEC LES UNITES DE PATROUILLE POUR LE JOUR, LE SOIR ET LA NUIT

DISTRICT-4

REGROUPEMENT DES POSTES	NOMBRE DE PATROUILLEURS						NOMBRE DE VEHICULES DE PATROUILLE					
	JOUR		SOIR		NUIT		JOUR		SOIR		NUIT	
	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH
POSTE												
BECANCOUR	2.4	2	2.0	2	2.0	2	2.2	2	1.0	1	0.9	1
DRUMMONDVILLE	2.8	3	2.8	3	2.8	3	3.0	3	1.5	2	1.5	1
NICOLET	3.1	3	2.9	2	3.1	4	2.9	3	1.3	1	1.5	2
ARTHABASKA	3.1	3	3.2	4	2.8	2	3.5	4	1.7	2	1.5	2
LA TUQUE	2.2	2	1.8	2	.	.	1.8	2	0.8	1	.	.
LOUISEVILLE	1.9	2	2.2	2	2.2	2	1.9	2	1.0	1	1.0	1
STE-ANNE-DE-LA-PERADE	1.9	2	2.1	2	2.1	2	1.6	2	0.9	1	0.9	1
SHAWINIGAN	3.8	4	2.9	3	2.7	3	4.0	5	1.6	2	1.6	2
CAP-DE-LA-MADELEINE	3.0	3	2.7	3	2.7	3	3.1	4	1.5	2	1.5	2

REPARTITION DES MEMBRES AFFECTES A LA PATROUILLE
 PAR POSTE
 AVEC LES UNITES DE PATROUILLE POUR LE JOUR, LE SOIR ET LA NUIT

DISTRICT=5

REGROUPEMENT DES POSTES	NOMBRE DE PATROUILLEURS						NOMBRE DE VEHICULES DE PATROUILLE					
	JOUR		SOIR		NUIT		JOUR		SOIR		NUIT	
	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH
	POSTE											
COWANSVILLE	2.9	3	2.3	2	2.5	3	3.5	4	1.4	1	1.5	1
GRANBY	3.3	3	2.8	3	2.9	3	3.5	4	1.6	2	1.7	2
COATICOOK	2.0	2	2.0	2	2.0	2	1.9	2	1.0	1	1.0	1
COOKSHIRE	2.0	2	2.0	2	.	.	1.8	2	1.0	1	.	.
LAC MEGANTIC	2.2	2	2.0	2	2.0	2	2.1	2	1.0	1	1.0	1
RICHMOND	2.4	2	2.1	2	2.0	2	2.2	2	1.0	1	1.0	1
SHERBROOKE	2.7	3	2.4	2	2.1	3	3.1	3	1.5	1	1.4	1
WEEDON	2.0	2	2.0	2	2.0	2	2.0	2	1.0	1	1.0	1

REPARTITION DES MEMBRES AFFECTES A LA PATROUILLE
 PAR POSTE
 AVEC LES UNITES DE PATROUILLE POUR LE JOUR, LE SOIR ET LA NUIT

DISTRICT=6

REGROUPEMENT DES POSTES	NOMBRE DE PATROUILLEURS						NOMBRE DE VEHICULES DE PATROUILLE					
	JOUR		SOIR		NUIT		JOUR		SOIR		NUIT	
	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH
POSTE												
HUNTINGDON	2.5	3	3.0	2	1.9	2	2.3	2	1.3	1	1.0	1
LACOLLE	2.3	2	2.4	2	2.4	2	2.3	2	1.0	1	1.0	1
CANDIAC	12.0	12	12.1	12	10.6	10	9.3	8	6.1	6	5.7	6
MARIEVILLE	3.1	3	3.0	3	3.0	3	3.0	3	1.3	1	1.3	1
STE-JULIE	4.6	5	4.4	4	4.3	4	4.7	5	2.3	2	2.2	2
ST-HYACINTHE	3.6	4	3.5	3	3.4	4	4.0	4	1.9	2	1.9	2
ST-JEAN	2.5	2	2.4	2	2.3	2	2.6	2	1.1	1	1.1	1
STE-MARTINE	2.1	2	2.2	2	2.2	2	1.9	2	1.0	1	1.0	1
TRACY	2.9	3	2.9	3	2.7	2	2.8	3	1.2	1	1.2	1
VALLEYFIELD	3.9	4	3.9	4	3.9	4	4.0	4	2.1	2	2.0	2
BERTHIERVILLE	2.8	3	2.7	2	2.8	2	2.5	3	1.5	1	1.2	1
JOLIETTE	4.2	5	4.2	5	4.5	5	4.7	5	2.4	2	2.4	3
RAWDON	3.9	4	3.6	4	3.5	4	3.8	4	2.0	2	1.9	2
ST-DONAT	2.1	2	1.9	2	.	.	1.7	2	0.9	1	.	.
ST-GABRIEL-DE-BRANDON	2.3	2	2.3	2	2.3	2	2.2	2	1.0	1	1.0	1
ST-MICHEL-DES-SAINTS	2.1	2	2.1	2	.	.	1.8	2	1.0	1	.	.
MONTREAL-METRO	11.0	12	10.9	12	10.8	10	10.9	10	5.7	6	5.6	6

(CONTINUED)

REPARTITION DES MEMBRES AFFECTES A LA PATROUILLE
PAR POSTE
AVEC LES UNITES DE PATROUILLE POUR LE JOUR, LE SOIR ET LA NUIT

----- DISTRICT=6 -----

REGROUPEMENT DES POSTES	NOMBRE DE PATROUILLEURS						NOMBRE DE VEHICULES DE PATROUILLE					
	JOUR		SOIR		NUIT		JOUR		SOIR		NUIT	
	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH
POSTE												
LACHENAIE	4.7	5	4.6	4	4.5	5	5.0	6	2.5	2	2.4	2
VAUDREUIL	3.1	3	3.0	3	2.7	3	3.6	4	1.6	2	1.5	2
LACHUTE	2.9	3	2.7	2	2.7	2	2.7	3	1.2	1	1.2	1
STE-AGATHE	3.8	4	3.8	4	3.4	3	4.8	4	2.0	2	1.8	2
ST-EUSTACHE	8.2	7	9.2	10	9.8	10	6.1	5	4.6	5	4.9	5
ST-JEROME	6.6	7	6.3	6	6.4	7	6.3	7	3.2	3	3.3	3
CARTIER-CHAMPLAIN	5.2	6	4.8	5	4.9	5	5.3	5	2.5	3	2.6	3

REPARTITION DES MEMBRES AFFECTES A LA PATROUILLE
 PAR POSTE
 AVEC LES UNITES DE PATROUILLE POUR LE JOUR, LE SOIR ET LA NUIT

DISTRICT=7

REGROUPEMENT DES POSTES	NOMBRE DE PATROUILLEURS						NOMBRE DE VEHICULES DE PATROUILLE					
	JOUR		SOIR		NUIT		JOUR		SOIR		NUIT	
	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH
POSTE												
BUCKINGHAM	2.3	2	2.3	2	2.3	2						
CAMPBELL'S BAY	2.9	3	2.7	2	3.0	3	2.2	2	1.0	1	1.0	1
HULL METRO	2.9	3	2.8	3	2.9	3	2.7	3	1.2	1	1.3	1
LABELLE	3.2	3	2.8	2	2.9	3	3.4	3	1.6	2	1.7	2
LOW	2.4	2	2.1	2	2.1	2	3.1	3	1.2	1	1.2	1
MANIWAKI	3.7	4	4.1	4	4.0	4	2.3	2	1.0	1	1.0	1
MONT-LAURIER	2.3	2	2.2	2	2.1	2	3.6	4	2.0	2	2.0	2
PAPINEAUVILLE	2.6	2	3.0	2	3.0	2	2.2	2	0.9	1	0.9	1
							2.6	2	1.4	1	1.4	1

REPARTITION DES MEMBRES AFFECTES A LA PATROUILLE
PAR POSTE
AVEC LES UNITES DE PATROUILLE POUR LE JOUR, LE SOIR ET LA NUIT

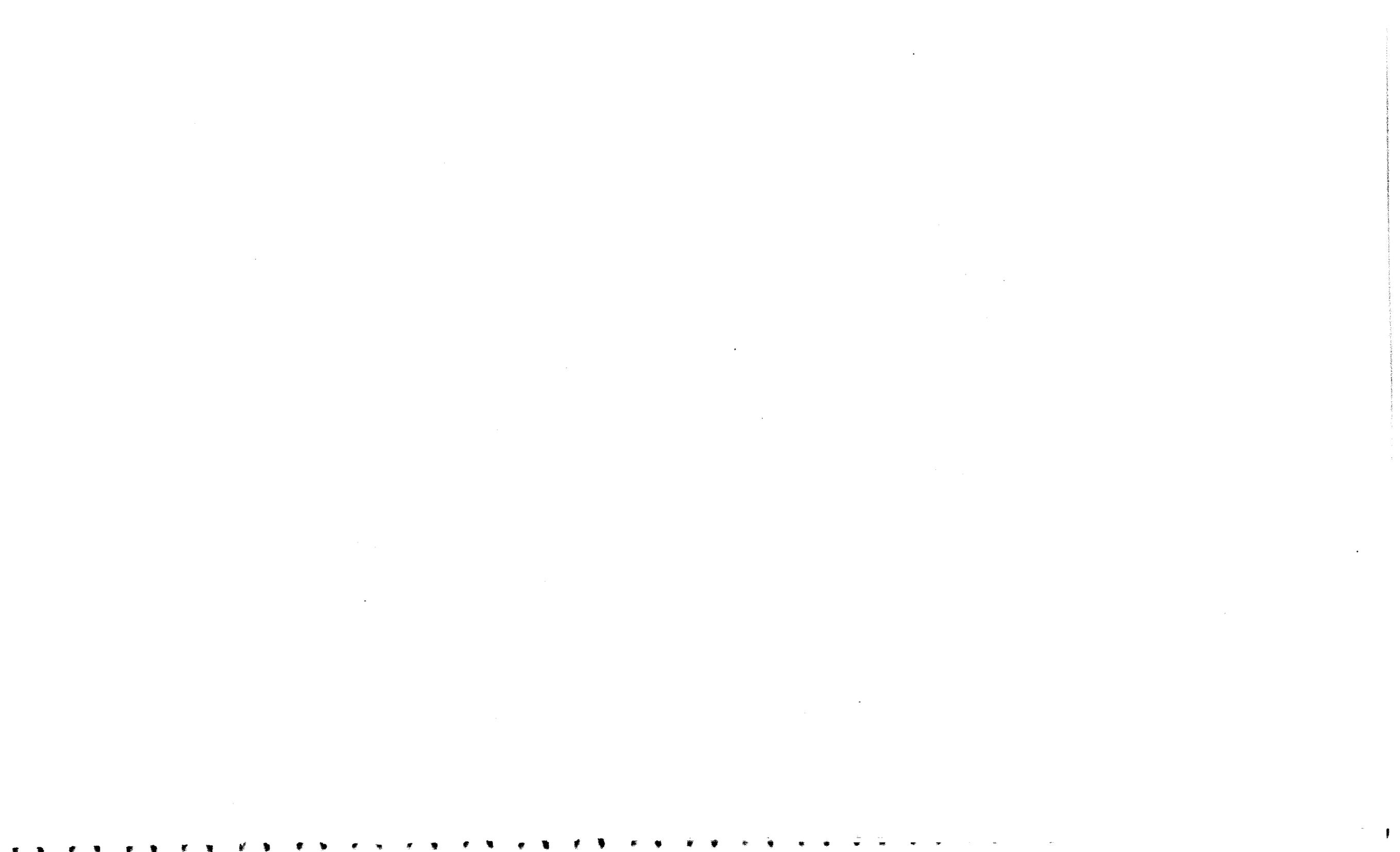
DISTRICT-8

REGROUPEMENT DES POSTES	NOMBRE DE PATROUILLEURS						NOMBRE DE VEHICULES DE PATROUILLE					
	JOUR		SOIR		NUIT		JOUR		SOIR		NUIT	
	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH
POSTE												
RADISSON	1.7	2	1.5	1
AMOS	2.2	2	2.1	2	2.0	2	2.1	2	0	1	0.9	1
LA SARRE	2.1	2	2.0	2	2.1	2	2.0	2	0.9	1	0.9	1
MALARTIC	2.1	2	2.1	2	2.1	2	2.0	2	1.0	1	1.0	1
ROUYN	2.4	2	2.3	2	2.3	2	2.3	2	1.0	1	1.0	1
SENNETERRE	2.4	3	2.4	2	2.3	2	2.3	2	1.0	1	1.0	1
TEMISCAMING	2.4	3	2.2	2	.	.	1.9	2	1.0	1	.	.
VAL D'OR	2.1	2	2.1	2	2.0	2	2.0	2	0.9	1	0.9	1
VILLE-MARIE	2.8	3	2.7	2	2.8	3	2.7	3	1.1	1	1.2	1
MATAGAMI	2.3	2	2.1	2	.	.	2.0	2	1.0	1	.	.
LAFORGE	1.7	2	1.5	2

REPARTITION DES MEMBRES AFFECTES A LA PATROUILLE
PAR POSTE
AVEC LES UNITES DE PATROUILLE POUR LE JOUR, LE SOIR ET LA NUIT

DISTRICT=9

REGROUPEMENT DES POSTES	NOMBRE DE PATROUILLEURS						NOMBRE DE VEHICULES DE PATROUILLE					
	JOUR		SOIR		NUIT		JOUR		SOIR		NUIT	
	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, PAT	the most frequent value, PAT	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH	the mean, NBVEH	the most frequent value, NBVEH
	POSTE											
SCHEFFERVILLE	0.8	1	0.7	1
BAIE COMEAU	2.5	3	2.3	2	2.3	2	2.3	3	1.0	1	1.0	1
BAIE TRINITE	2.5	3	1.8	2
FORESTVILLE	2.2	2	2.2	2	2.3	2	2.1	2	1.0	1	1.0	1
HAVRE ST-PIERRE	1.6	2	1.5	2	1.4	2	1.5	2	0.6	1	0.5	1
FERMONT	0.9	1	1.1	1
SEPT-ILES	2.1	2	2.0	2	.	.	1.9	2	0.8	1	.	.
TADOUSSAC	1.9	2	1.9	2	.	.	1.4	2	0.8	1	.	.
BLANC-SABLON	1.4	1	1.2	1



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

12. NOMBRE D'HEURES ET COÛT PAR POSTE DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

EFFECTUÉ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC



SURETÉ DU QUÉBEC
TEMPS SUPPLÉMENTAIRE RÉGULIER PAR CODES D'ACTIVITÉ (1)
PAR DISTRICTS ET POUR LE G.Q.G.
DU 1^{er} AVRIL 1994 AU 28 FÉVRIER 1995 (11 MOIS)

	Présence à la cour 55	Détection 30	Drogues et stupéfiants 22	Sécurité routière 25	Autre travail policier 50	Autres codes 10-15-21 23-24-40 45-60-65-70	Total des heures effectuées au 95-02-28	Heures budgétées 94-95	Heures (2) disponibles d'ici le 31 mars '95 (1 mois)	
									Heures	%
District 1	8 911	7 161	1 849	2 923	2 058	296	23 198	23 350	152	1%
District 2	2 132	3 156	1 376	3 411	1 742	664	12 481	13 500	1 019	8%
District 3	21 371	27 078	7 470	10 379	5 607	765	72 670	74 500	1 830	2%
District 4	5 626	9 196	2 915	2 651	2 243	839	23 470	23 800	330	1%
District 5	5 509	6 158	1 826	3 646	2 078	382	19 599	22 700	3 101	14%
District 6	53 858	50 030	12 551	12 660	10 149	3 029	142 277	138 000	(4 277)	-3%
District 7	8 174	6 368	2 474	3 783	2 220	199	23 218	23 700	482	2%
District 8	3 723	9 340	1 443	2 223	3 435	221	20 385	14 800	(5 585)	-38%
District 9	2 002	4 063	1 464	2 167	3 044	125	12 865	12 000	(865)	-7%
S/total – districts	111 306	122 550	33 368	43 843	32 576	6 520	350 163	346 350	(3 813)	-1%
G.Q.G.	1 709	15 243	6 021	1	9 634	1 651	34 259	35 009	750	2%
TOTAL – S.Q.	113 015	137 793	39 389	43 844	42 210	8 171	384 422 (3)	381 359	(3 063)	-1%
%	29.4%	35.9%	10.2%	11.4%	11.0%	2.1%	100.0%			

NOTE : (1) ces données ont été compilées à partir du système C.R.P.Q. – B12 Contrôle des dépenses (d.t.s.)

(2) 1 mois = 8.3% de l'année à écouler

(3) selon l'annexe 4 , 386 749 heures

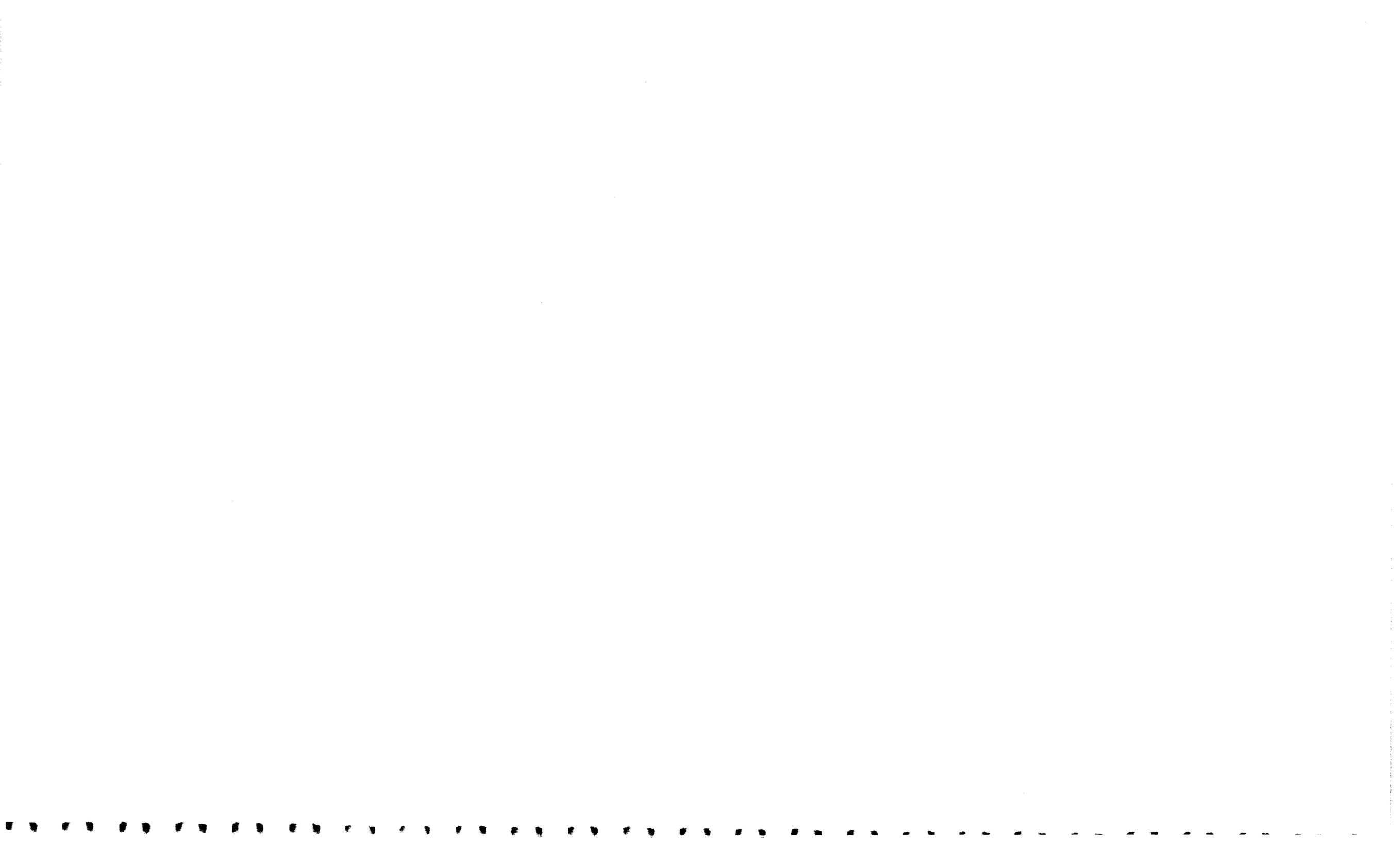


MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*13. LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE CEUX QUI
ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROMOTION, POUR 1994-1995*

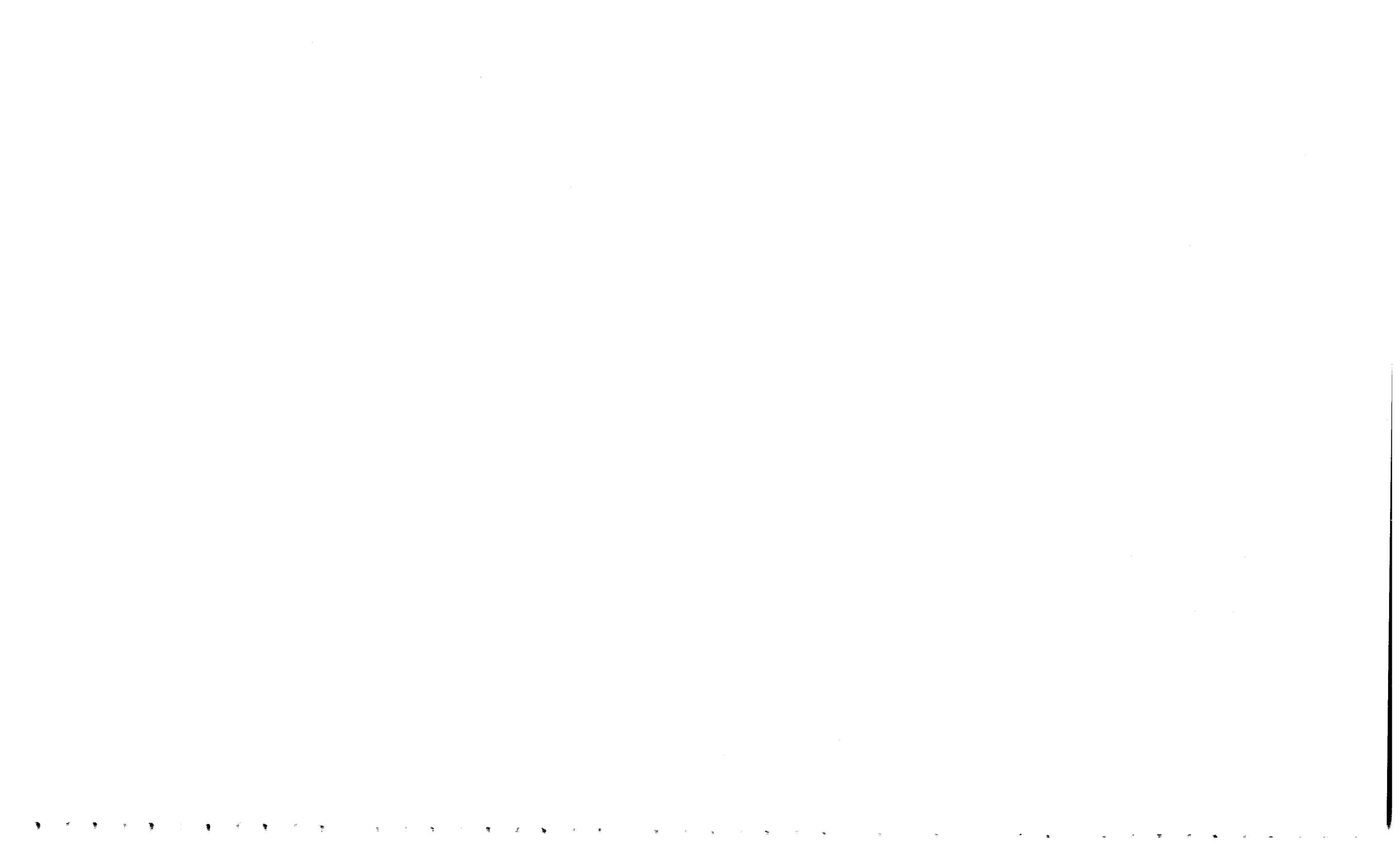




MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*14. EFFECTIFS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉS À LA SURVEILLANCE
DES TERRITOIRES AUTOCHTONES*



**COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES AU QUÉBEC OÙ LA SÛRETÉ ASSURE LES SERVICES DE
PREMIÈRE LIGNE**

COMMUNAUTÉ	DISTRICT (S.O.)	POSTE S.O. EFFECTIFS S.O.
Mic Macs de Gaspé	Bas St-Laurent Gaspésie	Gaspé 31
Malécites de Whithworth et Cacouna	Bas St-Laurent Gaspésie	Rimouski 38
Mohawks de Kanesatake	Montréal	St-Eustache 63
Mohawks de Doncaster	Montréal	Ste-Agathe 41
Algonquins du Lac Rapide	Outaouais	Maniwaki 35
Algonquins du Grand Lac Victoria	Abitibi-Témiscamingue Nouveau-Québec	Val d'Or 19

**COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES OÙ LA SÛRETÉ ASSURE UN RÔLE DE SUPPORT
ADMINISTRATIF ET LIAISON (PROGRAMME DE POLICE AUTOCHTONE ET ENTENTES
TRIPARTITES)**

COMMUNAUTÉ	DISTRICT (S.O.)	POSTE S.O. EFFECTIFS S.O.
Attikameks d'Obedjiwan	Saguenay Lac St-Jean	Roberval 1 (agt liaison)
Algonquins du Lac Simon	Abitibi-Témiscamingue Nouveau-Québec	Val d'Or 1 (agt liaison)
Les Inuit :		
Kuujuarapik, Umiujaq, Inukjuak, Puvirnituq, Akulivik, Ivujivik	Abitibi-Témiscamingue Nouveau-Québec	La Baleine 3 (agts liaison) 1 (responsable) (4 au total)
Saluit, Kangiqsualujuaq, Quaqtaq, Kangirsuk, Aupaluk, Tasujaq Kuujuuaq, Kangiqsujuaq	Abitibi-Témiscamingue Nouveau-Québec	Kuujuuaq 4 (agts liaison) 1 (responsable) (5 au total)
Naskapis de Kawawachikamach	Baie-Comeau	Schefferville 1 (agt liaison)
Montagnais de Uashat Maliotenam	Baie-Comeau	Sept-Iles 1 (agt liaison)
Mohawks de Kanesatake	Montréal	St-Eustache 1 (agt liaison opérationnel)
Mohawks de Kahnawake	Montréal	Candiac 1 (agt liaison) opérationnel
Mohawks d'Akwesasne	Montréal	Huntingdon 1 (agt liaison) opérationnel

SERVICES CONSEIL AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Services des communautés autochtones	Grand Quartier Général	Montréal	5 policiers
Service des mesures d'urgence	Grand Quartier Général	Montréal	1 policier

SERVICES SPÉCIALISÉS ET SUPPORT OPÉRATIONNEL

8 des 9 districts de la Sûreté donnent des assistances régulièrement aux services policiers en milieu autochtone et ce conformément au mandat légal de la Sûreté.

Seul le district de l'Estrie n'a aucune communauté autochtone d'établie sur leur territoire.

Pour tous les autres districts, un total d'environ 31 postes différents de la Sûreté et des ressources de 8 quartiers généraux de même que certaines du Grand Quartier Général de Montréal peuvent être sollicitées de façon sporadique pour fournir ce type d'assistance aux services policiers autochtones.

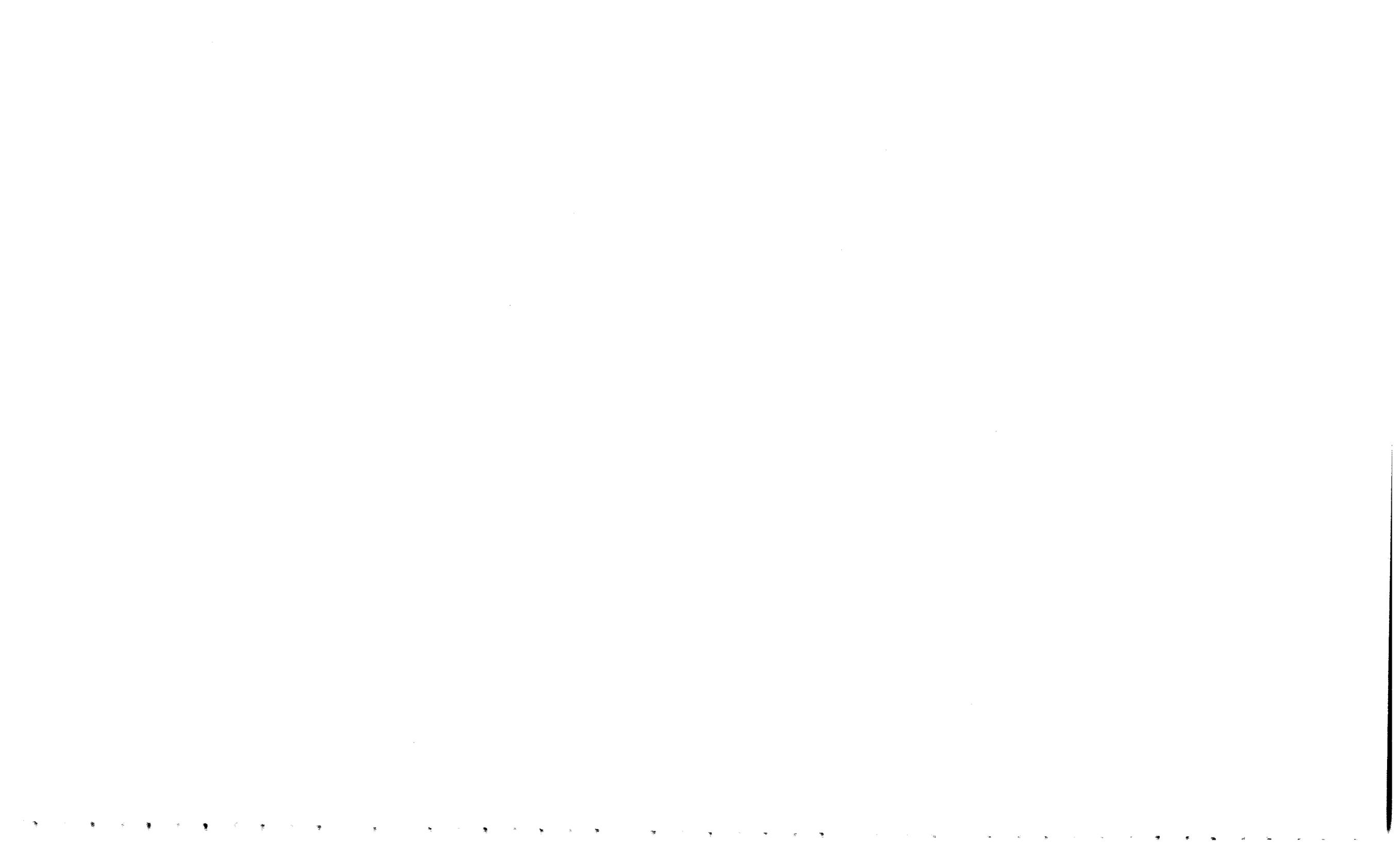
En voici la liste :

Conseil de la police Amérindienne		16 communautés
Peace Keepers		Kahnawake
Service de police du Village Huron		Wendake
Listiguj Police		Restigouche
Ententes tripartites (Cris, Akwesasne, Kitiban Zibi, Betsiamites, Lac Simon, Uashat-Malioténam, Obedjwan)		15 communautés
Programme S.Q. (Inuit, Naskapis)		15 communautés

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

15. LISTE DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS



**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

(POUR L'ENSEMBLE DU MINISTÈRE - EXCLUANT LA SQ)

QUESTION: Liste des services de télécommunications avec précisions, pour chacune des régions, sur les effectifs et les coûts réels qu'ils représentent

Programmes	Téléphonie	Communications écrites	Radiocommunications	Informatique	Total
1 Coroner	23,7	1,6	17,4	0,8	43,5
2 Régie des alcools, des courses et des jeux	150,6	8,9	9,7	50,5	219,7
3 Services correctionnels	1073,8	56,7	356,0	0,5	1487,0
3.1 Commission québécoise des libérations conditionnelles	26,1	1,8			27,9
4 Sécurité et prévention	75,3	5,1	65,0		145,4
5.1 Commissaire à la déontologie policière	26,8	0,9			27,7
5.2 Comité à la déontologie policière	27,1	1,2	1,3		29,6
7 Administration	162,9	8,3	37,5	504,2	712,9
8 Sécurité civile	123,9	9,7	146,2	2,8	282,6
TOTAL:	1690,2(K\$)	94,2(K\$)	633,1(K\$)	558,8(K\$)	2 976,3(K\$)

Note: Compte tenu que les services sont facturés centralement, il est impossible de fournir le détail des coûts par région ainsi qu'en relation avec l'effectif.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

16. NOMBRE DE PLAINTES ADRESSÉES AU COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE
COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

QUESTION: Nombre de plaintes adressées en 1994-1995 au Commissaire à la déontologie policière avec précisions sur:
- le nombre de plaintes par poste; - leur nature; - le traitement apporté et les décisions

1)	<u>Plaintes reçues entre le 1^{er} avril 1994 et le 28 février 1995</u>	
	Par corps policiers	
	. Sûreté du Québec	240
	. Service de police de la Communauté urbaine de Montréal	319
	. Corps de police municipaux	408
	. Constables spéciaux	17
	. Autres	<u>11</u>
	Total:	995
2)	<u>Nature des plaintes selon les articles du Code de déontologie policière (1^{er} avril au 31 décembre 1994)</u>	
	. article 5 (comportement et langage)	372
	. article 6 (abus d'autorité)	504
	. article 7 (non respect de la loi)	268
	. article 8 (manque de probité)	77
	. article 9 (conflit d'intérêt)	5
	. article 10 (non respect des droits de la personne)	88
	. article 11 (usage des équipements)	41
	. autres	<u>48</u>
	Total	1 403 ¹

¹ Il peut y avoir infraction en vertu de plusieurs articles pour un même dossier.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE
COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

QUESTION: Nombre de plaintes adressées en 1994-1995 au Commissaire à la déontologie policière avec précisions sur:
- le nombre de plaintes par poste; - leur nature; - le traitement apporté et les décisions

3) Traitement à la réception

. Enquête	434
. Conciliation	125
. Refus d'enquêter (rejet de la plainte)	189
. Désistement	2
. Attente (dossiers incomplets)	54
. À l'étude	191

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

17. NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS EN 1994-1995 PAR LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME: Comité de déontologie policière (05-02)

Question 17: Nombre de dossiers traités en 1994-1995 par le Comité de déontologie policière et résultat final avec décision rendue, en précisant la nature du dossier et le traitement apporté, selon les postes visés.

<u>Provenance</u>	<u>Dossiers reçus du 94-04-01 au 95-03-31</u>	<u>Décisions rendues du 94-04-01 au 95-03-31</u>	<u>Ventilation des décisions dérogatoires du 94-04-01 au 95-03-31</u>
Citations	208	122 : 77 non-dérogatoires 45 dérogatoires	Dossiers de citation dérogatoires : 45 Sanctions rendues: 37 (*) En attente de sanction: 11 Avertissement 5 Réprimande 6 Suspension 1-60 jrs 26 Rétrogradation -- Destitution --
Révisions des décisions du Commissaire de rejeter une plainte	175	161 : 104 rejetées 57 acceptées	
Enquêtes publiques	3	- :	
	386	283	

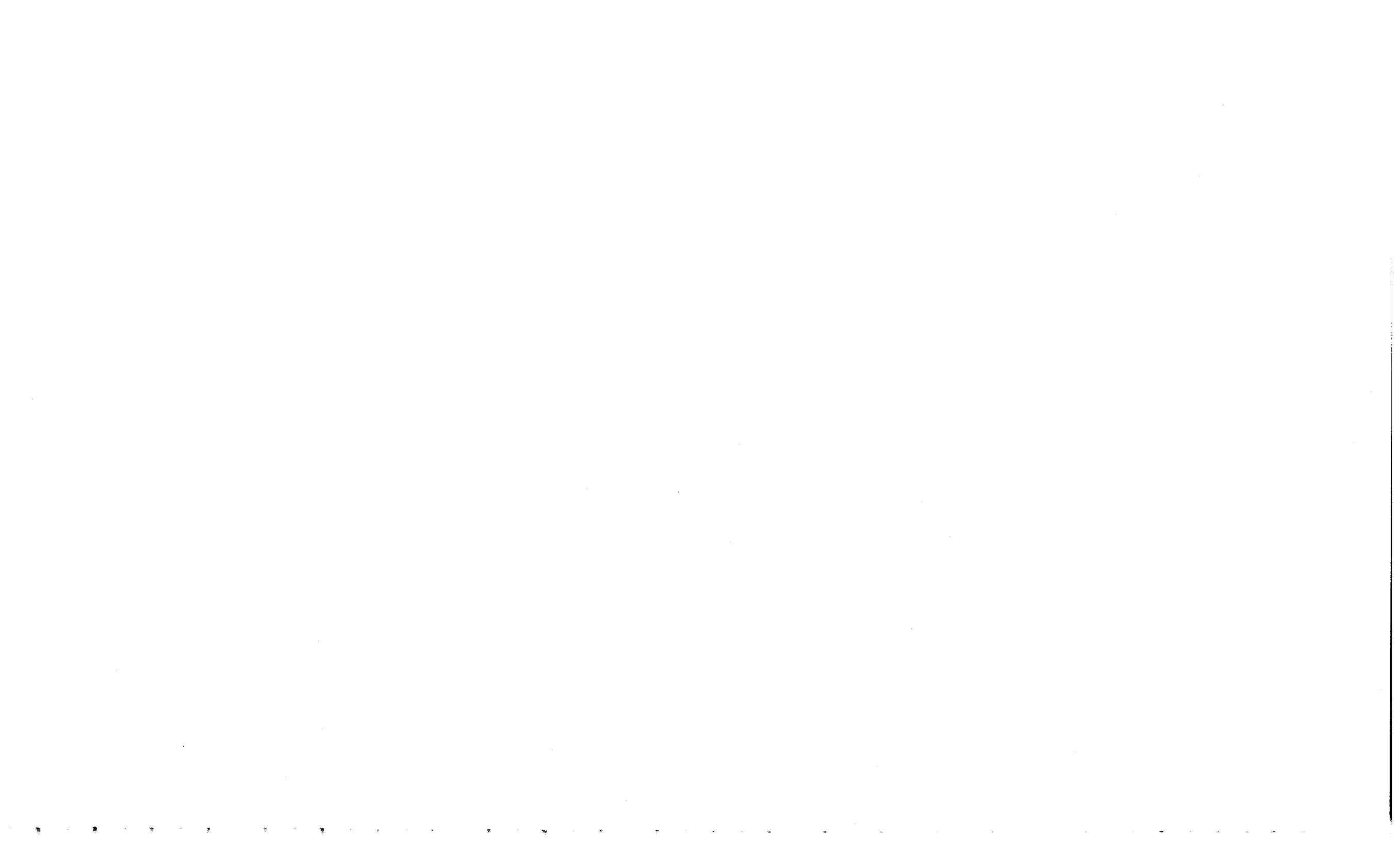
(*) Incluant les 3 décisions en attente de sanction au 94-03-31



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

18. LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE



QUESTION: 18 - Liste des membres du Comité de déontologie policière avec leurs responsabilités.

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE
Liste des membres par division
au 31 mars 1995

ME CLAUDE BRAZEAU, président

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Membres avocats

COULANGES, Me Michel, vice-président
DROUIN, Pierre

Membres policiers

BEUCAGE, Julien
HAMELIN, Bernard

Membres socio-économiques

DELISLE, Léo
MORISSETTE, Anne

- * Membre socio-économique à temps partiel à honoraires
- ** Membre policier à temps partiel

41 membres

16 membres à temps plein
25 membres à temps partiel

CORPS DE POLICE MUNICIPAUX

Membres avocats

GILBERT, Jean-Guy, vice-président
GROLEAU, Me Claude

Membres policiers

SARAUULT, André**
TRUDEAU, Pierre**
TRUDEL, André**
VERMETTE, Marcel
BÉDARD, René

Membres socio-économiques

LEBLANC, Des-Neiges
MATHURIN, Sylvie
PILOTE, Louis-Marie

S.P.C.U.M.

Membres avocats

MIGNAULT, Me Gilles, vice-président
IUTICONE, Me Richard W.

Membres policiers

DALLAIRE, Gilles**
DEMERS, Bernard**
GROULX, Michel**
JUNEAU, Émile Jr**
LELIÈVRE, Gilles**
MIRON, Michel**
OSTIGUY, Lison**
ST-JEAN, Robert**
SURPRENANT, Yves**
TREMBLAY, Jean-René**
VÉZINA, Pierre**

Membres socio-économiques

DELAÎTRE-MICHAUD, Carole*
DESFORGES, Robert*
FROSST, Sandra*
HOGUES, Léo*
HYPPOLITE, Keder*
LAM, Cynthia*
LEBRUN, Claude*
MARCHESSAULT-LUSSIER, Lucie*
MORRISON, Kenneth Allan*
TAYLOR, Hedy*
TRÉPANIÉ, Andrée*



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*19. NOMBRE DE POLICIERS AFFECTÉS À LA LUTTE À LA
CONTREBANDE D'ALCOOL ET D'ARMES*



QUESTION 19 : NOMBRE DE POLICIERS AFFECTÉS À LA LUTTE
 À LA CONTREBANDE D'ALCOOL ET D'ARMES
 POUR 1994-1995

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il y a à la Sûreté du Québec plus de 800 enquêteurs répartis sur l'ensemble du territoire.

De ce nombre, 284 enquêteurs sont affectés à la lutte à la criminalité dans les domaines de la drogue, de la contrebande d'alcool, de la contrebande d'armes et des autres activités reliées au crime organisé.

On évalue à 30 ETC policiers et 4 ETC civils les effectifs qui ont été affectés à la contrebande pour l'année 1994-1995.

CORPS DE POLICE MUNICIPAUX

Au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et dans la majorité des corps de police municipaux, il n'y a pas de policiers affectés exclusivement aux dossiers de contrebande d'alcool et d'armes.

- Contrebande d'armes

Le ministère ne dispose d'aucune information sur cette question.

- Contrebande d'alcool

Il est important de noter qu'au Québec, à l'exclusion de la GRC, il y a seulement trois corps policiers qui ont un protocole d'entente avec la Régie des alcools, des courses et des jeux en vue d'appliquer la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques* (LIMBA). Ce sont le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, le Service de police de Gatineau et celui de Chicoutimi. Pour sa part, la Sûreté du Québec, en fonction de son mandat provincial, applique évidemment cette législation.

Ceci étant dit, bien que tous les policiers du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal sont concernés par le phénomène de la contrebande, cette organisation policière comprend une escouade de la moralité et huit enquêteurs de cette escouade sont affectés à ce type de dossiers (fraude, contrebande, etc.).

Enfin, en ce qui concerne le Service de police de Gatineau, il y a présentement un enquêteur affecté au respect de la LIMBA. Quant au Service de police de Chicoutimi, quatre membres du service sont affectés à la problématique des milieux criminalisés et, à ce titre, le respect de la LIMBA est une considération prioritaire.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*20. NOMBRE DE SAISIES EFFECTUÉES RELATIVEMENT À LA
CONTREBANDE D'ALCOOL ET D'ARMES*



QUESTION 20 : **CONCERNANT LA CONTREBANDE D'ALCOOL ET
DES ARMES, NOMBRE ET VALEUR
APPROXIMATIVE DES SAISIES EFFECTUÉES PAR
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET LES CORPS DE
POLICE MUNICIPAUX EN 1994-1995**

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Au cours de l'année 1994, la Sûreté du Québec a mis sur pied une opération visant à contrer la contrebande d'alcool.

Les patrouilleurs de la Sûreté du Québec ont été mis à contribution pour cette opération. 514 membres ont reçu une formation d'appoint pour intervenir dans ce secteur d'activité clandestine et agir comme multiplicateurs au niveau de leur unité respective.

49 services policiers municipaux ayant manifesté un intérêt à coopérer avec la Sûreté du Québec ont reçu l'information à cet effet.

À ce jour, la Sûreté du Québec a effectué 3 993 interventions pour des saisies, représentant 65 230 litres et totalisant une valeur de 1 304 600,00 \$ (évaluée avec une moyenne de 20,00 \$/litre).

L'opération a coûté à la Sûreté du Québec à ce jour 296 967,50 \$.

L'opération Canon visant la contrebande d'armes à feu, mise sur pied en février 1994 par la Sûreté du Québec, a permis jusqu'ici de démanteler 2 réseaux d'importations illégales d'armes à feu aux États-Unis et 37 enquêtes ont été générées par ce même projet.

Nombre d'armes saisies dans le cadre du projet CANON et reliées à des activités criminelles : 2 205.

CORPS DE POLICE MUNICIPAUX

- **Contrebande d'armes**

Le ministère ne dispose d'aucune information sur cette question.

- **Contrebande d'alcool**

Entre le mois de janvier 1994 et le mois de décembre de la même année, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal avait procédé à 402 perquisitions ayant donné lieu à la saisie de 17 632 litres d'alcool.

Quant aux interventions pratiquées par les corps de police de Gatineau et de Chicoutimi, dans le courant de l'année 1994, une cinquantaine de perquisitions ont été réalisées, ce qui a permis de saisir un peu plus de 6 000 litres d'alcool.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

21. NOMBRE ET VALEUR DES SAISIES EFFECTUÉES RELATIVEMENT

AUX APPAREILS DE VIDÉO-POKER



QUESTION 21 : CONCERNANT LES APPAREILS DE VIDÉOPOKER, NOMBRE ET VALEUR DES SAISIES EFFECTUÉES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux PAR RÉGION, DEPUIS 1992

SÛRETÉ DU QUÉBEC

L'opération Barbotte visant la saisie d'appareils de loterie vidéo a été mise sur pied par la Sûreté du Québec le 1^{er} août 1994.

Le mandat donné à la Sûreté du Québec est de coordonner les opérations policières nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions législatives et réglementaires concernant les appareils de loterie vidéo. Plusieurs sûretés municipales ont collaboré sans toutefois saisir d'appareils.

À ce jour, la Sûreté du Québec a saisi 4 813 appareils de loterie vidéo et 136 445,00 \$ dans 1 570 perquisitions, ce qui représente une valeur de 12 032 500,00 \$ d'appareils saisis.

La majorité de ces appareils furent saisis dans des endroits accessibles aux mineurs (1 837) et les autres dans les bars (1 433), brasseries, tavernes, entrepôts (1 543).

Depuis le blitz lancé le 1^{er} novembre 1994, la Sûreté du Québec a saisi 3 257 appareils de loterie vidéo dans 1 087 perquisitions.

L'opération a coûté à la Sûreté du Québec à ce jour 788 000,00 \$.

CORPS DE POLICE MUNICIPaux

Au 30 mars 1995, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal avait procédé à la saisie de 572 appareils et d'une somme d'argent évaluée à 19 500,00 \$.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*22. NOMBRE DE PLAINTES DE PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES
DONT L'UN DES LOCATAIRES A FAIT L'OBJET D'UNE PERQUISITION OU
D'UNE INTERVENTION POLICIÈRE DANS SON LOGEMENT AU 31 MARS 1995.*



QUESTION 22 : NOMBRE DE PLAINTES DE PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DONT L'UN DES LOCATAIRES A FAIT L'OBJET D'UNE PERQUISITION OU D'UNE INTERVENTION POLICIÈRE DANS SON LOGEMENT AU 31 MARS 1995; PRÉCISIONS SUR LES MONTANTS EN CAUSE ET LES SUITES ACCORDÉES

SÛRETÉ DU QUÉBEC

PÉRIODE DU 1994-04-01 AU 1995-03-28

		MONTANTS RÉCLAMÉS	MONTANTS PAYÉS
NIER RESPONSABILITÉ	37	25 935,56 \$	
PAYÉS	8	4 224,35	3 314,81 \$
EN SUSPENS	8	2 142,69	
PETITES CRÉANCES NON PAYÉES	2	1 367,24	
PETITES CRÉANCES EN SUSPENS	6	5 189,59	
TOTAL	61	38 859,43 \$	3 314,81 \$

CORPS DE POLICE MUNICIPAUX

Le ministère ne dispose d'aucune statistique concernant les plaintes produites relativement à des dommages causés lors de perquisitions.

Le Protecteur du citoyen pourrait possiblement fournir certaines informations sur cette question.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*23. NOMBRE DE POLICIERS IMPLIQUÉS À TITRE DE TÉMOINS DANS
UN DOSSIER JUDICIAIRE EN 1994-1995*



- QUESTION 23 :
- NOMBRE DE POLICIERS IMPLIQUÉS À TITRE DE TÉMOINS, DANS UN DOSSIER JUDICIAIRE EN 1994-1995, PAR POSTE.
 - NOMBRE DE POLICIERS QUI SE DÉPLACENT AU PALAIS DE JUSTICE, ALORS QU'IL Y A EU ABANDON DE PROCÉDURES.
 - NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PAYÉES, SELON QUELLES CONDITIONS ET À QUELS TAUX POUR CHAQUE POSTE

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le tableau représente les heures à la Cour selon les compilations effectuées sur la formule «Compilation des activités - agents (051-003)» et du CRPQ. Seulement les postes de la Sûreté complètent cette formule ce qui explique que plusieurs unités ou regroupement de ces dernières n'ont aucune donnée disponible.

1 JANVIER 1994 AU 31 DÉCEMBRE 1994

	Heures régulières (051-003) B.S.T. B.E.C.S.T.	Heures supplémentaires C.R.P.Q. 55 B.S.T. B.E.C.S.T.	TOTAL	
DISTRICT #1	3 088	8 542	1 988	13 618
DISTRICT #2	1 915	1 863	700	4 478
DISTRICT #3	17 570	19 199	5 392	42 161
DISTRICT #4	3 039	5 197	1 132	9 368
DISTRICT #5	2 529	5 192	1 492	9 213
DISTRICT #6	56 704	49 599	14 397	120 700
DISTRICT #7	N / S	7 203	2 204	9 407
DISTRICT #8	4 182	2 926	1 132	8 240
DISTRICT #9	1 987	1 796	479	4 252
G.Q.G.	N / D	N / D	N / D	2 010
TOTAL	91 014	101 507	28 916	223 447

Note : Aucune donnée disponible pour les 2 premiers volets de la question.

CORPS DE POLICE MUNICIPALES

Le ministère de la Sécurité publique ne dispose pas de données statistiques sur la question des heures passées à la Cour par les policiers du Québec. Toutefois, en septembre 1994, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal a soumis au ministère une étude qu'il avait réalisée en 1993 relativement aux coûts générés par la présence de policiers à la Cour.

Les données comprises à cette étude faisaient état qu'il en coûte annuellement au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, en temps supplémentaire pour la présence à la Cour, une somme avoisinant 6 millions de dollars. Au surplus, cette étude évoquait qu'en 1992, seulement 33 % du personnel convoqué à la Cour a eu à témoigner. Dans 32 % des cas où le policier ou la policière n'a pas témoigné, la cause avait été remise. Dans 25 % des cas l'accusé a plaidé coupable, dans 7 % des cas la plainte a été retirée, dans 19 % des cas le témoignage du policier ou de la policière n'était pas requis et dans 17 % des cas une autre cause est invoquée pour expliquer le non-témoignage.

Ceci étant dit, le 1^{er} janvier 1995 est entré en vigueur le programme de traitement non judiciaire de certaines infractions, élaboré par le ministère de la Justice. Comme ce programme aura pour effet que les décisions (du Substitut du procureur) de ne pas judiciariser un cas empêcheront le dépôt d'une dénonciation et éviteront aux victimes et aux témoins de se présenter devant un tribunal, une telle mesure pourrait favoriser une diminution des coûts encourus inutilement par les corps policiers en matière de présence à la Cour. Toutefois, compte tenu que le programme vient d'être implanté, il est beaucoup trop tôt pour évaluer la nature réelle de la diminution du temps de présence à la Cour qui en découlera.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

24. LISTE DES EFFECTIFS DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux



QUESTION 24 : LISTES DES EFFECTIFS DES CORPS DE POLICE
MUNICIPAUX

MUNICIPALITÉS DONT LE TERRITOIRE EST ASSUJETTI À
UN CORPS DE POLICE MUNICIPAL

CODE DÉSI- GNATION	MUNICIPALITÉS	POPULATION SELON DÉCRET 1699-94	EFFECTIFS EN 1993
1 48025	V ACTON VALE	4 798	5
2 93040	V ALMA	26 467	35
3 88055	V AMOS	13 996	19
4 66010	V ANJOU (R: Montréal)	37 700	s.p.c.u.m.
5 40040	V ASBESTOS	6 674	10
6 43015	SD ASCOT / Lennoxville	8 662	15
7 81025	V AYLNER	34 927	45
8 96020	V BAIE-COMEAU	26 905	45
9 66110	V BAIE-D'URFÉ (R: Montréal)	3 901	s.p.c.u.m.
10 16010	V BAIE-SAINT-PAUL	3 765	1
11 66105	V BEACONSFIELD (R: Montréal)	19 873	s.p.c.u.m.
12 70025	V BEAUHARNOIS	6 665	11
13 23005	V BEAUPORT (R: Québec)	72 259	
14 46035	V BEDFORD	2 788	3
15 75010	P BELLEFEUILLE (R: Saint-Jérôme)	12 038	
16 57040	V BELOEIL / McMasterville	19 609	26
17 25040	SD BERNIÈRES - SAINT-NICOLAS / St-Étienne-de-Lauzon / St-Rédempteur	15 615	20
18 52035	V BERTHIERVILLE	4 183	5
19 31085	V BLACK LAKE (R: Theford Mines)	4 552	
20 73015	V BLAINVILLE	24 758	25
21 73005	V BOISBRIAND	23 060	27
22 21045	SD BOISCHATEL	4 069	3
23 73030	V BOIS-DES-FILION (R: Terrebonne)	6 921	0
24 59005	V BOUCHERVILLE	36 198	49
25 47005	V BROMONT	3 601	7
26 42015	CT BROMPTON (R: Sherbrooke)	2 107	
27 42010	V BROMPTONVILLE (R: Sherbrooke)	3 286	
28 58005	V BROSSARD	68 414	80
29 76040	VL BROWNSBURG (R: Lachute)	2 592	
30 81005	V BUCKINGHAM (R: Gatineau)	11 429	
31 67020	V CANDIAC	11 735	14
32 37055	V CAP-DE-LA-MADELEINE	35 070	47
33 23065	V CAP-ROUGE (R: Sainte-Foy)	14 738	
34 34030	SD CAP-SANTÉ	2 857	0
35 57010	V CARIGNAN	5 703	7
36 57005	V CHAMBLÉ	16 834	22
37 02030	V CHANDLER	3 455	1
38 60005	V CHARLEMAGNE (R: Le Gardeur)	6 376	
39 23030	V CHARLESBOURG	73 962	84
40 25030	V CHARNY (R: Saint-Jean-Chrysostome)	11 081	
41 67050	V CHÂTEAUGUAY	42 246	50
42 99025	V CHIBOUGAMAU	8 978	14
43 94050	V CHICOUTIMI / Laterrière	64 616	73
44 15035	V CLERMONT	3 450	2
45 44035	V COATICOOK	6 942	7
46 59035	SD CONTRECOEUR (R: Tracy)	5 891	
47 66055	C CÔTE-SAINT-LUC (R: Montréal)	30 890	s.p.c.u.m.
48 46080	V COWANSVILLE	12 533	12
49 67025	V DELSON (R: Saint-Constant)	8 417	10
50 72010	V DEUX-MONTAGNES / Sainte-Marthe-sur-le-Lac	14 481	28
51 31015	V DISRAËL	2 813	3
52 92025	V DOLBEAU	6 304	6
53 66140	V DOLLARD-DES-ORMEAUX (R: Montréal)	47 538	s.p.c.u.m.
54 34025	V DONNACONA	17 477	s.p.c.u.m.
55 66085	C DORVAL (R: Montréal)	45 554	54
56 49060	V DRUMMONDVILLE	3 837	6
57 41060	V EAST ANGUS	130	2
58 77010	V ESTÉREL	6 428	10
59 46115	V FARNHAM	3 860	6
60 97035	V FERMONT		

**MUNICIPALITÉS DONT LE TERRITOIRE EST ASSUJETTI À
UN CORPS DE POLICE MUNICIPAL**

CODE DÉSI- GNATION	MUNICIPALITÉS	POPULATION SELON DÉCRET 1699-94	EFFECTIFS EN 1993
61 43020	SD FLEURIMONT (R: Sherbrooke)	15 309	
62 81015	V GATINEAU / Buckingham / Masson-Angers	99 971	15:
63 47015	V GRANBY	45 194	6:
64 47020	CT GRANBY (CANTON)	11 219	14
65 36055	V GRAND-MÈRE	14 841	15
66 58015	V GREENFIELD PARK	18 637	30
67 66060	V HAMPSTEAD (R: Montréal)	7 333	s.p.c.u.m.
68 71100	V HUDSON	5 249	9
69 81020	V HULL	65 764	130
70 56085	V IBERVILLE (R: Saint-Jean-sur-Richelieu)	9 882	
71 61025	V JOLETTE	18 308	26
72 94070	V JONQUIÈRE	59 734	71
73 66100	V KIRKLAND (R: Montréal)	17 725	s.p.c.u.m.
74 94040	V LA BAIE	21 647	31
75 15015	V LA MALBAIE	4 041	4
76 64020	P LA PLAINE	11 840	12
77 14085	V LA POCATIÈRE	4 925	7
78 67015	V LA PRAIRIE	15 839	21
79 87090	V LA SARRE	8 660	8
80 90010	V LA TUQUE	13 211	15
81 64005	V LACHENAIE	16 878	18
82 66080	V LACHINE (R: Montréal)	35 729	s.p.c.u.m.
83 76020	V LACHUTE / Brownsburg	12 258	11
84 46075	V LAC-BROME	5 048	7
85 30030	V LAC-MÉGANTIC	5 941	8
86 23040	SD LAC-SAINT-CHARLES (R: Loretteville)	7 858	
87 75035	VL LAFONTAINE (R: Saint-Jérôme)	8 056	
88 66040	V LASALLE (R: Montréal)	74 777	s.p.c.u.m.
89 94045	V LATERRIÈRE (R: Chicoutimi)	4 836	
90 65005	V LAVAL	335 009	436
91 60010	V LE GARDEUR / Charlemagne	15 743	22
92 99005	V LEBEL-SUR-QUÉVILLON	3 463	
93 58025	V LEMOYNE (R: Saint-Hubert)	5 718	
94 43010	V LENNOXVILLE (R: Ascot)	4 209	
95 67055	V LÉRY	2 572	
96 24020	V LÉVIS / Pintendre	42 676	51
97 58030	V LONGUEUIL	137 134	195
98 23045	V LORETTEVILLE / Lac-Saint-Charles / Saint-Émile	14 858	30
99 73025	V LORRAINE	9 180	6
100 56070	SD L'ACADIE (R: Saint-Jean-sur-Richelieu)	5 356	
101 23055	V L'ANCIENNE-LORETTE	15 929	16
102 94010	SD L'ANSE-SAINT-JEAN	1 309	0
103 60027	V L'ASSOMPTION	12 341	12
104 66090	V L'ÎLE-DORVAL (R: Montréal)	3	s.p.c.u.m.
105 71060	V L'ÎLE-PERROT	8 759	13
106 45070	V MAGOG / Magog (canton)	14 669	21
107 45075	CT MAGOG (CANTON) (R: Magog)	4 745	
108 55045	V MARIEVILLE	5 426	8
109 64015	V MASCOUCHE	28 913	27
110 81010	V MASSON-ANGERS (R: Gatineau)	6 229	
111 08055	V MATANE	12 725	19
112 57025	VL MCMASTERVILLE (R: Belœil)	3 908	
113 67045	V MERCIER	8 723	10
114 93010	V MÉTABETCHOUAN	3 453	1
115 74005	V MIRABEL	19 980	2
116 92020	V MISTASSINI	7 038	8
117 18050	V MONTMAGNY	11 830	15
118 66025	V MONTRÉAL (S.P.C.U.M.)	1 030 678	4 375
119 66005	V MONTRÉAL-EST (R: Montréal)	3 815	s.p.c.u.m.

**MUNICIPALITÉS DONT LE TERRITOIRE EST ASSUJETTI À
UN CORPS DE POLICE MUNICIPAL**

CODE dési- GNATION	MUNICIPALITÉS	POPULATION SELON DÉCRET 1699-94	EFFECTIFS EN 1993
120	66020 V MONTREAL-NORD (R: Montréal)	86 641	s.p.c.u.m.
121	66045 V MONTREAL-OUEST (R: Montréal)	5 248	s.p.c.u.m.
122	09075 V MONT-JOLI	6 489	9
123	79085 V MONT-LAURIER	8 177	11
124	66070 V MONT-ROYAL (R: Montréal)	18 450	s.p.c.u.m.
125	57035 V MONT-SAINT-HILAIRE	12 995	14
126	77050 SD MORIN-HEIGHTS	2 117	3
127	03025 V MURDOCHVILLE	1 713	1
128	50070 V NICOLET	5 041	5
129	92040 V NORMANDIN	4 075	2
130	61030 SD NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES (R: Saint-Charles-Borromée)	6 803	6
131	57030 V OTTERBURN PARK	6 402	6
132	66065 V OUTREMONT (R: Montréal)	23 237	s.p.c.u.m.
133	66130 V PIERREFONDS (R: Montréal)	49 377	s.p.c.u.m.
134	71070 V PINCOURT	10 477	13
135	24010 SD PINTENDRE (R: Lévis)	5 445	8
136	32040 V PLESSISVILLE	7 151	2
137	72020 VL POINTE-CALUMET	4 977	2
138	66095 V POINTE-CLAIRE (R: Montréal)	28 014	s.p.c.u.m.
139	97020 V PORT-CARTIER	7 633	14
140	32030 V PRINCEVILLE	4 028	7
141	23025 V QUÉBEC/Beauport/Saint-Augustin-de-Desmaures/Vanier	175 039	431
142	60015 V REPENTIGNY	56 555	46
143	42105 V RICHMOND	3 219	4
144	10045 V RIMOUSKI	32 397	43
145	12070 V RIVIÈRE-DU-LOUP	14 354	21
146	91025 V ROBERVAL	11 929	12
147	43030 V ROCK FOREST	15 119	14
148	73020 V ROSEMÈRE	12 226	17
149	86040 V ROUYN-NORANDA	27 126	38
150	66145 V ROXBORO (R: Montréal)	5 957	s.p.c.u.m.
151	77020 V SAINTE-ADELE	5 314	10
152	78025 V SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	5 908	10
153	73035 V SAINTE-ANNE-DES-PLAINES (R: Terrebonne)	11 773	11
154	66115 V SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (R: Montréal)	4 083	s.p.c.u.m.
155	67030 V SAINTE-CATHERINE	10 399	11
156	23060 V SAINTE-FOY/Cap-Rouge	74 328	119
157	66135 V SAINTE-GENEVIÈVE (R: Montréal)	3 242	s.p.c.u.m.
158	25015 P SAINTE-HELENE-DE-BREAKEYVILLE (R: Saint-Jean-Chrysostome)	3 246	26
159	59010 V SAINTE-JULIE/Saint-Arnable	22 097	8
160	26030 V SAINTE-MARIE	10 772	8 232
161	72015 V SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC (R: Deux-Montagnes)	8 067	4
162	75030 SD SAINTE-SOPHIE	26 373	35
163	73010 V SAINTE-THERÈSE	6 218	11 190
164	77065 SD SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD	2 446	6 771
165	59015 SD SAINT-AMABLE (R: Sainte-Julie)	6 218	13 249
166	75020 V SAINT-ANTOINE (R: Saint-Jérôme)	11 190	10 723
167	56090 P SAINT-ATHANASE (R: Saint-Jean-sur-Richelieu)	6 771	2 681
168	23070 P SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (R: Québec)	13 249	25 259
169	57020 V SAINT-BASILE-LE-GRAND	10 723	3 057
170	93030 SD SAINT-BRUNO	10 723	0
171	57015 V SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE	2 681	29
172	55020 V SAINT-CÉSAIRE	25 259	10 164
173	61035 SD SAINT-CHARLES-BORROMÉE/Notre-Dame-des-Prairies	3 057	19 535
174	67035 V SAINT-CONSTANT/Delson	10 164	3 178
175	62060 SD SAINT-DONAT	19 535	5 046
176	43040 SD SAINT-ÉLIE-D'ORFORD (R: Sherbrooke)	3 178	7 231
177	23035 V SAINT-ÉMILE (R: Loretteville)	5 046	7 851
178	25010 SD SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON (R: Bernières-Saint-Nicolas)	7 231	7 851

**MUNICIPALITÉS DONT LE TERRITOIRE EST ASSUJETTI À
UN CORPS DE POLICE MUNICIPAL**

CODE DÉSIGNATION	MUNICIPALITÉS	POPULATION SELON DÉCRET 1699-94	EFFECTIFS EN 1993
179	72005 V SAINT-EUSTACHE	41 409	47
180	91040 V SAINT-FÉLICIEN	9 584	11
181	29075 V SAINT-GEORGES	20 043	21
182	58020 V SAINT-HUBERT / Lemoyne	78 171	107
183	54045 V SAINT-HYACINTHE	41 063	65
184	25020 V SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME / Charry / Ste-H. - Breakeyville / St-Romuald	13 764	29
185	56080 V SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU / Iberville / L'Acadie / Saint-Athanase	39 724	65
186	75015 V SAINT-JÉRÔME / Bellefeuille / Latontaine / St-Antoine	25 574	67
187	53050 V SAINT-JOSEPH-DE-SOREL (R: Tracy)	2 126	
188	78080 V SAINT-JOVITE	4 461	51
189	58010 V SAINT-LAMBERT	22 148	34
190	66075 V SAINT-LAURENT (R: Montréal)	73 358	s.p.c.u.m.
191	71105 P SAINT-LAZARE	9 846	10
192	66015 V SAINT-LÉONARD (R: Montréal)	74 083	s.p.c.u.m.
193	56075 V SAINT-LUC	15 856	10
194	66050 V SAINT-PIERRE (R: Montréal)	5 035	s.p.c.u.m.
195	66150 P SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD (R: Montréal)	11 499	s.p.c.u.m.
196	25035 V SAINT-RÉDEMPTEUR (R: Bernières-Saint-Nicolas)	6 341	
197	68055 V SAINT-RÉMI	6 070	9
198	25025 V SAINT-ROMUALD (R: Saint-Jean-Christostome)	10 637	
199	77040 VL SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS	2 749	5
200	70055 SD SAINT-TIMOTHÉE (R: Salaberry-de-Valleyfield)	8 572	
201	70045 V SALABERRY-DE-VALLEYFIELD / Saint-Timothée	28 516	53
202	66125 VL SENNEVILLE (R: Montréal)	973	s.p.c.u.m.
203	97802 V SEPT-ÎLES	25 683	57
204	36030 V SHAWINIGAN	20 723	39
205	36035 V SHAWINIGAN-SUD	12 038	15
206	43025 V SHERBROOKE / Brompton / Bromptonville / Fleurimont / St-Élie-D'Orford	79 432	141
207	23020 V SILLERY	13 082	23
208	53057 V SOREL	24 964	32
209	71075 SD TERRASSE-VAUDREUIL	1 896	1
210	64010 V TERREBONNE / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines	44 425	54
211	31075 V THETFORD MINES / Black Lake	18 669	31
212	53045 V TRACY / Contrecoeur / Saint-Joseph-de-Sorel	13 568	27
213	37065 V TROIS-RIVIÈRES	51 412	102
214	37070 V TROIS-RIVIÈRES-OUEST	20 887	23
215	42055 V VALCOURT	2 349	3
216	89005 V VAL-D'OR	24 227	29
217	23010 V VANIER (R: Québec)	11 321	
218	59020 V VARENNES	15 809	12
219	71085 V VAUDREUIL-DORION	18 595	22
220	66035 V VERDUN (R: Montréal)	62 112	s.p.c.u.m.
221	39065 V VICTORIAVILLE	38 191	43
222	47030 VL WARDEN (R: Waterloo)	359	
223	47025 V WATERLOO / Warden	4 187	6
224	66030 V WESTMOUNT (R: Montréal)	20 506	s.p.c.u.m.
225	42090 V WINDSOR	4 960	7

Nombre de municipalités protégées par un corps de police municipal 225

Population totale 5 517 382
Nb're total policiers 9 097

Nombre de corps de police 156

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*25. LISTE DE TOUTES LES INTERVENTIONS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
AUPRÈS DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux*



QUESTION 25 : LISTE DE TOUTES LES INTERVENTIONS (SOUTTIEN, ENQUÊTE, ETC.) DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AUPRÈS DE CHACUN DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX

Il y a trois types d'assistance aux services de police municipaux (S.P.M.):

- 1- **Couverture du territoire** Réponses aux appels d'approximativement une vingtaine de S.P.M. à différents moments de la semaine

2. **Enquêtes criminelles**

- 2.1 **Enquêtes S.Q. sur territoire S.P.M.**

Environ 8 400 dossiers (1994) où la S.Q. effectue l'enquête en matière de crime contre la personne, la propriété ou d'autres crimes pour un total de 22 580 dossiers d'assistance en considérant aussi les enquêtes en matière de drogues, statuts fédéraux et provinciaux, etc.

(voir infractions à une Loi, en annexe p. 1)

Note explicative Autres C. cr. exclusif à la S.Q.

- infractions relatives aux libertés illégales et aux évasions;
- infractions survenant sur les autoroutes métropolitaines de Montréal et de Québec.

- 2.2 **Enquêtes par S.P.M. avec soutien technique de la S.Q.**

Pour 1994, 66 351 autres dossiers où nous soutenons les S.P.M., sans mener l'enquête

(voir Activité dans tableaux en annexe).

Notes explicatives	Assistances techniques	
Permis	Dossiers criminels (S.P.M.) Test d'ivresse/mètre (1 260) Technicien S.I.J. (3 860) Support aux ministères provinciaux et fédéraux	
Permis	Demandes d'acquisition d'armes à feu Demandes de port d'arme/transport d'arme Demandes de permis d'agence de sécurité Demandes de permis d'entreposage, de vente d'explosifs	
Alarmes	Événement criminel (vol qualifié) Intrusion Incendie Détresse	
Enquêtes	Toute mort non criminelle Tout accident avec blessure non criminel, d'intérêt policier Disparitions Continuations d'enquêtes	
RACJ	Interventions préventives (domaine de permis d'alcool et des vidéo loteries)	
Interventions policières	Interventions d'intérêt policier Chicanes de famille Service d'ordre Escorte Assistance au public	
Véhicules	Véhicules volés retrouvés Véhicules remisés Véhicules déplacés	
Interpellés/observés	Personnes et véhicules d'intérêt policier	

3- Services spécialisés Mesures d'urgence et supports techniques

Nos systèmes d'information ne permettent pas de distinguer pour quel S.P.M. il y a eu assistance en matière de mesures d'urgence (plongeurs, explosifs). Cependant, le dernier relevé manuel nous permet d'en dénombrer annuellement près de 182 en 1993 par rapport à 175 en 1991.

	% volume S.Q.	
Service aérien	24	4,2
Équipe cynophile	96	10,6
Plongée sous-marine	35	26,7
Technicien en explosif	20	7,0

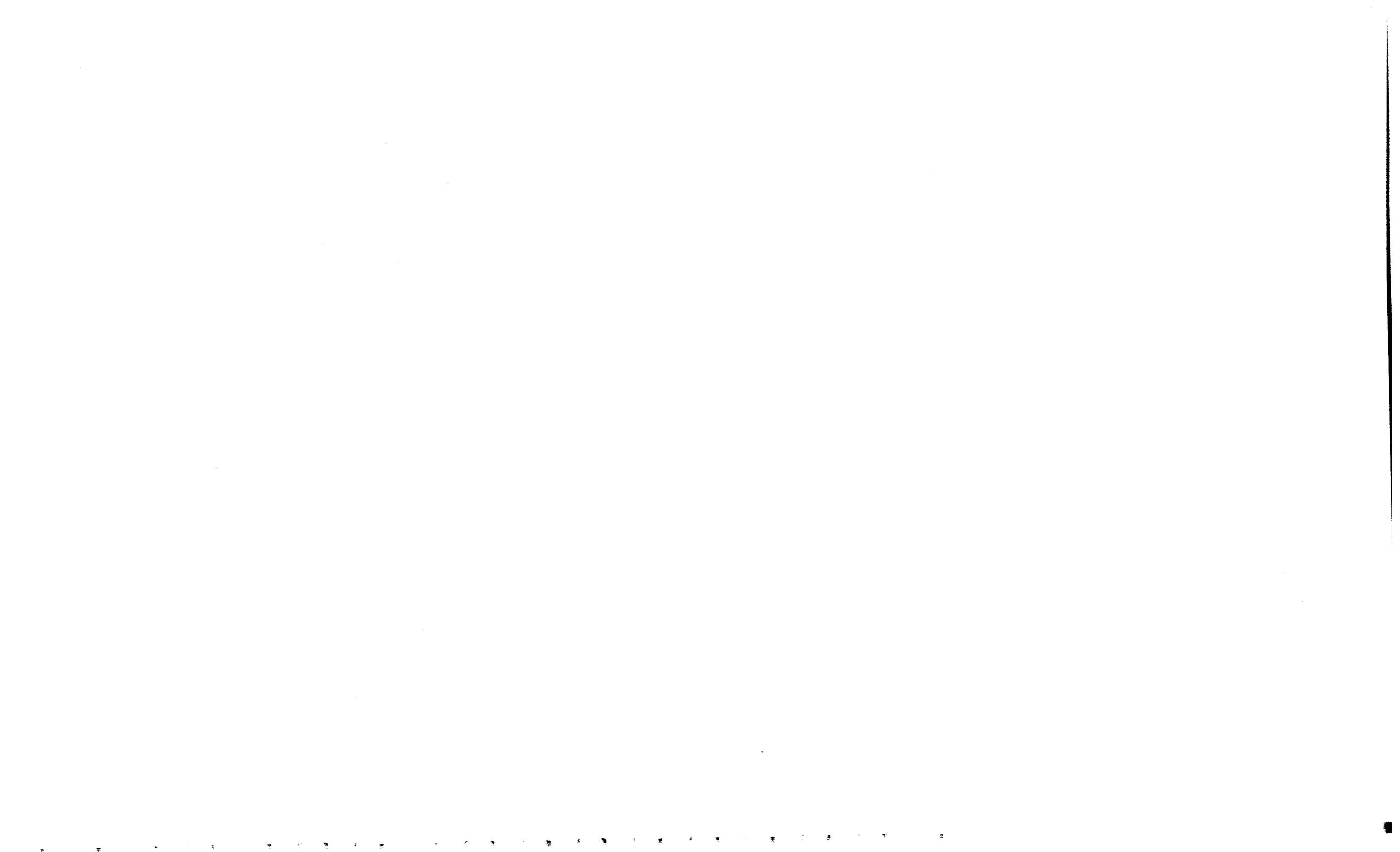
Note: L'ensemble des données sur les assistances S.Q. au SPM est disponible sur demande et n'a pas été jointe à la présente à cause du volume des informations.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*26. NOMBRE D'AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉS
À DES CORPS POLICIERS MUNICIPAUX*



QUESTION 26 : NOMBRE D'AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉS À DES CORPS POLICIERS MUNICIPAUX, AVEC LEURS FONCTIONS

DIRECTION PAR INTÉRIM
SÛRETÉS MUNICIPALES

Exercice financier	MUNICIPALITÉS	PÉRIODE	NOMBRE ET FONCTION	COÛT DES SALAIRES
1994-95				
	Ste-Sophie	01-04-94 -	1 caporal	57 140 \$
	Val d'Or	09-05-94 au 09-02-95	2 sergents	94 232 \$
	L'île Perrot	20-07-94 au 24-03-95	1 sergent	41 881 \$
	Charlesbourg	17-08-94 -	1 capitaine	47 493 \$
	Chambly	01-09-94 au 21-09-94	1 lieutenant	4 059 \$
	Grand-Mère	01-04-94 au 30-06-94	1 caporal	14 285 \$
	Mascouche	01-04-94 au 17-10-94	1 lieutenant	38 112 \$
	St-Constant	01-04-94 au 23-08-94	1 sergent	24 956 \$
				322 158 \$



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

*27. LISTE DE TOUTES LES DÉPENSES ASSUMÉES RELATIVEMENT
À LA RÉSIDENCE OFFICIELLE DU 1080 RUE DES BRAVES*



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION: Liste de toutes les dépenses assumées relativement à la résidence officielle du 1080, rue Des Braves, depuis octobre 1994

Pour des raisons de sécurité, cette information ne peut être divulguée.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

28. LISTE DES PROGRAMMES D'AIDE DE LA SÉCURITÉ CIVILE



**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

(PROGRAMME 08 - SÉCURITÉ CIVILE)

QUESTION : 28 - Liste des programmes d'aide mis sur pied pour la sécurité civile avec un bilan par programme de la nature et du nombre des réclamations :

En vertu de l'article 57 de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre (L.R.Q., c. P-38.1), la Direction générale de la sécurité civile dispose de «crédits permanents» pour l'administration des programmes d'assistance financière.

Attendu que l'ensemble des programmes est géré globalement au cours d'une année, on ne peut répartir les effectifs et les budgets par programme. Au total donc, au 1^{er} avril 1994, les crédits permanents totalisaient 3 678,8 K\$, dont 3 417,8 K\$ dédiés plus spécifiquement au versement des indemnités dans le cadre des programmes d'assistance financière dont ceux mis sur pied, modifiés ou remplacés en 1994 et énumérés dans le tableau qui suit.

Quant au personnel du Service de l'aide financière aux sinistrés, il est formé de deux employés réguliers et d'une équipe de dix (10) occasionnels qui voient à traiter l'ensemble des dossiers de réclamations transmis au ministère de la Sécurité publique à la suite d'un sinistre ayant donné lieu à l'adoption d'un programme d'assistance financière.

• 4 programmes d'assistance financière ont été établis par décret :

1° 607-94 du 27 avril 1994 CONCERNANT l'établissement d'un programme d'assistance financière relatif aux inondations survenues au cours de l'hiver et durant la période de dégel 1994 dans diverses municipalités du Québec;

Décret modifié par les décrets :
- 975-94 du 22 juin 1994
- 1213-94 du 3 août 1994
- 1448-94 du 21 septembre 1994
- 1784-94 du 14 décembre 1994

NATURE ET NOMBRE DES RÉCLAMATIONS REÇUES	DÉPENSES PRÉVUES 1994-1995
- particuliers - hébergement	96
- particuliers - dommages aux biens	202
- municipalités - dommages aux biens et dépenses d'urgence	64
- entreprises - dommages aux biens	78
- lieu d'un culte religieux, organisme à but non lucratif et établissement d'enseignement privé	3
- organismes ayant apporté aide et assistance	2
TOTAL	445
	1 121,1 K\$

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

(PROGRAMME 08 - SÉCURITÉ CIVILE)

QUESTION : 28 - Liste des programmes d'aide mis sur pied pour la sécurité civile avec un bilan par programme de la nature et du nombre des réclamations :

	NATURE ET NOMBRE DES RÉCLAMATIONS REÇUES	DÉPENSES PRÉVUES 1994-1995
2° 698-94 du 11 mai 1994 CONCERNANT l'établissement d'un programme d'assistance financière relatif au glissement de terrain ayant affecté la résidence principale de monsieur Elzéar Leclerc, dans la municipalité de Château-Richer (V);	sauvetage d'une résidence principale 1	8,0 K\$
3° 1214-94 du 3 août 1994 CONCERNANT l'établissement d'un programme d'assistance financière relatif aux vents violents survenus au printemps et à l'été 1994 dans diverses municipalités du Québec; Décret modifié par les décrets : - 1283-94 du 17 août 1994 - 1423-94 du 7 septembre 1994 - 387-95 du 22 mars 1995	- municipalités - dommages aux biens et dépenses d'urgence 9 - entreprises agricoles (nettoyage de terres) 14 TOTAL 23	130,2 K\$
4° 1450-94 du 21 septembre 1994 CONCERNANT l'établissement du programme d'assistance financière relatif au glissement de terrain affectant la résidence principale de madame Madeleine Martineau, dans la municipalité de Mascouche (V).	sauvetage d'une résidence principale 1	51,2 K\$
• Un programme a été modifié : 697-94 du 11 mai 1994 CONCERNANT une modification au programme d'assistance financière établi par le décret 1564-93 relativement au sauvetage de deux résidences principales dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures (P).	sauvetage de deux résidences principales 2	133,9 K\$

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

(PROGRAMME 08 - SÉCURITÉ CIVILE)

QUESTION : 28 - Liste des programmes d'aide mis sur pied pour la sécurité civile avec un bilan par programme de la nature et du nombre des réclamations :		
	NATURE ET NOMBRE DES RÉCLAMATIONS REÇUES	DÉPENSES PRÉVUES 1994-1995
<ul style="list-style-type: none"> • Un programme a été remplacé : 1449-94 du 21 septembre 1994 CONCERNANT le remplacement du programme d'assistance financière relatif au glissement de terrain affectant la résidence principale de madame Nora Mumme, dans la municipalité de Prévost (438-94 du 23 mars 1994). 	sauvetage d'une résidence principale 1	50,0 K\$
TOTAUX	473	1 494,4 K\$

1995-04-03



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

29. LISTE DES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE
(PROGRAMME 08 - SÉCURITÉ CIVILE)

QUESTION: 29 - Liste des bureaux régionaux pour la sécurité civile en précisant pour chacun l'effectif et le budget alloué pour l'exercice 1994-1995.

Au 1^{er} avril 1994, la répartition des effectifs et des crédits était la suivante:

Direction régionale du Bas-St-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie et des Iles de la Madeleine	8 effectifs réguliers	363,6 K\$
Direction régionale du Saguenay-Lac St-Jean, Québec, Chaudière-Appalaches et Communautés inuit	18 effectifs réguliers	845,7 K\$
Direction régionale Mauricie-Bois-Francs, Estrie	10 effectifs réguliers	516,6 K\$
Direction régionale Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie	19 effectifs réguliers	860,3 K\$
Direction régionale de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec	8 effectifs réguliers	447,5 K\$

Certaines autres dépenses sont comptabilisées centralement dont les principales sont le coût des loyers (507,2 K\$) et les dépenses de télécommunication.



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

30. PLAN STRATÉGIQUE 1995-1996

Note : Cette information se trouve au volume «Budget 1995-1996 - Crédits - Renseignements supplémentaires».



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996

31. PRÉVISION DE RÉFÉRENCE, PLAN STRATÉGIQUE 1995-1996



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

PRÉVISION DE RÉFÉRENCE AYANT SERVI À L'ÉLABORATION
DU PLAN STRATÉGIQUE 1995-1996

(Milliers de dollars)

PROGRAMME/ÉLÉMENT	TITRE	PRÉVISION DE RÉFÉRENCE (EN K\$)
01	Recherche des causes et des circonstances des décès	6 181,3
02	Contrôle des alcools, des courses et des jeux	11 542,1
03.01	Services correctionnels	224 602,7
03.02	Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 815,8
04.01	Soutien, recherche et programmes	11 846,9
04.02	Institut de police du Québec	7 968,2
04.03	Sécurité et protection	18 076,9
04.04	Inspectorat	281,1
05.01	Commissaire à la déontologie policière	2 629,0
05.02	Comité de déontologie policière	2 424,8
06	Sûreté du Québec	418 466,5
07	Administration	19 486,6
08	Sécurité civile	<u>12 824,4</u>
Ministère		739 146,3